

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

6^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

COMPTE RENDU INTEGRAL — 51^e SEANCE

1^{re} Séance du Lundi 13 Novembre 1978.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE MME MARIE-THÉRÈSE GOUTMANN

1. — Dépôt du rapport d'une commission d'enquête (p. 7474).
2. — Demande de constitution d'une commission spéciale (p. 7474).
3. — Renvoi pour avis (p. 7474).
4. — Loi de finances pour 1979 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 7474).

Education.

M. Royer, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les dépenses ordinaires.

M. Neuwirth, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les constructions scolaires.

M. Pinte, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'éducation.

M. Beullac, ministre de l'éducation.

MM. Pelletier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation ; Ralite, Robert-André Vivien, président de la commission des finances.

MM. Mitterrand,
Gaudin,
Zarka,
Glissinger,
le ministre.

Rappels au règlement (p. 7490).

MM. Mexandeau, le ministre.

MM. Ralite, le ministre.

Education (suite).

MM. Beaumont,
Delehedde.

Rappels au règlement (p. 7493).

MM. Franceschi, le secrétaire d'Etat, Mexandeau.

M. Delaneau, Mme le président.

Education (suite).

MM. About,
Brunhes,
Massoubre,
Franceschi,
Fuchs.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

5. — Renvois pour avis (p. 7498).

6. — Ordre du jour (p. 7498).

PRÉSIDENCE DE MME MARIE-THÉRÈSE GOUTMANN,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

Mme le président. La séance est ouverte.

— 1 —

DEPOT DU RAPPORT D'UNE COMMISSION D'ENQUETE

Mme le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 11 novembre 1978, de M. Guermeur, président de la commission d'enquête créée à la suite du naufrage d'un navire pétrolier sur les côtes de Bretagne, le 16 mars 1978, le rapport fait au nom de cette commission par M. Baudouin.

Ce rapport sera imprimé sous le numéro 665 et distribué, sauf si l'Assemblée, constituée en comité secret, décide, par un vote spécial, de ne pas autoriser la publication de tout ou partie de ce rapport.

La demande de constitution de l'Assemblée en comité secret doit parvenir à la présidence dans un délai de cinq jours francs à compter de la publication du présent dépôt au *Journal officiel* (lois et décrets) de demain, soit avant le lundi 20 novembre 1978.

— 2 —

DEMANDE

DE CONSTITUTION D'UNE COMMISSION SPECIALE

Mme le président. J'informe l'Assemblée que la commission des affaires culturelles, familiales et sociales et la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, demandent à donner leur avis sur le projet de loi créant une distribution d'actions en faveur des salariés des entreprises industrielles et commerciales, dont l'examen au fond avait été renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (n° 663).

Il y a donc lieu, en application de l'article 32 du règlement, de constituer une commission spéciale pour l'examen de ce texte.

En conséquence, aux termes de l'article 34, alinéa 2, du règlement, MM. les présidents des groupes voudront bien faire connaître avant demain, mardi 14 novembre 1978, à dix-huit heures, les noms des candidats qu'ils proposent.

En application de l'article 4 de l'instruction générale du bureau, MM. les députés n'appartenant à aucun groupe doivent faire parvenir leur candidature dans ce même délai.

En ce qui concerne les candidats présentés par les groupes, leur nomination prendra effet, en application de l'article 34, alinéa 3, du règlement, dès la publication de leurs noms au *Journal officiel*.

— 3 —

RENOI POUR AVIS

Mme le président. La commission de la production et des échanges demande à donner son avis sur le projet de loi portant approbation d'un rapport sur l'adaptation du VII^e Plan, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (n° 655).

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le renvoi pour avis est ordonné.

— 4 —

LOI DE FINANCES POUR 1979 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

Mme le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1979 (n° 560, 570).

EDUCATION

Mme le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'éducation.

La parole est à M. Royer, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les dépenses ordinaires.

M. Jean Royer, rapporteur spécial. Mesdames, messieurs, le budget de l'éducation que j'ai l'honneur de rapporter au nom de la commission des finances doit être l'occasion pour l'Assemblée de faire le point des problèmes essentiels qui se posent à notre éducation.

Avant de décrire ce projet de budget et de présenter les observations de la commission des finances, je procéderai à un tour d'horizon sur la situation de l'éducation en France.

En 1978, quelque 80 000 établissements scolaires ont ouvert leurs portes à 12 500 000 élèves. Lors de la rentrée de 1979 on

enregistrera pour la première fois une augmentation des effectifs d'enseignants et une diminution du nombre des élèves accueillis dans les établissements.

Le mouvement s'était amorcé en 1978 puisqu'on avait déjà noté une diminution de 5 000 élèves, soit 0,04 p. 100, par rapport à 1977. Cependant, les tendances sont inverses selon qu'il s'agit du premier degré ou du second degré.

C'est ainsi qu'en 1979, si, en raison de la chute de la natalité, le nombre des élèves qui se présenteront dans les écoles maternelles diminuera de 47 000, et celui des élèves se présentant dans les écoles élémentaires de 6 000, le nombre des élèves de l'enseignement du second degré ou de l'enseignement spécial augmentera de 8 000.

Mais, à l'intérieur même de l'enseignement du second degré on constate également deux évolutions inverses. En effet, alors que le nombre des élèves du premier cycle diminuera de plus de 17 000, celui des élèves du second cycle augmentera de plus de 18 000.

En résumé, le nombre d'élèves diminuera de 45 000 lors de la rentrée de 1979, avec, comme je viens de le montrer, des évolutions inverses suivant les niveaux d'enseignement. Dans le même temps, le nombre des enseignants continuera à augmenter.

Le projet de budget qui nous est soumis permettra-t-il d'accueillir tous les élèves et d'assurer un bon fonctionnement des établissements ?

Le montant du projet de budget du ministère de l'éducation est considérable. Il augmente encore de 15,9 p. 100 par rapport à celui de 1978, passant de 69 779 millions de francs à 80 873 millions de francs.

Ces crédits progressent légèrement plus vite que l'ensemble du budget de l'Etat, dont il représente 17,62 p. 100, étant observé que 90 p. 100 de ces crédits concernent le personnel.

Si ce projet de budget n'est pas encore de nature à couvrir parfaitement la totalité des besoins, il mobilisera tout de même, avec les crédits consacrés aux universités, 90 p. 100 du produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques attendu en 1979. C'est dire qu'il s'agit d'un effort financier considérable.

Quelle sera l'évolution du nombre et de la répartition des postes d'enseignants ?

Les créations nettes d'emplois s'élèvent à 2 790 postes, mais un effort de redéploiement a permis de dégager 8 580 autres postes de telle sorte que le projet de budget pour 1979 permettra de répartir, en définitive, 11 370 emplois, soit 1,32 p. 100 de plus que l'année dernière.

Mais analysons ces chiffres plus en détail.

En fait, 2 563 emplois intéressent la rentrée de 1978 et sont la reconduction, en 1979, du prochain « collectif » de fin d'année qui sera examiné après le projet de loi de finances.

Par ailleurs, 2 907 emplois seront créés, dont 908 dans le second cycle du second degré. J'y reviendrai tout à l'heure, puisque, dans un premier temps, la commission des finances n'a pas accepté ce nombre.

Enfin, 3 700 postes d'instituteurs seront créés pour permettre la poursuite à un rythme normal de la politique de titularisation des remplaçants, ainsi que 760 emplois pour poursuivre la réalisation des objectifs du VII^e Plan.

En bref, pour 2 700 postes financés, 11 370 postes auront été mis à la disposition des établissements grâce à un redéploiement.

Lors d'un premier examen de ce projet de budget, de nombreux députés, appartenant aussi bien — ne le cachons pas — à la majorité qu'à l'opposition, ont fait observer que, même en s'en tenant au nombre de quarante élèves par section, dans le second cycle, le nombre de ces sections demeurait insuffisant, notamment dans la région parisienne et dans les grandes métropoles. Bien entendu, ce qui est vrai en 1978, le sera encore davantage en 1979 puisque, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, 18 000 élèves nouveaux se présenteront dans les lycées.

Sans entrer dans la querelle qui oppose les partisans de la limitation à trente-cinq du nombre des élèves par section à ceux qui voudraient descendre plus bas, par exemple jusqu'à trente, il nous a semblé qu'il convenait de demander un effort supplémentaire à M. le ministre de l'éducation. Une discussion franche, concrète et approfondie s'est alors engagée entre le ministre et les membres de son cabinet, d'une part, et votre rapporteur, d'autre part, discussion à l'issue de laquelle j'ai pu annoncer à la commission des finances que M. le ministre, dans une lettre qu'il m'a d'ailleurs permis de faire figurer en annexe de mon rapport écrit, m'avait indiqué qu'il envisageait de créer les postes supplémentaires qui se révéleront nécessaires à la rentrée de 1979 dans le second cycle, et cela jusqu'à concurrence de 300.

Vous pourriez, mes chers collègues, vous étonner de la différence qui existe entre le nombre des nouveaux élèves accueillis — 18 000 — et le nombre de postes créés. Mais il faut bien voir qu'il y aura à la fois une répartition différente sur les plans géographique et pédagogique des nouveaux élèves et un redéploiement des postes. Grâce à cet effort supplémentaire qui permettra d'augmenter de 30 p. 100 le nombre des postes de

professeurs du second cycle du second degré, le projet de budget a été amélioré sans que, pour autant, la masse globale ait été augmentée.

Le redéploiement interne se fera sans doute au détriment de certains postes administratifs, mais, en tout état de cause M. le ministre a pris l'engagement devant la commission, et par conséquent devant l'Assemblée, de faire en sorte que la rentrée de 1979 se déroule correctement dans tous les établissements du second degré.

Les crédits nouveaux prévus pour 1979 et relatifs aux mesures catégorielles en faveur des personnels de l'enseignement public s'élèvent à 83 millions de francs.

Je soulignerai notamment le fait que 5 660 emplois d'instituteurs spécialisés seront transformés en autant de postes de professeurs d'enseignement général de collège.

Par ailleurs, pour poursuivre une évolution amorcée à partir de 1975, 500 postes de professeurs techniques adjoints seront transformés en postes de professeurs certifiés ou de professeurs techniques.

Nous voyons dans ces deux mesures la traduction d'une évolution intéressante engagée il y a trois ans.

On peut s'interroger et émettre quelques réserves sur certains aspects de l'évolution des effectifs professoraux.

Ainsi, pour tenir compte de l'évolution des effectifs scolaires, l'Etat a ramené de 18 000 à 15 000 le nombre d'élèves-maîtres et d'élèves-maîtresses qui fréquentent nos 154 écoles normales. De plus, les instituts de préparation à l'enseignement du second degré sont en voie de suppression avec la disparition, dès 1978, de leur première année.

Sur les 2 700 postes de professeurs certifiés et agrégés qui enseignaient la pédagogie générale dans les 154 écoles normales, 400 sont supprimés pour être réaffectés dans les établissements du second degré ou de l'enseignement spécial. Cette réduction du nombre des professeurs enseignant dans les écoles normales n'est-elle pas excessive par rapport à la diminution du nombre des élèves-maîtres et des élèves-maîtresses ?

De plus, un certain nombre d'écoles normales vont disparaître, et leurs élèves-maîtres et élèves-maîtresses devront être regroupés dans des écoles normales voisines où, malheureusement, le nombre des professeurs aura diminué.

On peut redouter, d'une part, la dislocation des équipes pluridisciplinaires qui concourent à la formation pédagogique des futurs instituteurs, et, d'autre part, une diminution de l'efficacité de la formation continue des maîtres auxiliaires qui est le plus souvent dispensée dans les écoles normales.

J'appelle donc votre attention, monsieur le ministre, sur le danger que représente la diminution du nombre des professeurs d'école normale qui a été annoncée cette année et sur la nécessité de freiner un tel mouvement.

Quant au statut des professeurs techniques de lycées, il devrait être définitivement harmonisé avec celui des professeurs certifiés, notamment en ce qui concerne les horaires d'enseignement.

Enfin, le passage des professeurs techniques adjoints au niveau des professeurs certifiés pose un délicat problème. Il devrait se faire de manière presque automatique, par une transformation de postes, sans que les intéressés aient à subir une quatrième ou une cinquième session de concours. A cet égard, une discussion avait été engagée avec M. le Premier ministre. Je serais heureux, monsieur le ministre, qu'un effort particulier fût accompli en faveur des professeurs techniques adjoints, car c'est grâce à eux — et, en dépit de la précarité de leur statut — que, depuis la guerre, l'enseignement technologique et technique a pu être dispensé avec soin et efficacité dans nos collèges d'enseignement technique et aujourd'hui dans nos lycées d'enseignement professionnel.

Telles sont les remarques et les réserves que j'avais le devoir de présenter objectivement sur le budget des personnels.

Un problème subsiste : celui de la résorption de l'auxiliaariat. La fonction publique devrait être, une fois pour toutes, débarrassée de cette hypothèque qui pèse sur la qualité du service et sur la condition humaine des personnels. Que ce soit dans le cadre de l'éducation ou des postes et télécommunications, il reste encore trop d'auxiliaires. Je citerai quelques chiffres : 30 000 instituteurs auront été titularisés en 1980, en application du plan de résorption de l'auxiliaariat décidé en 1975 ; 8 000 instituteurs auront vu leurs postes transformés en postes de PEGC et 4 500 maîtres auxiliaires de l'enseignement du second degré auront pu devenir adjoints d'enseignement, les adjoints d'enseignement eux-mêmes étant assimilés à des professeurs certifiés.

L'effort accompli est considérable. Néanmoins, et compte tenu des titularisations qui seront réalisées cette année, il restera encore en 1980, à l'expiration du plan de résorption, 8 300 instituteurs à titulariser, nonobstant le fait — et sur ce point vous avez raison, monsieur le ministre — qu'il ne sera plus procédé au recrutement de remplaçants, sinon à celui, pour une durée maximale de trois ans, de suppléants éventuels qui

pourront se présenter à un concours spécial d'entrée à l'école normale. Mais surtout, 26 000 enseignants attendront encore leur titularisation dans les deux cycles de l'enseignement secondaire.

L'insuffisance de l'effort de résorption de l'auxiliaariat est donc manifeste et il conviendra d'y pallier. Je reviendrai tout à l'heure sur les observations que la commission des finances a présentées dans ce domaine.

J'en viens au problème des bourses. Les crédits connaîtront une légère augmentation de 1,08 p. 100 et s'élèveront à 1 824 millions de francs. Le taux de la part de bourse a été augmenté de 4,50 francs et porté à 165 francs pour l'année scolaire 1978-1979. Une vue plus élevée du problème fait ressortir deux phénomènes qui marquent la politique des bourses en France : en premier lieu, les crédits n'augmentent que fort peu. En second lieu, le nombre des boursiers diminue. C'est ainsi que leur pourcentage dans l'enseignement secondaire, par exemple, sera tombé de près de 42 p. 100 pour l'année scolaire 1973-1974 à 33,4 p. 100 en 1979-1980. Le phénomène est encore plus net pour les élèves des classes préparatoires aux grandes écoles et pour les techniciens supérieurs.

Les plafonds de ressources au-dessous desquels une bourse peut être attribuée ayant été relevés d'un pourcentage inférieur à celui de l'évolution des revenus, il s'ensuit que le nombre de familles qui bénéficient d'une bourse a diminué. Autrement dit, l'Etat a concentré son effort sur les familles les plus modestes, sur les familles les plus pauvres.

Néanmoins, en francs constants — mon rapport écrit le démontre à l'évidence — on observe une chute régulière des crédits pour les bourses. La raison en est sans doute que l'Etat organise parallèlement la gratuité des fournitures scolaires. Celle-ci, conformément à la réforme, s'appliquera en quatrième à la rentrée de 1979. La progression de 6 p. 100 des crédits pourra se révéler suffisante si l'augmentation du prix des manuels n'est pas supérieure à ce taux. Je pense toutefois qu'il ne sera pas nécessaire d'augmenter les dotations prévues dans la mesure où les effectifs des classes de quatrième sont de l'ordre de 500 000, contre 700 000 pour les classes de cinquième.

Les crédits destinés aux transports scolaires s'élèveront à 1 136 millions de francs, en augmentation de 17 p. 100. Cette progression s'explique, d'une part, par l'augmentation de plus de 9 p. 100 des tarifs pratiqués par les transporteurs routiers, d'autre part, par l'accroissement du nombre des élèves transportés, qui est passé à 1 830 000 pour l'année scolaire en cours contre 1 823 000 l'année dernière, soit une augmentation de 3,5 p. 100.

Deux questions principales continuent de se poser : les collectivités locales, les familles devront-elles participer au financement des transports scolaires ? Ou bien l'Etat en assurera-t-il réellement un jour la gratuité ? J'y reviendrai ultérieurement. Au préalable, je tiens à souligner que le nombre des départements dans lesquels l'Etat a porté sa participation de 63 à 65 p. 100 a augmenté. Quant au nombre des départements où la gratuité est réalisée, grâce à une contribution des collectivités locales, il est passé de dix-sept à trente-deux. La contribution des collectivités locales au financement des transports scolaires leur donne, bien évidemment, toute l'autorité morale nécessaire pour réclamer la gratuité complète.

M. Christian Nucci. Y compris pour les élèves internes ?

M. Jean Royer, rapporteur spécial. Oui mon cher collègue.

Les crédits de l'enseignement privé, enfin, s'élèveront à 9 100 millions de francs, en progression de 20,58 p. 100. Cette augmentation est, pour une part importante — 155 millions de francs — liée à l'application de la « loi Guemour », notamment pour le reclassement de 2 000 maîtres agrégés ou contractuels, l'extension aux maîtres de l'enseignement privé des mesures sociales dont bénéficient les maîtres de l'enseignement public de même niveau, et les conditions d'accès à la retraite.

L'ensemble de ces propositions budgétaires a appelé diverses observations de la part de la commission des finances.

La première porte sur les bourses. La commission des finances demande qu'au fur et à mesure que sera réalisée la gratuité des fournitures scolaires, les crédits rendus disponibles — soit 600 millions de francs environ — restent consacrés à l'aide aux familles, soit par l'augmentation des bourses des élèves du second degré, soit par la réalisation de la gratuité des transports scolaires.

La deuxième observation a trait aux transports scolaires. La commission des finances estime que l'Etat doit assumer la totalité des dépenses de transports scolaires. Sa participation, qui est actuellement de l'ordre de 65 p. 100, devra donc être augmentée par paliers dans les budgets futurs, ce qui suppose une action pluriannuelle.

La troisième observation porte sur la résorption de l'auxiliaariat. J'ai proposé à la commission qu'un nouveau plan de trois ans soit mis en œuvre, de manière que puissent être titu-

larisés les quelque 8 300 instituteurs et 26 000 maîtres de l'enseignement du second degré qui ne l'auront pas été à l'expiration du plan actuel. Il devrait être seulement conservé un volant restreint d'auxiliaires, de l'ordre de 1 à 2 p. 100, pour assurer la souplesse du service.

La dernière observation est de loin la plus importante. Elle est relative à la formation des maîtres. Parmi les difficultés que connaît l'enseignement en France, celles que pose la formation des maîtres à tous les niveaux méritent d'être soulignées. Depuis la deuxième guerre mondiale, aucun texte d'envergure n'a osé s'attaquer à une réforme profonde de ces formations, tandis qu'évoluaient l'économie, la croissance économique, la culture même de notre société.

Tandis que les IPES vont disparaître, c'est par de simples circulaires et non par des lois organiques comme celles de 1881, de 1882 ou de 1886 que la formation a été — superficiellement — modifiée. Aussi, la commission des finances a-t-elle cru bon de recommander qu'un projet de loi soit présenté au Parlement et solennellement voté, tant est grande l'importance de la formation des éducateurs dans un pays qui veut conserver ses libertés, la responsabilité de l'individu, le sens de l'effort et le sens de la vie communautaire et qui tient à respecter les droits élémentaires, les personnes et les biens, et par là la tolérance, l'idéal de chacun.

M. Louis Mexandeau. Et aussi la formation de l'esprit critique !

M. Jean Royer, rapporteur spécial. La formation même des maîtres est en cause et la commission des finances demande qu'au plus tôt une loi fondamentale vienne la réformer profondément.

C'est évidemment d'un tout autre débat que relèveraient l'analyse de la formation pédagogique et l'examen de la durée des études, aussi bien pour les instituteurs que pour les maîtres du second degré. A cet égard, la commission des finances demande la révision de la condition des maîtres, car si nous nous sommes battus depuis vingt ans avec quelque succès pour améliorer les structures et les locaux, la formation et la condition des maîtres n'ont certainement pas retenu suffisamment notre attention.

Dans mon rapport écrit, je me suis permis d'établir un parallèle entre la condition des personnels de l'armée et celle des personnels de l'enseignement. De cette comparaison, il ressort que la rémunération des instituteurs, des PEGC et des professeurs certifiés, en particulier, pourrait et devrait être améliorée, eu égard à la considération dans laquelle nous devons tenir nos professeurs et nos maîtres.

Telles sont, monsieur le ministre, les quatre observations que la commission des finances tenait à vous présenter. Elle demande à l'Assemblée de bien vouloir voter le projet de budget, sous réserve que le Gouvernement retienne l'esprit de ces observations et en assume les conséquences législatives, pour le bien de notre société. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Mme le président. La parole est à M. Neuwirth, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les constructions scolaires.

M. Lucien Neuwirth, rapporteur spécial. Mesdames, messieurs, en présentant ce rapport relatif aux constructions scolaires, je ne peux m'empêcher de penser à l'histoire de ce chirurgien britannique qui, voyant son premier client du lundi rendre l'âme, soupira : « Je commence mal la semaine. » Sur quoi son assistante lui répondit : « Oh ! docteur ! votre patient la commence encore plus mal que vous ! » (Sourires.) Cela pour vous prévenir que le rapport que j'ai l'honneur de vous présenter n'a rien pour engendrer la joie.

Pour brosser le paysage, je vous indiquerai que l'indice de variation des crédits du budget des constructions scolaires est descendu, sur la base 100 en 1975, à 44,26 pour 1979 ; en cinq ans, le volume des crédits réellement consacrés aux constructions scolaires aura diminué de plus de 55 p. 100.

Mais examinons le champ de bataille.

Les crédits de paiement connaissent une baisse de 6,9 p. 100 et les autorisations de programme une réduction de 5,1 p. 100. Or, les crédits de paiement sont supérieurs aux autorisations de programme, ce qui tendrait à accréditer l'idée que les perspectives de ce budget ne sont pas orientées vers une augmentation sensible pour les prochaines années.

Il est incontestable que les besoins sont actuellement sans commune mesure avec ce qu'ils ont été au cours des quinze dernières années et qu'il faut tirer les conséquences de la situation démographique. Il convient toutefois de noter que tout est mis en œuvre pour que celle-ci s'inverse. Méfions-nous donc d'une argumentation qui, de facile, risquerait de devenir fallacieuse !

Pour le premier degré, on assiste à un véritable effondrement, le mot n'est pas trop fort. Les crédits s'effondrent, avec une

baisse de 63,5 millions de francs, soit une réduction de 24,4 p. 100 par rapport à l'an dernier où nous avions déjà constaté une diminution de 32 p. 100. Cet état de choses va donc, une fois de plus, placer les conseils généraux devant des choix difficiles. En effet, ils devront opter entre deux attitudes : soit subventionner faiblement un nombre convenable d'opérations, soit majorer les subventions, mais n'en faire bénéficier qu'un petit nombre de constructions.

Examinons ces problèmes plus en détail.

Il peut tout d'abord paraître surprenant que les crédits en faveur de l'enseignement préscolaire diminuent de 22,6 p. 100 après la baisse de 28 p. 100 déjà enregistrée l'année dernière, alors que ce type d'enseignement fait l'objet d'un programme d'action prioritaire du VII^e Plan. La raison de cette diminution est évidemment la baisse des effectifs qui ont dû régresser de 42 000 élèves à la rentrée de 1978 et devraient diminuer de plus de 50 000 à celle de 1979.

Il ne faut cependant pas perdre de vue les disparités régionales, que ce soit les phénomènes de sur-urbanisation ou, au contraire, le sous-équipement dans certaines zones rurales.

Plus étonnant est le choix fait pour l'enseignement élémentaire. Les autorisations de programme connaissent une baisse de 15 p. 100, qui succède à celle de 37 p. 100 observée l'an dernier. Les effectifs d'élèves sont en effet depuis quinze ans en augmentation dans ce secteur : plus 40 000 en 1977-1978 et plus 25 000 pour 1978-1979. Mais, surtout, le parc immobilier de ce secteur présente un caractère indiscutable de vétusté. Il est nettement plus ancien que celui des autres niveaux d'enseignement, ce qui n'est pas étonnant, les efforts des républiques précédentes ayant porté sur ce type d'enseignement.

Il faut, en effet, noter que 53 p. 100 des écoles élémentaires ont été construites avant 1918, à une époque où l'on construisait des mairies à deux ailes : l'une d'elle abritait l'école, l'autre la salle du conseil municipal.

Monsieur le ministre, vous aurez beaucoup de mérite à satisfaire avec cette dotation les besoins créés aussi bien par les mouvements de population que par les nécessités de la modernisation du patrimoine.

J'en arrive à un secteur que l'on peut donc considérer comme relativement favorisé : le second degré. Ce secteur ne connaît, en effet, qu'une faible diminution, d'environ 2 p. 100, qui fixe les objectifs physiques à 72 500 places contre 76 500 l'année précédente. Au demeurant, la situation est très différente selon les cycles d'enseignement.

Les dotations du premier cycle diminueront seulement de 1,8 p. 100. Il faut toutefois considérer que les crédits correspondent à deux objectifs : construire ou rénover les collèges, mais aussi les équiper en ateliers technologiques complémentaires.

Nous devons mettre au crédit du ministère une volonté certaine d'accélérer la mise en place de ces ateliers technologiques : 269 millions de francs contre 180 millions en 1978, qui devraient permettre la réalisation et l'équipement d'environ 500 ateliers.

Le ministère espère rattraper progressivement le retard actuel. Il est vrai cependant que l'objectif du VII^e Plan ne sera atteint qu'avec retard.

Pour ces mêmes ateliers, en ce qui concerne les collèges privés sous contrat, la dotation ne nous permettra de subventionner qu'un nombre limité de constructions par rapport au nombre de collèges à équiper. Cependant, compte tenu du fait que la subvention de l'Etat peut varier de 30 à 80 p. 100, il n'est pas possible de prévoir le nombre d'opérations que les crédits prévus permettront de financer.

Pour les LEP, ex-CET, c'est-à-dire le second cycle court, même situation relativement privilégiée puisque les crédits n'enregistrent qu'une diminution de 1,5 p. 100. Vous voyez pourquoi, tout à l'heure, j'ai parlé de relativité. Le ministère compte financer 10 000 places, tout comme en 1978.

Il faut signaler que 2 000 élèves de plus ont été accueillis à la rentrée de 1978 et que les effectifs resteront stables à la rentrée de 1979. Néanmoins, personnellement, je demeure perplexe : je me demande si l'effort consenti est tout à fait compatible avec la nécessité impérieuse de développer les formations et les vocations professionnelles, au moment où notre pays traverse une telle crise, souffre d'un tel chômage.

Dans le second cycle long, les lycées connaissent la rigueur des temps puisque la dotation subit une diminution de 6 p. 100. Je veux exprimer une inquiétude personnelle à ce sujet : alors que le ministère a prévu de ne financer que 9 000 places nouvelles, les effectifs ont augmenté de 22 000 à la rentrée de 1978 et s'accroîtront de 18 000 à la rentrée de 1979. Je redoute une dégradation préjudiciable à l'équipement de ce secteur.

J'espère, monsieur le ministre, que vous nous ferez connaître tout à l'heure votre point de vue sur ce sujet qui constitue véritablement le point le plus brûlant de ce rapport.

Un rayon de soleil dans cette grisaille : la dotation de l'action sociale passera de 96 millions de francs à 112 millions de francs, soit une augmentation de 16 p. 100. Cette évolu-

tion favorable mérite d'être notée, car les crédits permettront de poursuivre la modernisation des internats, action amplement justifiée.

En ce qui concerne l'enseignement spécial, je regrette de constater qu'après la réduction de 46 p. 100 enregistrée l'an dernier, c'est une nouvelle diminution de 33,10 p. 100 qui nous est proposée. Ce modeste crédit devrait permettre le financement de 2 000 places de section d'éducation spécialisée; mais, cette année encore, aucune place nouvelle n'est prévue dans les écoles de perfectionnement, alors que l'augmentation des effectifs attendue dans ce type d'établissement sera de 4 000 élèves en 1979.

Mes chers collègues, pour ne pas trop assombrir cette journée — qui l'est déjà suffisamment (Sourires.) — je vous renverrai à mon rapport écrit pour connaître les raisons de la réduction sensible de 29,8 p. 100 qui se rapporte aux équipements administratifs et divers.

La commission des finances a présenté un certain nombre d'observations.

Premièrement, elle s'est tout d'abord émue — le mot est d'ailleurs faible — des annulations de crédits en cours d'année. En effet, lors de l'examen du budget de 1978, le Gouvernement, en seconde délibération, avait majoré les crédits du titre VI de 100 millions de francs pour les autorisations de programme et de 30 millions de francs pour les crédits de paiement. Et le budget fut voté. Or, par un arrêté daté du 1^{er} août et publié au *Journal officiel* du 5, le ministre du budget a annulé 187 millions de francs d'autorisations de programme et 19 millions de francs de crédits de paiement sur le chapitre 66-31 du budget de l'éducation.

On découvre ainsi que le Gouvernement a repris d'une main, et bien au-delà, ce qu'il avait accordé de l'autre à l'Assemblée sur l'insistance de la commission. Notre commission, mécontente, estime que ces annulations de crédits sont en contradiction flagrante avec les intentions annoncées lors du vote du budget. Elle demande donc qu'à l'avenir il soit tenu strictement compte des décisions du législateur.

M. Robert-André Vivien, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Très bien !

M. Lucien Neuwirth, rapporteur spécial. Deuxième observation : la commission des finances estime que les dotations budgétaires du second degré sont insuffisantes pour faire face aux besoins et permettre un rythme raisonnable de résorption des classes vétustes.

Troisième observation : la commission demande à nouveau qu'une politique d'entretien programmé des établissements du second degré soit définie et appliquée au plus tôt; elle estime en outre que les crédits qui y sont consacrés doivent être augmentés et qu'il convient véritablement de mieux définir les responsabilités respectives de l'Etat et des collectivités locales.

En ce qui concerne les travaux de décoration des constructions scolaires au titre du 1 p. 100, la commission des finances demande à nouveau et instamment que soit enfin appliqué le texte prévoyant la mise en place des commissions régionales chargées d'examiner tous les projets de décoration des constructions scolaires en vue de mieux associer les collectivités locales aux choix qui sont faits.

Mes chers collègues, votre rapporteur tient à souligner que ce budget ne permettra qu'une amélioration qualitative insuffisante et, à son avis, trop lente. L'effort, pour méritoire qu'il soit dans le domaine de la mise en sécurité, de l'entretien et de la résorption des classes vétustes et mobiles, est trop faible, bien que les crédits passent de 340 millions en 1978 à 475 millions en 1979.

Pour la sécurité, l'effort est incontestable et bien orienté. Il n'est pas question d'en nier l'importance. Mais ce secteur avait été assez négligé depuis quelques années.

Il est vrai qu'aucun régime n'a construit aussi rapidement autant d'établissements scolaires que la V^e République. Cette situation est certes satisfaisante, mais elle nécessite un entretien méthodique si l'on ne veut pas obérer l'avenir. Or, en ce qui concerne cet entretien du patrimoine, il nous faut bien dire que si les études se terminent, si les expériences commencent, les décisions, elles, par contre, se font attendre.

Il faut bien être persuadé que les besoins sont d'ores et déjà considérables et qu'ils vont rapidement devenir de plus en plus lourds et coûteux.

Faut-il insister sur la lenteur de résorption des classes vétustes et mobiles? Je constate avec tristesse que les situations provisoires se prolongent.

Dois-je rappeler que les classes mobiles ou démontables, destinées à faire face rapidement à des situations particulières et installées théoriquement à titre provisoire correspondent à 643 000 places d'élèves? Et je ne parle ni du parc communal mal connu ni des parcs départementaux qui comprennent environ 7 000 bâtiments.

Pour conclure, je dirai que ce budget ne peut se comprendre que comme l'expression d'une situation transitoire. Ce n'est que de cette façon qu'il pourrait être admissible.

Il faudra consacrer à l'équipement une part plus importante du budget de l'éducation.

La commission des finances avait délibéré une première fois sur ces crédits le mercredi 20 septembre dernier et, à l'issue de ses délibérations, elle avait réservé son vote, espérant qu'après les négociations et les tractations, un supplément de crédits serait accordé. En ce qui concerne les constructions scolaires, nous avons eu, semble-t-il, moins de chance que notre collègue M. Royer.

Cependant, à l'issue de ses délibérations, la commission des finances, de l'économie générale et du Plan a rejeté ces crédits d'équipement. Elle propose donc à l'Assemblée de ne pas les adopter. Il appartient dès lors au Gouvernement et à vous, monsieur le ministre, de faire un ultime effort en vue d'améliorer la situation, particulièrement dans ce domaine de la sécurité et de l'entretien. Dans le cas contraire, il serait difficile aux membres de la commission des finances de revenir sur la position qu'en conscience ils ont jugée devoir prendre.

Vous comprenez ainsi, monsieur le ministre, mes chers collègues, pourquoi j'ai jugé nécessaire de préfacier de la façon que vous savez le rapport que je viens d'avoir l'honneur de vous présenter. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.)

M. Xavier Hamelin. Très bien.

Mme le président. La parole est à M. Pinte, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'éducation.

M. Etienne Pinte, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le projet de budget de l'éducation pour 1979 est très préoccupant.

Je ne reprendrai qu'un chiffre parmi tous ceux qui ont été cités par les rapporteurs de la commission des finances, celui qui nous révèle l'écart entre le taux de progression du budget de l'Etat et le taux de progression du budget de l'éducation. Ce chiffre est de 0,6 p. 100 et il n'a jamais été aussi faible depuis fort longtemps. Il était de 2 p. 100 en 1978. Et cela équivaut, d'une année sur l'autre, ainsi qu'on l'a déjà rappelé, à une diminution dont l'importance varie de plus du simple au double.

Nous sommes donc en droit de nous demander avec inquiétude, monsieur le ministre, si l'éducation restera, l'année prochaine encore, l'une des priorités de l'Etat. Rien ne nous le prouve. Au contraire! Lorsque l'on examine l'application du programme d'action prioritaire n° 13 du VII^e Plan consacré à l'éducation, on est bien obligé de se rendre à l'évidence: ses objectifs ne seront pas atteints.

Ces réflexions, monsieur le ministre, sont le fruit d'un constat. Nous avons aujourd'hui le sentiment, pour ne pas dire la certitude, que vous n'avez pas les moyens de votre politique, si celle-ci consiste à remplir les engagements pris par votre prédécesseur.

Où bien les objectifs étaient à court terme trop ambitieux — ce qui est possible — et il ne fallait pas promettre ce qu'on ne pouvait tenir au risque de susciter doléances et déceptions justifiées, ou bien ces objectifs étaient raisonnables et il fallait alors se donner les moyens de les atteindre.

En reprenant les chapitres de votre projet de budget, nous retrouvons chaque fois ce problème irritant de l'inadéquation des moyens aux fins.

La progression des dépenses de personnel pourrait paraître une nouvelle fois trop importante par rapport aux autres postes du budget de l'éducation. Cet accroissement de près de 18 p. 100 me semble d'autant plus justifié que surgissent par ailleurs de nombreuses interrogations.

Les créations de postes prévues pour la rentrée de 1979 seront-elles suffisantes alors qu'à la rentrée de 1978 vos services ont dû en rajouter un grand nombre pour faire face aux besoins les plus urgents?

La politique de « redéploiement », qui est saine si elle a pour but une meilleure utilisation des personnels, remplira-t-elle cette mission alors que les besoins prioritaires ne sont pas assurés?

La suppression et surtout la répartition apparemment incohérente des portes d'élèves maîtres dans les écoles normales d'instituteurs répondent-elles aux exigences d'une politique qualitative de l'enseignement, alors que vous avez fait à juste titre de cette politique l'une de vos priorités?

Ne soyons pas tentés de répondre que toutes ces mesures sont la conséquence de la stabilisation des effectifs due à l'évolution démographique. Méfiez-vous, monsieur le ministre, des prévisions d'effectifs! Elles ont été rarement favorables à vos services. Je n'en veux pour preuve que les 11 000 élèves de plus attendus dans le primaire en 1977, alors qu'il y en a eu 44 000 de plus.

Ayez en permanence à l'esprit que nous sommes en train de passer d'une société quantitative à une société qualitative, et que, pour l'éducation, cela veut dire abaïssement des effectifs, recyclage et amélioration de la formation des enseignants.

Abaïssement des effectifs, ai-je dit. J'y reviens, car les engagements ne sont pas toujours respectés. Les orientations sont difficiles à atteindre. Il y a encore des cours préparatoires de plus de trente élèves, alors qu'il en faudrait vingt-cinq; des classes d'application de plus de trente élèves, alors qu'il en faudrait aussi vingt-cinq. Il y a des classes élémentaires de première année de plus de trente-cinq élèves, alors que, pour être logiques avec nous-mêmes, nous devrions essayer de nous rapprocher peu à peu de ce nombre de vingt-cinq élèves. Mais la fameuse grille avec ses seuils contraignants ne le permet pas.

Ces quelques exemples suffisent à justifier nos craintes pour l'avenir. Et nous ne comprenons pas qu'au moment même où vos services suppriment quatre-vingt-dix postes d'élèves maîtres dans le département des Yvelines, celui-ci voit s'accroître de 1 600 unités le nombre d'élèves du premier degré.

Les trois objectifs désignés comme prioritaires pour l'éducation dans le VII^e Plan ne sont pas atteints et ne le seront vraisemblablement pas avant l'achèvement de ce Plan.

Quinze académies ont un taux de préscolarisation inférieur à la moyenne nationale qui est de près de 80 p. 100. L'écart entre les deux villes placées à chaque extrémité, Paris et Montpellier, représente 45 points.

Pour l'enseignement de la technologie dans les collèges, malgré une augmentation des crédits de 65 p. 100 qui permettra de réaliser 500 ateliers en 1979, l'écart entre les 1 600 ateliers construits en quatre ans et les 3 000 prévus en cinq ans ne nous laisse pas l'espoir d'atteindre ce chiffre à la fin du VII^e Plan.

S'agissant enfin de l'animation culturelle, si l'on compare les trente millions dépensés en quatre ans avec les cent millions à engager en cinq ans, on ne peut qu'avoir un doute sur la possibilité de combler la différence en un seul budget.

Nous nous posons ainsi des questions sur la notion de priorité, monsieur le ministre. Le VII^e Plan désigne les priorités votées par le Parlement; le programme de Blois contient aussi des priorités; et vous même définissez les vôtres. Mais toutes ces priorités ne se recoupent pas. Tant s'en faut. Alors, je vous le demande: comment arriver à les concilier sans surcharger la barque, comment les harmoniser, comment les rendre compatibles avec une certaine logique budgétaire?

La gratuité scolaire promise depuis longtemps n'est pas encore pour demain.

L'extension de la gratuité à la classe de quatrième, prévue à la rentrée 1979, se fera sans crédit nouveau en raison du passage vraisemblable d'environ 200 000 élèves dans l'enseignement technique, comme l'a indiqué le rapporteur spécial de la commission des finances.

Je tiens à souligner à cet égard qu'il n'a jamais été question à nos yeux de restreindre cette notion de gratuité et de la limiter uniquement à l'enseignement classique. Malgré les aides différenciées accordées à l'enseignement technique court, nous souhaitons la gratuité pour cet ordre d'enseignement au même titre que pour le premier cycle classique puisque la gratuité est en fait la conséquence de l'obligation scolaire.

L'augmentation réaliste des crédits affectés aux transports scolaires me conduit à souligner que la prise en charge à 65 p. 100 par l'Etat de ces frais ne sera toujours pas effective et que le nombre de départements où le taux de participation de l'Etat est en dessous du taux moyen est supérieur à celui où le taux de participation des départements est inférieur à la moyenne.

Le saupoudrage des heures enfin est toujours la règle. Leur part et leur montant moyen diminuent malgré la baisse du nombre de boursiers. Je vous propose, comme je l'ai fait l'année dernière à votre prédécesseur, monsieur le ministre, de transférer, au fur et à mesure de la mise en place de la gratuité scolaire, les crédits des bourses du premier cycle sur le second. Cette mesure serait logique, rationnelle et équilibrée, étant bien entendu que les problèmes sociaux spécifiques devaient être réglés par les organismes compétents telles les caisses d'allocations familiales.

Enfin, le rythme d'engagement des crédits pour la mise en application de la loi du 25 novembre 1977, concernant l'enseignement privé, est d'autant plus modeste qu'il faudra envisager, dans les budgets suivants, des mesures de rattrapage si l'on veut, en cinq ans, harmoniser les conditions professionnelles des enseignants des secteurs public et privé.

J'en arrive aux crédits d'investissement et d'équipements dont a parlé notre collègue M. Neuwirth tout à l'heure.

Une fois de plus, le budget d'investissement du ministère de l'éducation diminue comme peau de chagrin. En cinq ans, il aura été réduit de moitié en francs constants. Cette orientation permanente depuis quelques années est non seulement néfaste mais illogique.

Elle est néfaste parce qu'elle ne permet pas de construire les écoles, collèges et lycées dont on a besoin pour faire face aux migrations de population d'une région à une autre, d'une ville à une autre, d'un quartier à un autre. Elle est néfaste parce qu'elle freine la reconstruction des établissements vétustes, inadaptés ou fonctionnant dans des classes mobiles. Elle est néfaste enfin parce qu'elle retarde l'entretien, la sécurité et la mise en conformité du patrimoine immobilier existant.

Cette orientation est illogique puisque vous reconnaissez vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il faudrait dépenser 40 à 45 milliards de francs en dix ans, soit 4 à 4,5 milliards de francs par an, pour faire face aux besoins alors que 2,5 milliards de francs seulement sont inscrits pour 1979. Il faudra donc plus de vingt ans à ce rythme pour réaliser vos objectifs. Et que dire des 410 établissements fonctionnant à plus de 80 p. 100 dans des classes mobiles sinon qu'il faudra quatre-vingts ans pour les reconstruire en dur au rythme actuel de cinq par an.

La situation de pénurie est telle que certaines régions et certains départements ne respectent même plus les règles de financement prévues. Ainsi depuis l'année dernière, la région Ile-de-France ne subventionne plus l'acquisition des terrains ni les travaux préliminaires à la construction des établissements du second degré.

En conclusion, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a adopté le budget de fonctionnement sous réserve des sept observations suivantes:

Première observation: révision des critères de suppression et de répartition du nombre d'élèves-maîtres dans chaque département et réforme des modalités de recrutement dans les écoles normales d'instituteurs.

Deuxième observation: transfert progressif des crédits de bourse du premier cycle sur le second cycle au fur et à mesure de la mise en place de la gratuité scolaire, avec réforme des critères d'octroi des bourses.

Troisième observation: lancement d'une étude de rationalisation des choix budgétaires dans le domaine des constructions scolaires, à l'instar de celle qui a été conduite pour l'entretien.

Quatrième observation: recensement des établissements du second degré dont le coût de mise en conformité est équivalent à une construction neuve.

Cinquième observation: suppression de la grille dite « Guichard » pour la création de postes et élaboration d'un critère de création par niveau.

Sixième observation: prise en charge des frais des personnels enseignant dans les cours à horaires aménagés des collèges et lycées.

Septième observation: révision des modalités de prise en charge financière par les différentes communes intéressées des dépenses de fonctionnement des lycées non étatisés.

La commission a en revanche rejeté à l'unanimité le budget d'investissement, non seulement parce qu'il n'a pas été tenu compte des remarques qu'elle avait émises l'année dernière, mais aussi parce qu'elle a été choquée qu'il ait été retiré, en cours d'année, au ministère de l'éducation 187 millions de francs au chapitre des constructions scolaires du premier degré.

Telles sont, monsieur le ministre, mes chers collègues, les conclusions de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Mme le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation.

M. Christian Baulac, ministre de l'éducation. Madame le président, mesdames, messieurs les députés, la précision des rapports que vous venez d'entendre me dispense d'entrer trop avant dans l'analyse du projet de budget que je sou mets à votre approbation.

Je prends acte des conclusions de votre commission des finances et de votre commission des affaires culturelles, familiales et sociales. J'espère que le débat qui suivra nous permettra, à M. Pelletier et à moi-même, d'apporter toutes les précisions nécessaires sur un certain nombre de sujets qui ont été évoqués et qui ne nous paraissent constituer en fait que des cas particuliers.

Désireux d'aller le plus directement possible à l'essentiel, j'articulerai donc mon exposé autour de trois questions: quel budget? Pourquoi? Comment? En d'autres termes, un peu moins abrupts, je traiterai dans l'ordre de la définition générale du budget, des grandes priorités auxquelles il obéit et des principales mesures appropriées qu'il propose.

Un budget: quel budget? Pour répondre à cette première question, je laisserai la parole aux chiffres. Le budget de l'éducation s'élèvera en 1979 à 80 873 millions de francs — plus de 8 000 milliards de centimes —, soit une augmentation de 15,9 p. 100 par rapport à 1978. Sa part dans le budget de l'Etat, qui était de 17,5 p. 100 en 1978, atteindra 17,6 p. 100 en 1979. Quand on sait en outre que le budget général de l'Etat n'aura connu lui-même entre 1978 et 1979 qu'une progression de

15,18 p. 100, comment peut-on sérieusement prétendre, comme a osé le faire il y a quelques jours un responsable de l'opposition, que l'éducation est devenue « une contre-priorité pour le Gouvernement » ?

L'éducation demeure à l'évidence, comme ce fut toujours le cas depuis les origines de la V^e République, au premier plan des préoccupations du chef de l'Etat et de son gouvernement. L'étonnant, si étonnant il y a, est bien qu'elle continue d'y demeurer, en dépit de la conjoncture particulièrement difficile que nous traversons et qui, vous le savez, n'est pas propre à la France.

Réunis à Paris, les 19 et 20 octobre dernier, les ministres de l'éducation des vingt-quatre pays membres de l'OCDE ont pris la mesure en commun du contexte d'incertitude économique où se situent aujourd'hui les problèmes d'éducation. Ils sont convenus qu'un tel contexte obligeait, pour les années à venir, sinon à un véritable plafonnement, du moins à un accroissement très limité des dépenses, mais ils n'en ont pas moins affirmé avec force que l'éducation doit rester l'un des secteurs les plus importants dans les budgets publics. Je le réaffirme ici devant vous de la façon la plus nette, à l'intention, notamment, de M. le rapporteur de la commission des affaires culturelles.

Stabilité donc, et continuité. Continuité d'autant plus remarquable — et j'en reviens au projet sur lequel il vous appartient de vous prononcer — que la baisse relative de la démographie, dont nous commençons à percevoir les effets dans notre enseignement, aurait pu servir d'excuse ou de prétexte à une réduction d'ensemble de nos dépenses. On prévoit que, dans les cinq prochaines années — le chiffre est trop important pour que mes services puissent se tromper —, les effectifs diminueront dans le premier degré de plusieurs centaines de milliers d'élèves, cette diminution n'étant que très partiellement compensée par une progression relativement faible des effectifs dans les lycées, les lycées d'enseignement professionnel et les établissements d'enseignement spécial, cependant que ceux des collèges devraient demeurer stables.

Or, si nous avons tenu compte de cette baisse, notamment dans la répartition — sur laquelle je reviendrai — entre les crédits de personnels et les crédits d'équipements, elle n'affecte en rien la masse globale que nous avons prévue pour 1979. Il s'ensuit que la stabilité d'un budget — celui de l'éducation en l'occurrence — ne signifie pas nécessairement l'immobilisme.

Elle le suppose d'autant moins que je compte recourir à ce que je considère comme les trois clés de toute gestion bien comprise et donc de tout développement bien conduit : la rigueur, le sens des responsabilités et l'imagination.

Parlons d'abord de la rigueur.

Étant donné la situation économique et financière, telle que je l'ai rapidement évoquée et qui est celle de tous les pays du monde, quel que soit leur régime, il sera difficile d'attendre du budget de l'Etat les moyens supplémentaires qu'exige l'ampleur de la réforme entrée en vigueur depuis 1977. Il nous faut donc apprendre à mieux utiliser nos ressources, c'est-à-dire essentiellement, et dans une large proportion, à les redéployer. C'est pourquoi j'ai donné instruction aux inspecteurs généraux de l'instruction publique et aux inspecteurs généraux de l'administration d'éliminer les circuits redondants et les procédures parallèles. C'est pourquoi j'ai mis en place, tant au ministère même qu'après de chaque recteur, des conseillers budgétaires, plus spécialement chargés d'étudier les possibilités de redéploiement. Ces diverses dispositions devraient commencer à porter leurs fruits dès la fin de cette année.

Les deux exemples que je viens de donner — j'aurais pu en citer beaucoup d'autres — montrent bien que nous ne parviendrons à davantage de rigueur que si nous renforçons, dans tous les domaines et à tous les échelons, le sens des responsabilités. Plus que d'alourdir encore le poids de la hiérarchie, il s'agit tout au contraire de bien montrer à chacun qu'il dispose, quelle que soit la place qu'il occupe dans le système, d'une autonomie et donc d'une responsabilité de fait. Mais cela même ne suffit pas : il faut aller plus loin et passer à une autonomie et à une responsabilité de droit. Tel est l'objectif, telle est la raison d'être des mesures de déconcentration et de décentralisation que nous préparons et auxquelles travaille plus particulièrement M. Jacques Pelletier. Ces mesures qui auraient déjà vu le jour, si leur élaboration n'avait été retardée par la préparation des projets de loi relatifs aux collectivités locales, s'inscriront à l'intérieur de la loi-cadre relative au développement des responsabilités locales, dont le ministre de l'intérieur a présenté les grandes orientations au Sénat le 20 juin 1978.

Toujours à propos du sens des responsabilités, à déconcentration et décentralisation, j'ajouterai volontiers participation et concertation.

Participation des familles d'abord, et je me réjouis à ce propos des conditions dans lesquelles se déroulent actuellement les élections aux conseils d'établissements des collèges et des lycées et aux comités de parents. Ce ne sont pas les actions

hautement condamnables auxquelles s'est livrée lors de la dernière rentrée une poignée d'irresponsables... (Exclamations sur plusieurs bancs des communistes.)

Tiens, vous avouez !

Ce ne sont pas ces actions qui sauraient empêcher la communauté scolaire de prendre forme et vie, dans l'esprit démocratique et constructif voulu par le législateur.

Concertation enfin avec les partenaires syndicaux, et je n'ai qu'à me satisfaire, une fois encore, du climat dans lequel se sont déroulés jusqu'à présent nos entretiens, encore que le langage tenu sur mon perron n'ait pas toujours correspondu à celui tenu dans mon bureau.

M. Robert-André Vivien, président de la commission. Très bien !

M. le ministre de l'éducation. Quant à l'imagination, la dernière des trois clés, c'est elle, plus encore que les deux autres, qui doit nous ouvrir les portes de l'avenir. La loi du 11 juillet 1975 oblige en effet à une transformation radicale — encore qu'elle ne puisse s'opérer que d'une façon progressive et avec tous les ajustements nécessaires dictés par la pratique — des contenus, des méthodes et des structures de notre enseignement. Il nous faut inventer, innover, bref, penser enfin en termes de qualité et non plus, comme nous l'avons trop longtemps fait, pressés par le besoin mais tentés également par la facilité, en termes de quantité.

Voilà qui me conduit — ce sera mon second point — à parler de la réforme préparée par mon prédécesseur et instaurée par la loi du 11 juillet 1975 et des grandes priorités auxquelles doit obéir le budget pour assurer sa mise en application.

Avant même de traiter du collège unique, pièce maîtresse de cette réforme, je tiens à souligner toute l'importance que j'attache à l'enseignement élémentaire et à sa rénovation. C'est à l'école élémentaire, en effet — à laquelle je souhaite redonner son beau nom, si injustement discrédité, d'école primaire — qu'il appartient de guider les premiers pas de l'enfant vers la connaissance, de l'ouvrir à lui-même, au monde et aux autres en développant en lui les mécanismes fondamentaux de compréhension et d'expression, de perception et de création qui seront à tous égards décisifs pour sa réussite et ses progrès futurs. Nous devons donc apporter tous nos soins à cette première phase d'autant que la deuxième, la phase dite secondaire, en dépend aujourd'hui beaucoup plus directement et, si je puis ainsi m'exprimer, beaucoup plus solidairement.

Conséquence logique de la prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à seize ans décidée en 1959, le collège unique qui est la grande nouveauté de la réforme et constitue la deuxième priorité du budget, a pour objectif d'assurer une meilleure harmonisation des chances entre tous les jeunes Français. Quelles que soient leurs différences intellectuelles, sociales, psychologiques, il les réunit tous dans un établissement de même type, prodiguant le même enseignement, avec les mêmes maîtres. Facteur de rapprochement, ferment de solidarité, il implique donc la suppression de toutes les filières qui, en établissant ou en renforçant la ségrégation, ne pouvaient qu'aggraver l'injustice sociale.

La réussite d'une telle institution, essentielle pour l'avenir de notre pays, passe par une redéfinition en profondeur de la pédagogie. La prise en compte des différences, le fait que l'élève se trouve enfin placé au centre de l'action éducative conduisent à mettre en œuvre des procédures de soutien et d'approfondissement qu'il ne faut pas concevoir comme antinomiques mais comme complémentaires. De ce point de vue, la rentrée de 1978, qui a vu l'application de la réforme aux classes de cinquième, devrait marquer une étape importante : les professeurs, comme j'ai pu le constater sur le terrain, se passionnent pour le soutien et pour l'approfondissement. Ils en comprennent mieux les objectifs et, conscients de la confiance que je leur accorde, multiplient, en fonction des situations particulières qui sont les leurs, les initiatives les plus fécondes.

Mais le soutien et l'approfondissement ne pourront porter tous leurs fruits, au sein de la pédagogie différenciée, qui est par définition celle du collège unique, que si nous parvenons à réduire, dès l'entrée en sixième, les différences de niveau. C'est bien pourquoi j'ai placé en tête des priorités la rénovation de l'école primaire déjà si nécessaire par elle-même, cette rénovation n'en devient que plus nécessaire encore dans la perspective du collège unique. Elle va d'ailleurs bon train puisqu'elle touchera, à la rentrée de 1979, le cours élémentaire deuxième année. Cette action en amont devra s'accompagner sous peu d'une action en aval, indissociable, elle aussi, de la mise en place du collège unique : la rénovation du second cycle donne lieu, dès à présent, à des travaux très poussés de réflexion et d'expérimentation.

Troisième priorité, et non la moindre, la formation professionnelle et technique. J'ai déjà dit notre volonté de développer ce type de formation, notre souci d'y ménager une large

place aux enseignements généraux, notre désir enfin d'éviter une trop grande spécialisation qui ne peut être dispensée qu'au sein même des entreprises.

Je me bornerai à évoquer devant vous deux problèmes de nature différente mais auxquels j'attache une égale importance : d'une part, celui de la seconde voie, c'est-à-dire des modalités à définir pour permettre aux élèves engagés dans l'enseignement technique d'accéder, s'ils le souhaitent et s'ils en montrent évidemment la capacité, aux grades et aux diplômes les plus élevés ; d'autre part, celui de l'apprentissage, que je considère pour ma part comme un aspect parmi d'autres de la formation secondaire. Je signale simplement, pour n'avoir plus à y revenir, l'effort tout particulier — accroissement de 11,6 p. 100 pour 1979, soit 811 millions de francs — qui continue d'être consenti dans ce domaine.

Quatrième priorité, enfin : l'orientation.

Il faut bien constater, malgré tous les efforts déployés ces dernières années, que l'orientation continue de fonctionner d'une façon imparfaite : il va nous falloir en reconsidérer les procédures et les critères, aménager les moyens, préciser les responsabilités. A la sélection par l'échec, qui sanctionne les incapacités ou les refus, notre pays a choisi de substituer l'orientation positive, qui tient compte des aptitudes et des aspirations : la réforme dans laquelle nous nous sommes engagés n'aurait aucun sens si cette option fondamentale n'était pas respectée.

Mais aucune des priorités que je viens d'énumérer n'aurait elle-même la moindre chance de se traduire dans les faits si nous ne songions, d'une façon non pas vague et lointaine, mais très pratique et très concrète, à tous ceux et à toutes celles qui ont la charge, aujourd'hui, des adultes de l'an 2000 et à qui je voudrais renouveler ici ma gratitude et mon soutien.

En matière d'éducation, comme le rappelait récemment le Président de la République dans le discours qu'il a prononcé devant l'UNESCO, « le succès ne dépend pas seulement de l'amélioration des institutions : il dépend aussi et surtout des hommes ». On a beaucoup parlé jusqu'à présent, mais sans parvenir encore à tous les résultats espérés, de la formation des maîtres. D'importantes évolutions sont en préparation concernant la formation des instituteurs et l'organisation des écoles normales. Mais, sans attendre, j'ai déjà mis à l'étude le problème, qui se pose moins en termes de formation initiale qu'en termes de formation continue, des enseignants du second degré.

Etant donné la vague démographique de l'après-guerre et la prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à seize ans, nous avons procédé, en effet, à des recrutements massifs, qui nous ont permis non seulement de faire face à l'accroissement du nombre des élèves, mais d'améliorer d'une façon spectaculaire les taux d'encadrement.

Tandis qu'en dix ans, de 1968 à 1978, les effectifs des élèves de l'enseignement public progressaient de 13,7 p. 100, ceux des maîtres augmentaient de 46,7 p. 100. Je répète : 13,7 p. 100 et 46,7 p. 100.

Il était, je crois, nécessaire de rappeler ces chiffres, que les Français n'ont pas suffisamment en tête. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

M. Robert-André Vivien, président de la commission. Très bien !

M. Emmanuel Hamel. Il faudrait les rappeler plus souvent !

M. le ministre de l'éducation. Effort énorme, mais qui, par son ampleur même, nous a peut-être empêchés d'apporter autant d'attention et de soins que nous l'aurions dû à une meilleure préparation des maîtres à la tâche si difficile mais si exaltante qui est la leur. Maintenant que la pression démographique s'est relâchée et que les choix pédagogiques se sont précisés, il est temps de nous mettre à l'œuvre. J'ai dit quelles sont mes priorités ; je ne redirai jamais assez quelle est la priorité de ces priorités : la formation des maîtres.

Parce que rien ne peut se faire sans eux, et sans elle, vous comprendrez mieux — et j'en arrive ici au troisième et dernier point de mon intervention — pourquoi ne cessent de croître, dans le budget de l'éducation, les dépenses de personnels. De 86,19 p. 100 en 1978, celles-ci passent à 87,61 p. 100 en 1979, les dépenses de fonctionnement s'élevant de leur côté à 4,91 p. 100, les interventions à 4,24 p. 100 et les investissements à 3,24 p. 100. Plutôt que d'entrer dans des considérations trop techniques et de suivre chapitre par chapitre, dans cette étude du « comment » et non plus du « pourquoi », les différentes imputations, je regrouperai mes remarques sous quatre grandes rubriques : les créations et les transformations de postes, les équipements, l'aide aux familles et l'enseignement privé.

L'évolution démographique et l'importance des redistributions effectuées expliquent le nombre apparemment faible des créations nettes d'emplois : 2 790, portant à 850 887 le nombre total des emplois ouverts en 1979 au budget de l'éducation. Si l'on en disjoint les mesures résultant de simples transferts de ministère

à ministère et celles qui sont inscrites au budget de l'éducation pour le compte des ministères des universités et de la jeunesse, des sports et des loisirs au titre des moyens administratifs communs aux trois départements, le chiffre net des créations d'emplois est de 1961, ce qui correspond, en fait, compte tenu des 7 510 suppressions au titre du système de formation, à la création de 9 471 emplois — et c'est ce chiffre dont il faut se souvenir — dont 9 024 de personnels enseignants.

Voilà quelle est l'augmentation du personnel enseignant proposée pour 1979. Est-ce la récession ?

Voilà qui devrait permettre d'améliorer, dans les divers domaines prioritaires, la qualité de notre système éducatif.

C'est ainsi que le développement de l'éducation préscolaire, qui constitue l'un des principaux volets du programme de Blois dans le secteur de l'éducation, se traduit par la création de 700 emplois supplémentaires, dont 450 consolident des mesures antérieures et 250 concernent la rentrée de 1979. Même effort pour l'école primaire : 1 000 emplois nouveaux lui sont destinés à chacune des deux rentrées de 1978 et 1979, ce qui devrait avoir notamment pour effet la réduction des effectifs par classe au cours élémentaire.

Les collèges, quant à eux, bénéficieront, outre une notation supplémentaire de postes consacrée pour une large part à l'enseignement de la technologie, de l'achèvement du plan prévoyant la transformation des emplois d'instituteurs spécialisés en emplois de professeurs d'enseignement général des collèges, soit 5 660 emplois.

Les lycées ne sont pas oubliés, grâce à la création d'un certain nombre de postes et à la transformation de 500 emplois de professeurs techniques adjoints en emplois de professeurs techniques ou de professeurs certifiés.

Le budget tient compte enfin des besoins qui sont apparus en matière d'orientation : il prévoit la création de 200 emplois de personnels spécialisés et la prise en charge par l'Etat de vingt-cinq nouveaux centres d'information et d'orientation, dont dix par voie d'étatisation.

Je ne saurais en terminer avec la question des emplois sans insister sur un certain nombre de mesures prises en faveur des personnels. Je citerai les deux principales : d'une part, la poursuite du plan de titularisation des instituteurs remplaçants, grâce à la création de 3 700 emplois, création gagée par la suppression des crédits de remplacement sur lesquels ces instituteurs sont actuellement rémunérés ; d'autre part, la nomination de 1 750 maîtres auxiliaires et de 1 250 instituteurs dans le corps des PEGC et celle de 1 000 enseignants, essentiellement adjoints d'enseignement, dans le corps des certifiés, au titre de la quatrième tranche d'application des décrets du 31 octobre 1975 organisant, durant cinq ans, un accès exceptionnel à ces deux corps.

Comparées aux dépenses de personnels, les dépenses d'équipements — sur lesquelles M. Pelletier s'expliquera plus en détail — se caractérisent par la réorientation progressive des moyens vers des actions prioritaires clairement définies. Nous ne sommes plus à l'époque où l'on inaugurait un CES par jour. L'évolution démographique autorise un ralentissement des programmes de construction et l'accélération, en contrepartie, des programmes de sécurité et d'entretien du patrimoine. Je signalerai cependant un secteur en plein développement, celui des ateliers, dans lesquels seront assurées les options technologiques prévues dans les collèges par la loi du 11 juillet 1975 : les crédits inscrits au budget de 1979 — 269 millions de francs contre 180 millions en 1978 — permettront d'en réaliser environ cinq cents.

J'en viens à présent aux interventions de l'Etat en faveur des familles. Elles s'exercent, comme les années précédentes, dans trois directions : les manuels, les transports scolaires et les bourses.

Pour les manuels, toutes les dispositions sont prises pour élargir à la classe de quatrième, lors de la rentrée de 1979, les mesures de gratuité en vigueur pour les classes de sixième et de cinquième.

En ce qui concerne les transports scolaires, les actions retenues visent à étendre l'aide de l'Etat à de nouvelles catégories de bénéficiaires, dont notamment les handicapés, à encourager le maintien ou la création de régies directes de transports d'élèves et, d'une manière générale, à renforcer, comme pour les équipements, la sécurité.

Quant aux bourses d'études, les crédits qui leur sont affectés passeront de 1 772,2 millions de francs à 1 790,6 millions, ce qui aura pour conséquence, en raison de l'évolution des effectifs, de faire progresser leur montant moyen.

Tout dernier point pour conclure ce très rapide panorama : l'enseignement privé.

Si je laisse de côté, comme je l'ai fait à propos de l'enseignement public, l'ajustement des dotations pour le paiement des personnels, restent 439 millions de francs, qui visent à aménager l'aide apportée aux établissements sous contrat et,

en particulier, à mettre en œuvre les mesures prévues par la loi du 25 novembre 1977 : régime des retraites ; formation initiale et formation continue ; construction et équipement des ateliers.

Au terme de cet exposé, dans lequel j'ai tenu, je le répète, à aller le plus directement possible à l'essentiel, deux mots me suffiront pour qualifier le projet de budget que je soumets à votre approbation : réalisme et ouverture.

Il est facile d'élaborer, dans l'abstrait, des plans mirifiques dont je ne suis pas très sûr, du reste, qu'ils feraient, s'ils étaient jamais appliqués, le bonheur des intéressés.

M. Christian Nucci. Vous n'en savez rien !

M. le ministre de l'éducation. On peut rêver d'un professeur par élève, comme on peut rêver d'un postier par lettre ou d'un conducteur par wagon. Croire ou laisser croire que tout est possible, c'est une façon un peu trop commode de plaire, et de ne rien résoudre. *(Interruptions sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

Il est tout aussi facile, et tout aussi démagogique, de croire ou de laisser croire qu'il n'est que de vouloir plus pour obtenir mieux. A tous ceux qui font de la baisse systématique des effectifs une panacée et du respect des normes une religion, je réponds : plus de maîtres, sans doute, mais quels maîtres, pour enseigner quoi et comment ? J'ai eu trop souvent l'impression, ces dernières semaines, que les problèmes pédagogiques servaient de prétexte à une action politique parallèle... *(Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes. — Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

J'ai des preuves, messieurs !
... et qu'il n'y avait, derrière les revendications souvent contradictoires qui ont brusquement proliféré, aucun projet sérieux et cohérent.

Ce sérieux, cette cohérence sont au cœur du budget que je vous ai présenté : budget pour le temps présent, qui est un temps difficile ; mais aussi budget pour l'avenir, budget qui continue de préparer, comme ceux qui l'ont précédé, cette grande mutation de notre enseignement grâce à laquelle nous pourrions faire face demain, si vous m'accordez aujourd'hui les moyens que je sollicite, aux défis qui nous attendent. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

Mme le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation.

M. Jacques Pelletier, secrétaire d'Etat. Madame le président, mesdames, messieurs les députés, à mon tour, je tiens à remercier MM. les rapporteurs pour la netteté et la précision de l'analyse qu'ils ont présentée de notre budget, même si — ils le comprendront — je ne la partage pas complètement.

J'essayerai pour ma part de définir les lignes directrices de notre politique, afin d'éclairer le débat qui va suivre.

M. Christian Beullac m'ayant plus particulièrement chargé de suivre la déconcentration, les équipements et constructions et les relations internationales au sein de notre ministère, c'est à ces domaines que se limitera mon intervention sur le projet de budget qui vous est soumis.

Je ne contenterai d'évoquer les problèmes de déconcentration et de décentralisation dont l'étude a été entreprise dès notre arrivée au ministère. Nous ferons connaître, dans un proche avenir, un ensemble de mesures qui traduiront, outre le désir de simplification, la volonté profonde de rapprocher les décisions du terrain sur lequel elles doivent s'appliquer. Il convient, en effet, et sans qu'il soit porté atteinte à l'autorité de l'Etat, de faire en sorte que chaque niveau ou échelon de l'institution scolaire puisse décider librement, une fois défini le cadre de ses compétences.

Comme vous le savez, décentralisation et déconcentration sont déjà très poussées dans le domaine des équipements puisque les crédits pour le premier degré sont à la disposition des conseils généraux et que, pour le deuxième degré, les décisions incombent aux préfets de région sur avis des établissements publics régionaux.

Pour bien marquer notre volonté d'aller vers une véritable décentralisation de ces crédits du deuxième degré, une expérience qui donnera le pouvoir de programmation aux établissements publics régionaux sera menée, dès 1979, dans quatre régions.

M. Xavier Hamelin. Lesquelles ?

M. Jacques Pelletier, secrétaire d'Etat. C'est dans cet esprit que nous avons voulu, en dépit de l'importance qu'il convient d'attacher aux opérations de sécurité et de maintenance et aux constructions d'ateliers, ne pas imposer aux régions un volume prédéterminé de travaux pour chaque type d'opération.

Nous avons préféré, sous forme d'indications, recommander aux préfets de veiller avec un souci particulier à la réalisation de ces objectifs prioritaires.

En matière d'équipement, les rapporteurs l'ont rappelé, l'évolution du budget qui vous est proposé laisse apparaître une réduction des crédits de l'ordre de 5 p. 100 par rapport à 1978 ; néanmoins, toujours avec le même souci de décentralisation, les crédits régionalisés en 1979 seront plus importants qu'en 1978 : 1 482 millions contre 1 375 millions.

Malgré la diminution du budget d'équipement, qu'explique la rigueur des contraintes budgétaires actuelles et que peuvent justifier, dans une certaine mesure, la situation démographique et les progrès déjà accomplis, nous nous sommes attachés à poursuivre, pour l'essentiel, notre politique d'équipement et même à confirmer des actions que le Parlement et le Gouvernement considèrent comme prioritaires.

C'est au niveau de l'enseignement du premier degré que se manifeste une baisse importante des effectifs.

La dotation prévue permettra néanmoins de couvrir les besoins créés par les mouvements de population et devrait, en outre, donner la possibilité aux collectivités locales de mener une politique de modernisation du patrimoine.

Pour le second degré, dans le cadre général d'une enveloppe de 2 195 millions de francs d'autorisation de programme, y compris la dotation affectée à l'enseignement privé, nous nous sommes attachés à mieux ajuster les moyens à l'évolution des besoins. L'ensemble des moyens devrait d'abord permettre de financer la création d'environ 40 000 places dans le premier cycle dont 2 000 pour les sections d'éducation spécialisée, et de 19 000 places dans les lycées dont 10 000 pour les lycées d'enseignement professionnel. Il convenait, en effet, de poursuivre un effort particulier dans un secteur aussi fondamental pour la formation de nos jeunes et l'avenir économique de notre pays.

Par ailleurs, il nous est apparu que dans bien des cas, la mise en sécurité, l'adaptation, la rénovation et la modernisation des établissements en service constituaient une exigence prioritaire. C'est pourquoi nous avons voulu, cette année, orienter plus nettement le budget dans cette voie.

Les crédits affectés pour les travaux de mise en sécurité qui, entre 1973 et 1978, sont passés de 82 millions de francs à 140 millions de francs, soit une progression en six ans de plus de 70 p. 100, devraient connaître une nouvelle augmentation importante l'année prochaine.

A ce propos, je souligne qu'un suivi particulièrement précis des dépenses de sécurité est assuré au ministère de l'éducation au moyen de tableaux de bord régionaux, qui permettent de contrôler la consommation des crédits. En outre, le bilan de l'utilisation des crédits et les éventuelles corrections nécessaires sont appréciées semestriellement au niveau régional.

Compte tenu de l'effort particulièrement important déjà réalisé ou prévu pour 1979, le rythme des mises en sécurité devrait se dérouler normalement à l'avenir par suite des effets à attendre d'une politique de maintenance du patrimoine.

Ce souci d'entretien et de maintenance du patrimoine explique que, depuis un certain nombre d'années, les régions y aient annuellement consacré environ 70 à 80 millions de francs. Une enquête sur la rationalisation des choix budgétaires a cependant révélé l'insuffisance des efforts consentis dans ce domaine.

La maintenance est donc une obligation impérative. Aussi les recommandations données aux préfets devraient-elles se traduire, en 1979, par l'affectation de 125 millions de francs environ à l'entretien immobilier des établissements.

Enfin, la modernisation du système éducatif, qui est inscrite dans la loi du 11 juillet 1975, nous fait obligation d'implanter les ateliers complémentaires nécessaires au développement de l'éducation manuelle et technique. Il doit en exister un dans tous les établissements neufs. Le programme d'action prioritaire ne vise donc qu'à la mise en place d'ateliers complémentaires dans les collèges existants.

L'objectif fixé en 1976 était de 3 060 ateliers. De 1976 à 1978, 1 133 ateliers ont été réalisés, soit une moyenne annuelle sensiblement inférieure à 380 ateliers. En 1979, il est prévu de mettre en place 500 ateliers. A partir de l'exercice 1980, il resterait ainsi à réaliser 1 427 ateliers, ce qui nécessiterait trois années au rythme de création actuel.

Je tiens à ce que la construction des ateliers se poursuive. Toutefois, conscient des problèmes posés, j'ai demandé que diverses solutions soient mises à l'étude afin de permettre une adaptation qui se révèle nécessaire, notamment dans les grands centres urbains.

L'aspect international du budget de l'éducation vise surtout la scolarisation des enfants français à l'étranger.

Cette action est conduite par les pouvoirs publics sous des formes diversifiées puisque le ministère de l'éducation n'est pas le seul concerné. Deux autres ministères, celui des affaires étrangères et celui de la coopération pour ce qui concerne l'Afrique francophone, participent à cette action.

Notre ministère doit veiller à la conformité des programmes d'enseignement avec les programmes français pour assurer une continuité entre l'enseignement dispensé dans nos établissements à l'étranger et celui dispensé en métropole.

Nous nous efforçons d'alléger la charge financière supportée par les familles par l'octroi de bourses d'études et l'attribution de subventions de fonctionnement aux écoles françaises.

Nous veillons à améliorer la qualité de l'enseignement par des dotations spécifiques en équipements pédagogiques, par une aide à la formation et au recyclage des maîtres, par l'information des maîtres en liaison avec le centre national de documentation pédagogique et par des stages de recyclage de trois semaines en France.

Nous devons aussi faire face aux besoins nouveaux et à la nécessité de créer de nouvelles écoles dans le cas de la transformation du système d'enseignement étranger et de la différenciation avec notre système ou lorsque des familles françaises s'installent dans le cadre de l'action économique que nous menons.

L'effort du ministère est en développement constant depuis de nombreuses années. Pour nos 115 écoles, qui accueillent 22 000 élèves dont la moitié sont Français, les subventions proposées dans le projet de budget sont de 12 895 000 francs, soit une augmentation de deux millions de francs par rapport à 1978 et de 159 p. 100 par rapport à 1974.

Les bourses d'études qui intéressaient 9 150 élèves en 1977 et 1978 sont inscrites en 1979 pour un montant de 20 595 000 francs, soit une augmentation de 35 p. 100 par rapport à 1974.

Dans le domaine international, l'éducation devra fournir, dans les prochaines années, un effort important pour contribuer à l'action nationale d'exportation de nos idées, de nos techniques et de nos hommes dans le cadre d'une concertation étroite avec les autres départements ministériels concernés. La formation des hommes à l'exportation devra être privilégiée, notamment par le développement de l'apprentissage des langues étrangères par tous les moyens appropriés.

Il est certain que l'amélioration des conditions de scolarisation des enfants français à l'étranger constitue un corollaire important de l'objectif d'exportation.

En conclusion, mesdames, messieurs, j'affirme que ce budget tient compte des urgences et de l'avenir envisagé avec réalisme. En vous demandant de l'adopter, je suis persuadé qu'il répond à vos préoccupations d'élus soucieux des conditions de la formation de notre jeunesse. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Jack Ralite. Madame le président, j'aurais souhaité pouvoir interrompre M. le secrétaire d'Etat, pour lui poser une question. (Protestations sur les bancs de la majorité.)

Plusieurs députés sur divers bancs de la majorité. Trop tard !

M. Robert-André Vivien, président de la commission. M. Peltier est déjà descendu de la tribune et M. Mitterrand est impatient d'y monter.

M. Jack Ralite. Puis-je poser une courte, mais très précise question au Gouvernement ? (Protestations sur les bancs de la majorité.)

Plusieurs députés du rassemblement pour la République. Vous n'avez qu'à vous inscrire dans la discussion.

Mme le président. La parole est à M. Ralite. (Nouvelles protestations sur les mêmes bancs.)

M. Jack Ralite. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous n'avez, pas plus que M. le ministre, évoqué, à quelque moment que ce soit de votre propos, la suppression, à proprement parler scandaleuse, de 187 millions de francs de crédits d'équipement et d'autorisations de programme intervenue le 2 août dernier sous la signature de M. Beullac et publiée au Journal officiel le 5 août.

MM. Xavier Hamelin et Antoine Gissinger. Le rapporteur l'a dit !

M. Jack Ralite. Le rapporteur l'a peut-être dit, mais il serait bon que le ministre nous explique pourquoi.

L'année dernière, ici même, M. Haby a déposé un amendement au nom du Gouvernement tendant à majorer le budget de l'éducation de 130 millions de francs. Ainsi, l'année dernière, au mois de novembre, le Gouvernement a déclaré en s'adressant à la majorité : « L'éducation nationale bénéficiera de 130 millions de francs de plus ». Or voici que pendant les grandes vacances, un crédit de 187 millions de francs est supprimé ! Comment est-ce compatible avec les règles démocratiques ? (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Et surtout que M. le ministre ne me réponde pas, comme il l'a fait l'autre jour en commission, qu'un crédit de 200 millions de francs n'a pas été utilisé...

M. Robert-André Vivien, président de la commission. Madame le président, M. Ralite ne devait pas prendre la parole en ce point du débat.

M. Jack Ralite. Comment des crédits peuvent-ils être inutilisés quand, depuis des années, tant de maîtres, des centaines de maires — vous en connaissez tous, messieurs de la majorité, et vous devriez protester avec moi — ont déposé des projets qui ne peuvent être réalisés faute de pouvoir être subventionnés. Par quel tour de passe-passe peut-on justifier une telle décision qui porte atteinte à la démocratie et à la dignité du Parlement ? (Applaudissements sur les bancs des communistes. — Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Robert-André Vivien, président de la commission. En qualité de président de la commission, je demande la parole.

Mme le président. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Robert-André Vivien, président de la commission. Madame le président, je me permets de vous informer, ainsi que l'Assemblée, que les rapporteurs, tant de la commission des finances que de la commission des affaires culturelles, ont fait de grands efforts de synthèse et de concision pour permettre à tous les députés inscrits dans le débat — et en particulier à M. Ralite, qui est inscrit en quatorzième position — de s'exprimer. Je considère donc, qu'en donnant la parole à M. Ralite, vous avez favorisé un détournement de procédure contraire au règlement. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Exclamations sur les bancs des communistes.)

M. Emmanuel Aubert. Présidez impartialement, madame le président.

M. Jean-Louis Beaumont. En réalité M. Ralite a voulu profiter de la présence de la télévision ! Voilà toute l'explication !

Mme le président. Je vous en prie, messieurs ! C'est la présidence qui dirige le débat ! (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

Dans la discussion, la parole est à M. Mitterrand, premier orateur inscrit.

M. Robert-André Vivien, président de la commission. Au fond, M. Ralite ne voulait sans doute pas que M. Mitterrand s'exprime le premier !

M. François Mitterrand. Mes chers collègues, pour un parlementaire qui n'appartient ni à la commission des finances ni à la commission des affaires culturelles, les rapports qui viennent d'être présentés à cette tribune sont très instructifs.

Sans doute telles ou telles atténuations ou précautions de caractère politique ont-elles été prises, mais, dès qu'il s'agit d'analyser sérieusement et scrupuleusement le budget, les rapporteurs ont dit tant de choses que même si l'interprétation de leurs propos reste libre — la mienne sera sans doute différente de la leur ! — il n'en demeure pas moins que la sévérité avec laquelle ils se sont exprimés révèle, monsieur le ministre, combien votre budget répond fort peu aux objectifs dont vous vous réclamez !

Pour être clair et m'en tenir à quelques données essentielles pendant les dix minutes qui me sont imparties, je rappelle que les crédits d'investissement régressent en francs constants et s'effondrent même dans le domaine de l'enseignement du premier degré, passant de 460 millions de francs en 1977 à 323 millions en 1978 et à 260 millions en 1979, que le parc immobilier se dégrade dangereusement et que 400 collèges et des milliers de classes primaires sont encore au stade du préfabriqué. Faut-il ajouter la disparition du crédit de 187 millions de francs dont il vient d'être fait état ? Ainsi ceux qui auraient pu se fier l'année dernière aux engagements du Gouvernement ont-ils été déçus depuis lors ! Bref, on comprend pourquoi la commission des finances a rejeté les crédits d'équipement de ce budget et pourquoi la commission des affaires culturelles les a supprimés.

Premièrement, j'indique que la condamnation a déjà été portée par ceux qui ont suivi l'ensemble de ces débats et qui, s'exprimant au nom des différents groupes politiques, constatent que rien ne correspond entre les définitions du Président de la République qui ont été énoncées récemment encore à l'UNESCO, les multiples déclarations du ministre de l'éducation et les chiffres qui commanderont la politique de la France en matière d'éducation pour l'année à venir.

C'est le lieu, mais non le moment, de débattre des données qui pourraient conduire la France à se doter d'un système d'éducation nationale en progrès et répondant aux besoins de la nation. Dès lors que nous butons sur des données chiffrées, de quoi parlons-nous ?

Deuxièmement, je relève que les crédits de fonctionnement des établissements diminuent, notamment en ce qui concerne

les nationalisations de collèges qui sont théoriquement achevées. En outre, les dotalions en personnels, plus particulièrement au niveau des agents, sont très insuffisantes.

Troisièmement, les effectifs supplémentaires d'enseignants, en dépit des affirmations de M. le ministre de l'éducation, restent très faibles. On assiste, en effet, à un gonflement des crédits affectés aux personnels, en raison de l'évolution des rémunérations de la fonction publique et aussi de la nécessité impliquée par la politique indiciaire d'engager des sommes plus importantes en faveur des personnels de l'éducation. En réalité, la progression des effectifs des personnels est la plus faible qu'on ait connue depuis 1945 et j'appelle votre attention sur le fait qu'elle sera même négative à la rentrée de 1979 pour les lycées et les collèges.

Quatrièmement, et je ne ferai que reprendre des remarques déjà formulées, les charges des familles augmentent, en particulier par suite de la diminution du nombre et du taux des bourses en francs constants.

On a même déclaré ici, il y a quelques instants, que ce nombre avait diminué de 42 p. 100 en six ans, ce qui signifierait — et je reviendrai sur ce point au nom du groupe socialiste — que les enfants d'origine modeste sont de plus en plus poussés vers les formations courtes.

Ces considérations, tirées de l'étude du budget, n'ont échappé ni au ministre responsable ni au secrétaire d'Etat. En effet, en dépit de certaines observations qui se veulent optimistes ou encourageantes ou encore qui, par la fermeté du ton, veulent combler le vide des propositions, c'est encore l'argument démographique qu'on opposera aux nôtres. J'imagine que le ministre évoquera dans sa réponse le rapport de l'OCDE sur une étude générale faite dans des pays identiques au nôtre, selon lequel il ne convient pas d'appliquer un système disposant exactement des mêmes structures ou, en tout cas, d'enseignements de même niveau dès lors que la population scolaire diminue.

L'argument ne manque pas de poids. En effet, si la situation était égale pour tous, si l'enseignement avait entièrement recouvert la nécessité scolaire de ces vingt dernières années, si l'objectif de la scolarisation jusqu'à seize ans avait été atteint également pour toutes les couches sociales et pour toutes les catégories d'enfants, si l'accueil des petits était partout prévu dès l'âge de deux ou trois ans, on pourrait, certes, reconnaître que l'argument démographique nous contraindra désormais à des modulations.

Mais cet argument démographique répond-il aux nécessités présentes? Je vous pose la question, monsieur le ministre, et plutôt j'insiste sur des points que vous connaissez bien mais que vous n'avez pas développés. Je vous rappelle que la scolarisation obligatoire jusqu'à seize ans n'est réalisée qu'à 71 p. 100, selon les chiffres dont les rapporteurs et moi-même disposons. Dès lors, faut-il prévoir des réductions d'effectifs de personnels en raison de l'évolution démographique alors que l'actuelle population d'âge scolaire légal est loin d'être entièrement accueillie dans les établissements?

Deuxième argument : les déséquilibres de population scolaire restent très importants selon les couches ou les classes sociales. C'est ainsi que des dizaines de milliers d'enfants des zones rurales, pour ne prendre que cet exemple, ne seront pas accueillis à l'école avant l'âge de cinq ou six ans.

Quel est en effet l'équipement de nos écoles maternelles? Je me souviens d'une enquête faite dans la Nièvre à l'initiative du conseil général que je présidé : nous avions voulu savoir quel était, dans un canton rural du Sud de mon département, la population scolaire réelle répondant à l'obligation jusqu'à seize ans. Nous nous sommes rendu compte, et les députés de circonscriptions ayant le même type de population ont vécu le même phénomène et le connaissent comme moi, que 50 p. 100 des enfants de paysans, d'artisans ou de petits commerçants locaux — population disséminée autour de bourgs qui ne dépassent pas 1 500 habitants, et c'est une importante fraction de la France — avaient « disparu », perdus au passage, dispersés. On ne les retrouvait pas au terme des seize ans, et ils allaient sans doute grossir le nombre de ceux que le même plan prévoyait pour beaucoup plus tard comme devant correspondre aux 250 000 travailleurs de l'époque sans emploi défini, hommes et femmes à tout faire, destinés en naissant à ne rien apprendre, à ne pas avoir de métier, à être rejetés pour le service commun des classes sociales dirigeantes.

Un troisième argument va à l'encontre de celui de la démographie : vous observerez, monsieur le ministre, que plus de 51 p. 100 des enfants sont actuellement instruits dans des classes de plus de vingt-cinq élèves, surtout dans le second degré, de sorte qu'il faudrait, là aussi, réformer la structure sans tenir compte d'une évolution de la natalité qui n'a pas encore fait sentir ses effets.

Quatrième argument : si l'on considère que l'objectif essentiel de ce grand service public est de veiller à l'amélioration qualitative, selon les termes que vous avez vous-même employés

— développement du soutien pédagogique des élèves en difficulté, qui va de pair avec une formation permanente à un haut niveau des maîtres, satisfaction des obligations actuellement en état de vacuité, que je viens de rappeler — on ne peut comprendre que la France se dépêche, sous votre autorité, de se mettre en ordre avec des indications futuristes qui ne correspondent aucunement à l'état de développement et au niveau de l'enseignement dans notre pays.

On peut résumer simplement cette politique. Je me souviens d'avoir entendu ici même, à cette tribune, il y a quinze ou vingt ans, des représentants du gouvernement d'alors s'écrier : « Mais il y a trop d'enfants ! Comment passer brusquement de l'éducation de masse du primaire à celle du secondaire ? Comment un pays comme la France pourrait-il supporter, si peu de temps après une deuxième guerre mondiale, un effort semblable ? Comprenez-nous, soyez patients ! »

Au cours des dix années suivantes, les gouvernements qui se sont succédé sont passés à un deuxième type d'argument : « En raison même des phénomènes de la crise, on ne peut pas faire plus. Comprenez-le ! Il y avait trop d'enfants et maintenant, même si nous voulions satisfaire ce besoin — et nous le désirons — nous ne le pouvons pas, au regard des ressources nationales. » Maintenant, on nous déclare avec scepticisme : « Pourquoi faire plus puisque, demain, la France aura moins d'enfants ? » (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

En conclusion de cette brève intervention, qui précède celles de mes collègues et amis socialistes, j'insisterai sur quelques points particuliers.

D'abord, il me semble que la politique que vous inaugurez, monsieur le ministre de l'éducation, correspond à un véritable retournement d'une tendance séculaire qui était orientée vers un degré toujours plus poussé de connaissances considéré par les familles françaises comme un instrument de promotion individuelle.

Rappelez-vous les débuts de la III^e République et sa volonté de diffusion de l'enseignement de la langue française et d'unification du langage, de façon à disposer d'une langue véhiculaire qui serait non seulement une langue du savoir, mais aussi une langue du pouvoir, permettant à tous ceux qui sauraient le français et pénétreraient les arcanes du langage d'accéder aux postes de responsabilité.

Rappelez-vous — faut-il le dire ici — Jules Ferry et sa formidable révolution scolaire tendant à développer l'enseignement primaire jusqu'à un âge toutefois réduit : onze, douze ou treize ans. C'est cette même école unique qui inspire aujourd'hui — il y a simple identité de formule, cela ne va pas plus loin — la notion de collège unique dont vous vous réclamez.

Rappelez-vous la IV^e République et la V^e République dans ses dix premières années : prolongation de l'obligation scolaire ; tronc commun ; enseignement technique long ; enseignement général théoriquement jusqu'à seize ans. Après les classes moyennes, les classes populaires, trop lentement sans doute, pouvaient prétendre à l'Université pour leurs enfants.

Voilà ce qu'était la ligne générale, j'ai dit tout à l'heure « séculaire », qui oblige un grand pays comme le nôtre à poursuivre sans relâche la formation de ses enfants, perpétuée au travers de la formation permanente, pour que chaque individu puisse se réorienter, se cultiver, s'adapter aux obligations de chaque âge, aux différences et aux évolutions des techniques.

En vérité, ce que vous nous proposez, monsieur le ministre, ce n'est pas simplement un redéploiement éducatif — le terme étant tout à fait impropre — c'est le décalage sur l'éducation d'un redéploiement industriel qui impose à notre appareil productif des créneaux limités dans une situation générale de sous-traitance. C'est l'éducation nationale parent pauvre — M. Louis Mexandeau avait raison de dire qu'elle était devenue pour votre gouvernement une contre-priorité — mais reflet exact d'un développement industriel sur lequel nous aurons l'occasion de revenir en d'autres circonstances.

Voilà pourquoi je suis monté à cette tribune dénoncer le dévoiement, ou la répression, de la demande sociale en matière d'éducation, dévoiement par tous les moyens de pression.

Moyens de pression financiers par la rarefaction et l'orientation autoritaire des bourses ;

Moyens de pression structurels par le démantèlement du secteur public et par le développement des secteurs privés ;

Moyens de pressions psychologiques et ce sont toutes les variations sur l'inégalité des dons ou des dispositions à l'abstraction, comme si cette inégalité reposait essentiellement sur une vocation particulière correspondant aux classes sociales, à la nature même des enfants selon la richesse ou la pauvreté de leurs parents.

Observez comment cette politique de sélection sociale s'applique à détourner une part importante des jeunes du tronc commun de formation générale prévu jusqu'à seize ans vers des formations courtes qui sont comme des vestibules du chômage.

Certains de mes amis montreront comment les centres de formation d'apprentis créés sur des fonds publics et fonctionnant

avec des fonds parapublics se développent sous l'autorité patronale au détriment de l'enseignement technique public.

Quel paradoxe, monsieur le ministre de l'éducation ! Vous avez porté ici comme un écho des propos du Président de la République dans son discours du 27 octobre 1973 à l'UNESCO : le collège unique, la grande idée de la réforme. Mais où donc et en quoi est-il unique ce collège, quand tant d'enfants ou d'adolescents y échappent par toutes les filières inavouées, par la mise en place déterminée de réseaux parallèles échappant au contrôle public !

Où est la dignité des maîtres, quand on connaît leurs conditions de travail et de traitement, et où est la préférence accordée — en paroles — à la formation ?

Collège unique, dignité et formation des maîtres ! Comment cela se traduit-il dans la réalité du budget que nous examinons ? Aucunement !

Lisez le budget ; il est matière à discours, mais il est impossible à quiconque d'en dégager une philosophie allant dans ce sens.

Quant à l'investissement de l'esprit, l'investissement en matière grise, reportons-nous au Plan. M. Pinte a d'ailleurs indiqué tout à l'heure comment ses objectifs étaient viciés et détournés dans leur exécution par les différents budgets, et notamment par celui-ci.

En combien de temps forme-t-on un instituteur ? Deux ans. Aujourd'hui, on dit que vous auriez, monsieur le ministre, d'autres projets en tête ; faites les connaître à l'Assemblée nationale, c'est le moment. Car les crédits dont vous demandez le vote ne permettront pas de développer cette formation des maîtres au plus haut niveau qui, pour les socialistes, représente un devoir national.

Pour ce qui est du rôle qui devrait être celui des parents d'élèves, les manifestations d'aujourd'hui portent l'écho de leur mécontentement jusqu'aux portes de l'Assemblée nationale, et il faut comprendre pourquoi un parti comme le nôtre s'y associe.

Où en sommes-nous de la formation continue et du reclassement du système éducatif dans un vaste ensemble de formation permanente ? Vous n'avez évoqué ce sujet que pendant quelques secondes, comme si la formation permanente était devenue un objectif secondaire et dérisoire dans ce budget de pauvreté et d'austérité.

Après ces quelques observations, mes amis compléteront mon propos en indiquant, point par point, selon leurs compétences, ce que nous pensons de vos propositions. Nous voulons lutter contre la sélection dans l'école et par l'école ; nous voulons créer les structures d'accueil pour l'enfant dans la société d'aujourd'hui.

On a cherché depuis longtemps à scolariser les enfants ; or, vous venez de donner un coup de frein au développement de la scolarisation. Il était beaucoup plus important encore de chercher à construire l'école ; mais cet objectif, monsieur le ministre de l'éducation, ne saurait se situer dans la ligne de ceux que vous avez définis.

Entre le discours tenu et la réalité budgétaire, la différence est si grande qu'il nous est impossible, désormais, d'accorder la moindre confiance aux propositions faites par les plus hautes autorités de l'Etat. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Mme le président. La parole est à M. Gaudin.

M. Jean-Claude Gaudin. Madame le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, il semble avant tout nécessaire de se réjouir de l'augmentation des crédits du budget de l'éducation.

Ces 15,9 p. 100 d'augmentation par rapport au budget de 1978 constituent une assurance positive pour tous ceux qui, au-delà du quotidien, ont le souci de l'avenir.

Certes, monsieur le ministre, nous sommes d'accord sur les orientations majeures de ce projet de budget dont les quelque quatre-vingts milliards de francs sont l'équivalent du montant global de l'impôt sur le revenu.

D'abord, il montre une recherche d'actualisation du système éducatif. Il traduit ensuite une volonté d'égalisation des chances. Enfin, il tente de répondre aux besoins réels, présents et futurs, de l'économie de notre pays.

Ainsi, la poursuite de la mise en œuvre de la loi de 1975 relative au collège unique, souhaitée par le Président de la République, met un terme à une disparité prématurée dans l'orientation des élèves.

Cette action reçoit notre entière approbation.

Au cours de ces vingt dernières années, la V^e République a fourni en faveur de l'enseignement un effort considérable qui mérite d'être souligné.

Cet effort, à l'évidence, est soutenu cette année. Mais le ralentissement de la croissance démographique, qui entrainera bientôt une diminution de la population scolaire, demande une nouvelle orientation.

Il convient donc d'accorder le rythme des investissements à l'importance des effectifs. Les structures existantes peuvent malgré tout, dans de nombreux cas, répondre aux besoins des cinq prochaines années puisque, durant cette période, le nombre d'enfants scolarisés dans le primaire diminuera de plusieurs centaines de milliers.

L'effort doit donc devenir qualitatif et porter sur des secteurs spécifiques.

Là encore, nous approuvons la mise en place de personnel spécialisé et la prise en charge par l'Etat des centres d'information et d'orientation.

L'action en faveur des handicapés doit encore être intensifiée. Il ne serait pas digne de notre système éducatif de négliger ce domaine.

L'aide apportée aux écoles françaises à l'étranger mérite également d'être développée. Le rayonnement de la France dans le monde en dépend.

Nous avons pris note avec plaisir, monsieur le ministre, de votre volonté de rénover l'enseignement primaire en rendant aux instituteurs toute l'importance qu'ils n'auraient jamais dû cesser d'avoir.

Enfin, nous souhaiterions quelques légers correctifs dans les programmes. Plus que par le passé, l'histoire, la géographie et l'instruction civique permettent aux enfants de connaître et de comprendre la société à laquelle, adultes, ils participeront.

L'actualité, par sa brutalité, nous montre qu'il est nécessaire de rappeler et de préciser les valeurs de base de notre civilisation afin de donner à chacun un net aperçu de ses devoirs d'homme et de citoyen.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Jean-Claude Gaudin. D'autres orateurs du groupe de l'union pour la démocratie française évoqueront certains sujets qui nous préoccupent. Pour ma part, et en concertation avec mes collègues MM. Paul Chapel et Francisque Perrut, professeurs comme moi-même dans l'enseignement catholique, j'aborderai dans le détail le seul chapitre de l'enseignement privé.

Dans notre pays, celui-ci regroupe dans le premier et le second degré 16,2 p. 100 de la population scolaire, l'enseignement catholique en comptant à lui seul 15,25 p. 100.

Cette année, l'ensemble des crédits destinés à l'enseignement privé représente 10,8 p. 100 du budget total de l'éducation. Or les nouvelles mesures résultant de l'application de la loi de novembre 1977 réclament un financement représentant 2,7 p. 100 de la totalité du budget de l'enseignement privé.

Certes, un effort a été consenti pour réduire les retards constatés dans l'attribution des subventions intéressant le forfait d'externat et la promotion du personnel. Mais des inquiétudes peuvent encore être ressenties en ce qui concerne la formation permanente et, surtout, la situation sociale des maîtres.

Au terme de la loi, en cinq ans à compter de l'an dernier, 237 millions de francs devaient être attribués à l'enseignement privé pour la formation permanente. Or, monsieur le ministre, le projet de budget que vous nous présentez n'inscrit à ce chapitre que 25,9 millions de francs au lieu des 53,7 millions de francs nécessaires pour atteindre pleinement les objectifs de la loi.

Afin de se rapprocher de l'équilibre souhaitable, notre groupe demande une augmentation de ces crédits et propose, à cette fin, de transférer à la formation continue des maîtres du privé huit millions de francs initialement affectés au titre de l'assouplissement des conditions de passation de contrat.

C'est possible car, depuis près de trois ans, les ouvertures de nouveaux établissements ont été rares et les sommes prévues pour les passations nouvelles de contrat dépassent largement les besoins existants. Ces excédents risqueraient d'être perdus pour l'enseignement libre, ce qui légitime pleinement le transfert que nous demandons.

Ce dernier n'engage aucune dépense supplémentaire et donnera satisfaction à tous.

Toutefois, cette mesure exceptionnelle ne comblera pas le retard enregistré cette année, qui doit conduire le Gouvernement à consentir un effort financier supérieur dans les années à venir.

Monsieur le ministre, j'espère que, dans votre réponse, vous nous donnerez des assurances sur ce point précis.

Un autre problème plus important encore se pose : la situation des maîtres de l'enseignement privé sous contrat au regard de l'application de la loi dite loi Guémeur.

L'article 3 de cette loi stipule que l'égalisation des situations entre les maîtres titulaires de l'enseignement public et ceux de l'enseignement privé serait progressivement conduite et réalisée dans un délai maximal de cinq ans, sous réserve d'un même niveau de formation.

Il ne faudrait pas que l'administration traduise cette formule dans un sens restrictif, trahissant aussi l'esprit de la loi et la volonté des législateurs.

M. Emmanuel Hamel. Très bien ! —

M. Jean-Claude Gaudin. L'interprétation actuelle, qui voudrait que seuls possèdent le même niveau de formation les maîtres rattachés pour leur rémunération à des catégories de titulaires de l'enseignement public, exclut du champ d'application de la loi près de 50 p. 100 des maîtres de l'enseignement privé, soit environ 45 000 enseignants.

C'est impensable. On ne peut pénaliser ainsi tous ceux qui ont enseigné dans le secondaire avant la promulgation de la loi Debré, tous ceux qui n'ont pu subir les épreuves du certificat d'aptitude au professorat d'enseignement général de collège et à tous ceux qui sont rattachés à l'une des catégories de maîtres auxiliaires de l'enseignement public.

Or les maîtres de l'enseignement privé qui ont obtenu leur agrément ou un contrat définitif après une inspection pédagogique favorable sont, en fait, pérennisés, situation qui correspond pleinement à la titularisation des maîtres de l'enseignement public.

S'ils sont rattachés aujourd'hui pour leur rémunération à une des catégories d'auxiliaires, cette mesure artificielle ne vise à rien d'autre qu'à faciliter la tâche de l'administration.

Les maîtres auxiliaires de l'enseignement public exercent, eux, à titre précaire. Ce n'est pas la même chose !

Il convient donc de rectifier cette interprétation dans les meilleurs délais. Elle porte un préjudice considérable aux maîtres de l'enseignement libre qui ne pourraient bénéficier d'avantages sociaux tels que la retraite. Il y aurait alors, monsieur le ministre, une contradiction avec votre budget qui prévoit 60 millions de francs pour la retraite des maîtres sous contrat de l'enseignement privé.

Là encore, nous souhaitons de votre part une réponse claire et précise.

Il y a quelques mois, nous avons promis aux Français de défendre toutes les libertés. La liberté de l'enseignement ne doit pas être remise en cause. Dans notre pays, l'enseignement libre est complémentaire et non pas concurrent de l'enseignement public.

En mars dernier, nous nous sommes engagés. Il convient maintenant de respecter l'engagement que nous avons pris solennellement devant les Français. (Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Mme le président. La parole est à M. Zarka.

M. Pierre Zarka. Monsieur Beullac, vous avez tenté, avec l'aide des grands moyens d'information, de faire partager l'idée d'une rentrée sans histoire.

C'était là, pour vous, le moyen de prévenir d'éventuels mouvements de mécontentement.

Nous, communistes, connaissant la nature de vos démarches, nous n'avons entretenu aucune illusion et nous n'avons pas attendu pour appeler chacun à défendre ses droits. C'est la première fois depuis longtemps que nous sommes en présence d'un mouvement de protestation d'une telle ampleur concernant l'école et regroupant, comme en témoigne encore cette journée de lutte, tous les intéressés : élèves, enseignants, parents, personnels non enseignants, l'ensemble des travailleurs.

Je sais combien il est tentant pour vous d'essayer d'aveugler le pays, comme vous venez de le faire encore tout à l'heure, en réduisant ce mouvement à quelques agitateurs, en donnant l'image d'une foule bernée par quelques meneurs ou d'y voir encore la main des communistes.

Mais qui pensez-vous abuser ainsi ? Les élèves ? Les enseignants ? Ils vérifient par eux-mêmes ce qu'il en est. Ils sentent eux-mêmes ce mouvement que vous souhaitez discréditer. Alors, les parents d'élèves, soucieux de la bonne marche des études de leurs enfants ? Mais c'est justement à ce titre qu'ils prennent part aux luttes avec une détermination nouvelle !

La vérité, c'est que jamais la préoccupation de l'éducation n'a été si largement partagée, jamais un mouvement défendant l'école n'a été si profond, n'a ressenti la réalité comme aussi intolérable et n'a été si clairvoyant sur vos responsabilités.

Dans les luttes, des liens nouveaux se tissent. Ainsi, je puis vous affirmer que les élèves sentent leur sort lié, pour une part, à celui des enseignants et qu'ils ont le souci de faire converger leurs efforts. Ni le mépris, ni les sarcasmes gouvernementaux ne peuvent venir à bout de ce phénomène.

A l'initiative du mouvement des jeunes communistes de France, le groupe communiste a récemment rencontré des lycéens et collégiens de quatre-vingt-dix établissements. Des agitateurs, ces jeunes expliquant leur angoisse, quand c'est de leur vie qu'il s'agit ? Ils en ont une conscience aiguë et douloureuse.

Ce qu'ils veulent, c'est accéder au savoir pour profiter du monde, de ses connaissances, pour profiter de leur vie. Ce qu'ils veulent, c'est acquérir un métier parce qu'à 10, 17 ou 18 ans, on veut être utile. On ne conçoit pas la vie autrement qu'en utili-

sant ses capacités pour faire quelque chose de beau et de grand. Ce qu'ils veulent, c'est être pris au sérieux, être responsables à part entière, entraîner la confiance.

Où sont là les traces d'agitation, monsieur le ministre ? Je ne vois rien que des aspirations normales, raisonnables, raisonnées et bénéfiques pour notre pays.

Eh bien ! Ces jeunes se heurtent parfois aux portes closes d'établissements bondés, plus souvent encore à des locaux trop petits que la vétusté rend dangereux, à des machines dépassées, rendues elles aussi dangereuses par l'usure, au manque de professeurs qui, par milliers, sont au chômage. Avec la déqualification et le chômage, pour eux aussi, comme perspective, ils se heurtent à un coût exorbitant des études, des cantines, des transports, ces transports à propos desquels vous parlez de gratuité, ce qui nous laisse sceptiques ! Ils se heurtent à un enseignement dont les programmes officiels respirent l'ennui, quand ce n'est pas l'archaïsme, malgré tout le talent des enseignants pour tenter d'y remédier. Ils se heurtent à l'autoritarisme ou aux interdits d'une autre époque qui les rend amers et les empêchent de prendre l'école tout à fait au sérieux. Ils ont en fait la certitude qu'aujourd'hui votre politique est en train de gâcher leur vie, et ils entendent ne pas s'y résigner.

Nous avons également rencontré des enseignants, conscients de leur mission et de leurs responsabilités, tendus vers un seul but : payer de leur personne pour aider une génération à se former tout en étant persuadés que leur action est sabotée.

Chaque poste créé dont vous vous vantez tellement est, en vérité, le résultat de démarches et de luttes harassantes. Chaque acquis n'est bien souvent que répartition différente de la même pénurie : on habille Paul, et mal, avec les défroques prévues pour Pierre. C'est ce que vous appelez élégamment « le redéploiement des moyens ». Ces enseignants, nous les avons sentis, eux aussi, angoissés. Ils n'ont pas les moyens de faire ce que l'on attend d'eux.

Les parents ? Ils mettent leur argent, leurs espoirs, toute leur vie dans l'avenir de leurs enfants et ils se sentent trahis en vous voyant briser cet avenir.

Combien en avons-nous rencontrés, de parents et d'enseignants, qui vous ont entendu dire tant de choses sur l'école pré-élémentaire et élémentaire, qui se sont heurtés à une réalité moins brillante et qui attendent toujours les réalisations annoncées, et d'abord la création de postes pour diminuer les effectifs de chaque classe. C'est ainsi qu'ils attendent toujours les vingt-cinq élèves par CE1, annoncés par la réforme Haby, qu'ils attendent toujours les crédits supplémentaires pour les équipements et la pédagogie ainsi que pour une meilleure formation des maîtres. Ils commencent à penser, à juste raison, que cette prétendue priorité — le redéploiement des moyens — sert surtout à faire oublier l'austérité générale.

Tout cela traduit, bien sûr, une profonde aspiration à voir le système éducatif s'adapter aux besoins. S'adapter aux besoins ! Quelle expression ambiguë selon qu'elle est dans la bouche du peuple ou dans la vôtre, monsieur le ministre !

S'agit-il d'adapter l'école pour faciliter l'accès au savoir, répondre au besoin d'avoir un métier passionnant, favoriser l'évolution permanente des sciences et des techniques vers un caractère de plus en plus social de la production ? S'agit-il de dispenser une formation plus large et plus élevée que celle que réclame simplement le métier auquel on destine l'enfant et qui soit aussi un large apprentissage de la vie sociale et de la démocratie ?

Non. Il n'y a rien de tout cela. Bien plus, quand vous parlez, vous, d'adaptation, c'est une duplicité, et la plus honteuse. Il y a ce que vous dites et décidez de ne pas faire. Il y a ce que vous faites, mais ne dites pas. Regardez : vous multipliez les discours sur l'égalité des chances : « Les mêmes chances dans chaque cartable », selon votre slogan publicitaire. Le Président de la République déclare à l'UNESCO : « L'école est un instrument de marche vers l'égalité. »

On sait ce qu'il en est de ces belles phrases, faites pour amuser la galerie. Le Gouvernement lui-même n'y croit pas, et n'en veut pas.

Dans un document des ministres de l'éducation des pays membres de l'OCDE, que, pour le repos de votre conscience, vous vous êtes bien gardé de rendre public, on peut lire : « Etant donné que les groupes défavorisés de la population demeurent ceux parmi lesquels les échecs scolaires et le chômage sont les plus répandus, on commence à mieux comprendre que l'enseignement ne peut servir que dans une mesure limitée à instaurer l'égalité des chances. »

Et le Premier ministre lui-même, M. Raymond Barre, précise encore cette pensée, le 17 juin au Centre national d'information pour la productivité des entreprises : « ... il y a des inégalités qui sont liées aux inégalités d'efficacité et de talent. Ces inégalités-là, pourquoi les faire disparaître ? Elles correspondent à la nature des choses et elles constituent le plus puissant levier pour la promotion des hommes. »

Quant au prince Poniatowski, présenté comme l'ami, l'homme de confiance de M. Giscard d'Estaing, il précise : « Personne de nos jours ne prétend plus nier l'existence de différences intellectuelles entre les hommes. Mais nombreux sont ceux qui se refusent à admettre l'idée que l'hérédité puisse jouer dans ces différences un rôle décisif », et il continue : « ... l'influence de l'hérédité sur la personnalité précède, prédomine et conditionne celle de l'environnement. Les hommes naissent inégaux en intelligence et en capacité. Leur héritage génétique leur confère des aptitudes diverses. »

M. Jean-Claude Gaudin. Vous avez d'excellentes lectures.

M. Pierre Zarka. Je vois que vous soutenez cette opinion.

M. Jean-Claude Gaudin. Tout à fait.

M. Pierre Zarka. Quand dites-vous la vérité, vous et vos amis, monsieur le ministre ? En proclamant tout haut que vous voulez l'égalité des chances ou en murmurant tout bas que vous n'en voulez pas ?

Votre duplicité ? C'est de masquer votre volonté d'adapter l'école, mais pour qu'elle convienne mieux aux intérêts des grandes firmes multinationales pour lesquelles vous travaillez depuis si longtemps. Ces firmes, de quoi ont-elles besoin pour gonfler des prolits qu'elles annoncent déjà comme fabuleux ?

D'investir en République fédérale d'Allemagne, au Brésil, dans certains pays d'Afrique, donc de réduire les effectifs en France, de fermer les usines, d'abandonner des régions entières ; d'exporter notre technologie, d'obtenir de nous des usines clés en main, donc d'obtenir la subordination de notre recherche scientifique, de réduire le nombre de diplômés hautement qualifiés, comme le précise ce même document de l'OCDE, et d'avoir une main-d'œuvre adaptable et exportable, comme en témoignent déjà les incitations de M. Barre aux chômeurs ; de réduire l'essentiel de notre économie à un rôle de sous-traitance, donc de ne maintenir pour l'essentiel qu'une main-d'œuvre de qualification intermédiaire, plus souple, mieux exploitable ; bref, « de rendre les individus adaptables aux conditions les plus variées ».

Adapter la formation à ces objectifs n'est pas sans vous poser des problèmes. Que faire des jeunes dont la formation acquise est antérieure à ce que vous appelez votre politique de redéploiement et pour lesquels l'entrée dans la vie active se traduit par la déqualification et le chômage ?

Des centaines de milliers de jeunes, en effet, ont acquis grâce à une formation de haute qualité des espérances en matière d'emploi et de promotion sociale et vos propres documents attestent qu'aujourd'hui vous ne comptez que les décevoir.

Vous avez peur de leur juste colère. Avec les Etats-Unis, vous êtes à la recherche d'une réponse européenne susceptible tout à la fois de mieux parfaire l'exploitation de la main-d'œuvre et de détourner ou de tempérer la réaction des jeunes. Le temps me manque pour citer tous les documents mais tout atteste de l'inquiétude de gouvernements qui n'ont pas la conscience tranquille.

Comment tout cela se traduit-il dans votre politique — je ne parle pas seulement de celle de votre ministère mais de celle dont l'ensemble de votre Gouvernement est responsable ? Par une formation plus élitique, plus étroitement répartie en fonction des besoins du grand patronat, qui passe par la garantie d'un savoir minimum, notion chère à MM. Giscard d'Estaing et Habib, dispensé à toute la main-d'œuvre et la dotant des gestes et des connaissances indispensables à son exploitation. Quant à la formation des techniciens et des cadres qualifiés, elle tend à contenir ces derniers dans l'étroite limite de la politique d'investissements de ceux qui possèdent le capital.

De fait, ceux-là seuls déterminent qui aura droit au savoir, et dans quelle proportion.

Loin de se limiter à l'enseignement secondaire, cette politique commence dès l'école élémentaire. N'est-ce pas le CNPF qui déclarait en 1977 : « S'agissant des connaissances, il convient de veiller à retenir d'abord celles qui sont nécessaires, soit du fait de la permanence de leur valeur, soit parce qu'elles commandent l'accès au meilleur emploi sans céder à la tentation de l'encyclopédisme qui, au mieux, embarrasse inutilement l'esprit des jeunes... ».

En commission vous avez partagé ce point de vue. En tout cas, vous ne cédez pas à cet encyclopédisme si l'on en croit la liste minimale commune des compétences nécessaires, selon vous, pour l'entrée dans la vie active des enfants des deux sexes.

Premièrement : l'aptitude à lire, à écrire et à communiquer oralement ;

Deuxièmement : la maîtrise des quatre opérations arithmétiques ;

Troisièmement : les aptitudes manuelles ;

Quatrièmement : les aptitudes sociales ;

Cinquièmement : la capacité à apprendre et à continuer à apprendre ;

Sixièmement : la capacité à faire face à l'incertitude et à la complexité.

Quel programme !

M. Jean-Claude Gaudin. Ce n'est pas si mal !

M. Pierre Zarka. Dès l'école primaire, vous commencez le tri et décidez qui sera ouvrier, qui sera sélectionné. Dès six ans, l'avenir d'un enfant est déterminé. Il est vrai que si vous pensez que la sélection est d'ordre génétique, vous auriez tort de ne pas commencer encore plus tôt !

Je comprends mieux d'où vous vient cette haine de l'abstraction et de l'esprit scientifique que vous avez exprimée en commission. Comme le soulignait le CNPF, ils sont inutiles et encombrants. Mais il y a plus dramatique encore : vous en avez peur. Vous avez peur des gens instruits ! Ecoutez, en effet, la fin de la dernière phrase que je citais : « ... sans céder à la tentation de l'encyclopédisme qui, au mieux, embarrasse inutilement l'esprit des jeunes et, au pire, fait de ceux-ci des opposants scolaires ».

Le patronat la veut bête et disciplinée, cette belle jeunesse ! Et vous aussi !

On a cette certitude lorsqu'on connaît l'horrible phrase contre-signée par M. Barre à la conférence trilatérale en compagnie du président Carter, phrase digne de l'Inquisition et des jours les plus noirs de l'obscurantisme : « la généralisation de l'enseignement secondaire et universitaire... constitue, du moins potentiellement, un défi aux gouvernements démocratiques au moins aussi grave que celui lancé dans le passé par les cliques aristocratiques, les mouvements fascistes et les partis communistes ».

Je vous demande, monsieur Beullac, de vous expliquer aujourd'hui même sur cet aveu qui jette la honte sur votre Gouvernement.

Voilà donc le vrai visage de votre politique !

Pour la mener à bien, il vous faut surmonter l'obstacle que représente, aux yeux des grands possédants, l'indépendance de l'école et du corps enseignant. Vous prévoyez de faire passer les enseignants sous la coupe du patronat au sein d'entreprises et d'« injecter » des industriels dans le sein du corps enseignant. Vous voulez placer encore davantage le processus de formation sous la tutelle du patronat.

Comprenons-nous bien : les communistes sont d'ardents partisans d'un enseignement ouvert sur la vie, établissant de meilleurs liens avec le monde de l'industrie. Mais à seule fin que celui-ci enrichisse l'enseignement et non pour que de grands trusts privés le dominent et l'asservissent : nous souhaitons, justement, que l'enseignement puisse à son tour apporter quelque chose à notre économie.

Or, toute la politique gouvernementale tend à évacuer la formation initiale, qui est la vocation de l'école, au profit de la formation professionnelle, elle-même sous tutelle patronale : plus de 55 p. 100 des opérations de formation sont de caractère privé, et l'apprentissage — ainsi que le pré-apprentissage — croissent d'abord là où l'on enregistre une baisse d'effectifs dans l'enseignement technique ou même la fermeture de certaines sections de lycées d'enseignement professionnel. Il est d'ailleurs remarquable qu'un des postes qui augmente le plus dans votre budget c'est celui des crédits accordés aux maîtres d'apprentissage.

C'est aussi la multiplication des stages pratiques, proportionnellement à l'entrée sur le marché du travail de jeunes démunis de formation professionnelle.

Ce sont les deux « pactes nationaux pour l'emploi » de M. Barre qui conduisent à une « embauche » bien souvent au-dessous de la qualification acquise.

Tout ce dispositif procure d'incomparables avantages aux propriétaires des grandes industries. Il règle, au profit des besoins des industriels la question de l'adaptation d'une grande part de la main-d'œuvre. Il règle aussi le problème de la qualification des jeunes issus de la scolarité. Il règle enfin en partie, tout au moins pour vous, la question du chômage, en transformant la formation professionnelle en salle d'attente. La main-d'œuvre est « lâchée » ou reprise selon les besoins quotidiens des grandes firmes.

Or le manque d'enseignants et de moyens ne sont pas des accidents. Ils sont tout à la fois le résultat de votre politique et la façon pour vous, de la mener à terme. Au fond, vous prenez prétexte des conséquences mêmes de votre propre politique pour l'aggraver !

Ainsi, ses conséquences sociales et matérielles vous servent de « force de dissuasion » si j'ose dire, pour dégoûter les élèves et les parents de l'école, pour orienter les jeunes, les canaliser vers d'autres filières de formation. Vous voulez les avoir à l'usure, leur faire souhaiter leur sortie de l'école en leur laissant miroiter l'image d'une quasi-entrée dans la vie active. C'est pourquoi vous voulez leur faire accepter vos cycles de formation. C'est, sournoisement, une manière de pratiquer l'autoritarisme.

Et quand vous parlez d'intégration européenne, quand vous évoquez le modèle ouest-allemand, il y a de quoi frémir. Le Gouvernement Schmidt a mis au point un système parfait, de votre point de vue : dès l'âge de dix ans, la formation des enfants est, en Allemagne fédérale, sous contrôle patronal. Au début voici quelle était l'alternance : les enfants passaient deux jours par semaine à l'école, ce qui n'était déjà pas beaucoup, et trois jours dans l'entreprise. Actuellement, c'est un jour à l'école et quatre à l'entreprise. On voit clairement où l'on va. D'ailleurs, en ce qui concerne votre projet d'enseignement en alternance, vous êtes bien plus discret que votre collègue le ministre du travail, M. Boulin, qui, lui, n'a d'yeux que pour ce paradis qu'est la République fédérale d'Allemagne.

Certes, vous ne vous vantez pas très publiquement de vos concertations.

Vous préférez sans doute, plus que le grand jour, les salons feutrés du casino de Deauville...

M. le ministre de l'éducation. Je n'y ai jamais mis les pieds !

M. Pierre Zarka. ... où réfléchit le CNPF !

Un tel silence, habituellement réservé aux mauvais coups, rend votre projet douteux et menaçant : vos documents ne font-ils pas illusion à un temps de travail en entreprise qui serait l'équivalent de celui qui est appliqué en République fédérale d'Allemagne ? Pendant des siècles, les hommes ont lutté contre l'exploitation des enfants et des jeunes livrés au patronat sans droit aucun. Il vous sera difficile, j'imagine, d'invoquer le progrès pour tenter de revenir aux conditions de cette époque !

Nous communistes, sommes pour un enseignement vraiment polytechnique, ouvert sur la vie mais, en aucun cas, nous ne vous laisserons vous servir de cette aspiration comme alibi pour étendre l'exploitation sur les jeunes.

Voilà donc pratiquement quel serait le coût réel de l'intégration européenne en matière d'éducation. La note serait salée pour le peuple ! En fait, ce serait un véritable drame pour notre pays : son potentiel intellectuel serait bradé en même temps, et dans les mêmes proportions, que son potentiel économique. Nous irions vers le sous-développement, avec son cortège de drames sociaux et individuels.

Voilà pourquoi nous ne voulons ni de M. Carter ni de M. Schmidt, ni d'aucun dirigeant des autres pays pour décider de notre éducation nationale, même si vous avez rejeté ce dernier qualificatif pour mieux en fuir la réalité. Nous voulons tout simplement que le peuple, les travailleurs, les enseignants, et les jeunes élaborent ensemble démocratiquement ce que doit être la politique de la formation. Et cela, c'est aucunement du nationalisme poujadiste. En réclamant la gratuité réelle de l'enseignement, l'augmentation des bourses, l'extension et l'amélioration des locaux, la multiplication des équipements et des enseignants, en réclamant un enseignement de haute qualité adapté au développement incessant des sciences et des techniques et ouvert sur la vie, en réclamant un fonctionnement démocratique des établissements et de l'éducation, les jeunes, les parents et les enseignants contribuent à défendre l'intérêt national. Ils exigent que le pays soit doté des moyens nécessaires pour s'adapter au monde moderne. Ils veulent les moyens pour épanouir les personnalités, pour trouver sans cesse des ressources nouvelles.

Eh bien ! nous, communistes, nous sommes avec eux. Il y a déjà longtemps que nous avons proposé notre grand projet de réforme démocratique de l'enseignement. Nous avons tout fait pour que les aspirations que j'ai décrites soient satisfaites : mais pour cela, il fallait et il faut toujours des moyens financiers et politiques considérables. C'est aussi pour défendre l'école que nous voulons nous attaquer à la domination étouffante, et sans partage de notre société, par les grands trusts et les banques. C'est pour cela que nous voulons notamment les nationalisations démocratiques.

Vous nous parlez souvent de l'an 2000 : mais c'est actuellement que les gens se heurtent à votre politique. C'est aujourd'hui dans les maternelles, dans le primaire et dans le secondaire que se prépare l'an 2000. Notre projet, nos propositions de loi prennent racine dans la vie de tous les jours et dans les luttes de tous !

Pour toutes ces raisons, nous rejetons en bloc votre budget d'asservissement de l'éducation.

Puisse ce vote même renforcer les luttes ! (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le ministre de l'éducation. Vous croyez vraiment à tout ce que vous dites ?

Mme la président. La parole est à M. Gissinger.

M. Antoine Gissinger. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le projet de budget pour 1979 s'élève à 80 873,2 millions de francs contre 69 779,5 millions en 1978, soit une augmentation de 15,8 p. 100. C'est le plus important de tous ceux qui nous sont proposés pour 1979.

Mais, hélas, le premier budget de l'Etat se caractérise essentiellement par l'accroissement des dépenses de personnel. Pour ma part, je m'attacherai plus spécialement à l'évolution inquiétante des crédits d'équipement dont la part, déjà très faible en 1978, soit 4 p. 100, tombe, en 1979, à 3,24 p. 100, leur montant s'abaissant de 2 800 millions à 2 600 millions de francs. Une telle politique risque d'hypothéquer l'avenir de nos jeunes.

Or ces crédits d'investissement sont destinés, entre autres, à la construction d'établissements du premier et du second degré, à l'amélioration de la sécurité ou à la construction d'ateliers et à l'achat de terrains.

Pour prendre un exemple local, l'Alsace a obtenu 61 millions de francs en 1975 et 11 millions de francs au titre du plan de relance, soit au total 72 millions de francs de crédits d'investissement. Mais, en 1976, les crédits accordés sont tombés à 56,5 millions de francs, en 1977 à 52 millions de francs et en 1978 à 42 millions de francs. Qu'en sera-t-il pour 1979 ? Point d'interrogation !

Cette comparaison des crédits de 1975 et de 1978 n'est-elle pas significative ? Et encore, je n'ai pas tenu compte de l'érosion monétaire. En commission, j'ai parlé d'une diminution de 50 p. 100, mais c'est par euphémisme. La baisse est certainement supérieure. Autrefois, les crédits d'équipement permettaient de financer annuellement, en Alsace, au moins 3 000 places. En 1978, nous n'avons pu en financer que 1 800. Et pourtant, plus de 8 000 enfants sont encore accueillis dans des classes mobiles, sans même parler de ceux qui sont encore dans des bâtiments vétustes ou empruntés. Dans le sud du Haut-Rhin, le Sundgau, il y a encore quatre collèges d'enseignement secondaire abrités dans des bâtiments démontables qui devraient être reconstruits : Pfattatt, Dannemarie, Seppois et Huingue. Et je ne citerai pas tous les CES et tous les lycées d'enseignement professionnel qui seraient à construire !

Je vous propose des recettes, monsieur le ministre. La presse nous informe que de nombreuses grèves ont lieu : prenez l'engagement de verser au budget d'investissement toutes les retenues que vous serez conduit à opérer pour fait de grève. Vous récupérerez ainsi au moins 200 millions de francs, qui vous permettront de construire plus d'établissements et d'améliorer leur sécurité.

Les crédits d'équipement des collèges diminuent de 360 millions de francs par rapport à 1977, et aucune dotation, me semble-t-il, n'a été prévue pour la mise en place des enseignements technologiques et techniques en classe de quatrième, alors que la réforme doit entrer en vigueur dans cette classe dès la rentrée de 1979. D'ailleurs, il existerait déjà, je crois le savoir, un retard évalué à 20 p. 100 dans l'application de cette réforme, notamment en classe de sixième pour ce qui concerne les programmes d'éducation manuelle et technique. Alors, que se passera-t-il à la rentrée de 1979 pour l'enseignement de la technologie en classe de quatrième ?

Pour l'enseignement préscolaire, où plus de 80 p. 100 des enfants de deux à cinq ans sont scolarisés, la France est en tête des grands pays industrialisés. Néanmoins, il faut poursuivre l'effort de préscolarisation, surtout dans les zones rurales, grâce aux regroupements pédagogiques intercommunaux qui ont permis d'accueillir plus de 50 000 enfants de moins de cinq ans. Une nette amélioration est encore possible. En quatre ans, dans le département du Haut-Rhin, nous avons pu scolariser ainsi 2 360 élèves de cinquante-trois communes en procédant à dix-huit regroupements ; quatre autres sont encore à l'étude. Il reste que 153 communes ne possèdent toujours pas de classes maternelles.

Cependant, la construction, ou la transformation des locaux représente une charge fort lourde. Avec les frais de personnel, en particulier pour l'aide maternelle, il y a là un obstacle souvent insurmontable pour les petites communes dont les ressources financières sont insuffisantes. A mon avis, cette situation mériterait un examen sérieux qui conduirait à prévoir une aide en faveur de ces petites communes.

Pour améliorer le fonctionnement des écoles maternelles et primaires, vous avez prévu de créer quatre-vingt-dix emplois pour les groupes d'aide psycho-pédagogique, qui disposeront ainsi d'un effectif de 3 686 personnes. Les handicapés devraient pouvoir être dépistés plus tôt. A l'avenir, il faudra vraisemblablement accroître les moyens de ces GAPP. En effet, plus les handicapés seront détectés précocement, mieux ils pourront être surmontés et, généralement, à un moindre coût pour la collectivité.

J'en viens aux problèmes de la politique de personnel. De grands efforts ont été accomplis pour résorber l'auxiliaire, je le note.

Dans le premier degré, pour la rentrée 1978, près de 22 000 emplois d'instituteurs remplaçants ont été transformés en emplois de titulaires. Dans le second degré, on a créé des postes de professeurs d'enseignement général de collège et d'adjoints d'enseignement. Il y a eu des nominations et des

recrutements par concours interne. Cependant, il serait utile de faire le point sur la situation de l'auxiliaire car, hélas, nombre de problèmes demeurent posés.

Voici deux exemples concrets.

Le premier est celui d'une personne faisant fonction de conseiller pédagogique. Elle est mariée et, depuis dix ans, travaille dans l'éducation. Elle vient de passer pour la deuxième fois les épreuves du concours spécial de conseiller d'éducation. Il y avait 1 015 candidats pour 150 postes à pourvoir. Que va devenir cette personne si elle échoue encore ?

Le second est celui d'un maître auxiliaire, licencié d'enseignement en 1967, qui a obtenu une maîtrise d'histoire, avec mention « très bien », en 1969. Employé à l'éducation depuis 1969, il attend vainement sa titularisation.

Et j'appelle votre attention sur l'incohérence de la situation dont sont victimes les professeurs techniques de lycées. Ils ont été recrutés sur concours externe, avec des épreuves de haut niveau. Or ils sont défavorisés. Leurs horaires pratiques sont de trente heures. Il n'y a pas pour eux de première chaire et ils sont exclus du corps des bi-admissibles. De surcroît, ils ne perçoivent que 41,06 francs pour chaque heure supplémentaire, alors que les professeurs techniques — anciens professeurs techniques adjoints — peuvent bénéficier d'une équivalence avec les professeurs certifiés s'il subissent les épreuves de qualification interne. Ils ont un horaire théorique de dix-huit heures par semaine. En outre, il y a pour eux une première chaire, et ils ont la possibilité de devenir bi-admissibles. Le taux de leurs heures supplémentaires est fixé à 72,98 francs. L'injustice est flagrante dans ce domaine.

Et quelle est la situation des inspecteurs départementaux de l'éducation nationale ? Sauf erreur de ma part, le projet de budget pour 1979 ne prévoit rien pour réduire progressivement la centaine de circonscriptions sans inspecteur. Il n'y a pas de création de postes et pas de création d'emplois de conseillers ou d'agents qui faciliteraient le travail des inspecteurs. Aucun crédit n'est prévu non plus pour la deuxième phase de reclassement ou pour l'indemnité de responsabilité. Le projet de budget n'apporte dans ce domaine aucune amélioration.

Enfin, il conviendrait de se pencher sur le sort des directrices et des directrices des écoles maternelles et élémentaires. Actuellement, ils ne peuvent pas faire face aux multiples tâches qui leur incombent. Il faut leur donner les moyens de remplir correctement leur mission en leur accordant notamment une décharge d'enseignement plus forte pour qu'ils aient plus de disponibilité d'esprit. Au fond, il est indispensable de reconnaître la spécificité de la fonction de directeur d'école. L'accès à la direction devrait représenter une véritable promotion.

Pour payer l'indemnité de responsabilité de direction, allouée aux chefs d'établissement et à leurs adjoints du second degré, un crédit de 24,5 millions de francs était inscrit au chapitre 31-34-20 du titre III du budget pour 1978. Faute de décret d'application, aucun versement n'a encore été effectué.

Enfin, le grade de « principal de collège » aurait dû être créé en application de la réforme. Où en sont les études à ce sujet ?

Mais ce qui m'intéresse le plus c'est l'école de demain. Que doit-elle être ?

A mon avis, l'école doit demeurer un asile inviolable impénétrable aux querelles des hommes. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

Notre collègue du parti communiste, M. Juquin, dans sa proposition « pour reconstruire l'école », a expliqué que celle-ci était « un terrain actif de la lutte des classes ». Eh bien, non ! L'école ne doit pas constituer un champ clos ou un enjeu où se dérouleraient les luttes politiques des adultes !

M. Joseph Comiti. Très bien !

M. Antoine Gissinger. A cet égard, les récents événements survenus au Havre, commune à municipalité communiste doivent nous inciter à réfléchir.

Du reste, ce qui se passe dans certaines écoles normales n'est pas fait pour apaiser nos inquiétudes. Je pense à un texte « L'essai sur le vide », issu d'une réflexion collective des membres de la section syndicale de l'école normale de Guebwiller. Comment pose-t-il donc le problème de la formation initiale des instituteurs ? Eh bien, l'école normale est jugée infantilisante, oui, mes chers collègues ! Evidemment, cela va dans le sens de l'option en faveur du socialisme autogestionnaire.

Pour nous gaullistes, l'école, comme la famille, a pour mission de former les hommes et les citoyens en les préparant à exercer une activité utile à la société. Le rôle de l'école consiste à faire acquérir aux élèves certaines connaissances, bien sûr, mais, surtout, elle doit former le jugement : ceux qui en sortent doivent pouvoir situer, interpréter et finalement remettre en ordre les informations qui les assaillent de toute part.

Quant aux enseignants, surtout depuis la mise en place de la réforme, ils doivent assumer des responsabilités plus larges. Or

ils sont victimes d'un malaise accentué par l'ambiguïté de leur statut social et par leur manque de préparation aux changements indispensables.

Dès lors, ils conviendrait de les préparer à la transformation de leur vie quotidienne et à l'évolution de leur statut.

Mais c'est surtout à l'enseignement primaire que nous devons penser, comme l'a d'ailleurs souligné M. le ministre de l'éducation. Il faut améliorer la formation des maîtres et donc moderniser le concours d'entrée dans nos écoles normales.

Certes, il est nécessaire de contrôler le niveau des connaissances générales. Cependant, les aptitudes pédagogiques constituent l'essentiel. Elles doivent pouvoir être décelées et appréciées par exemple au cours d'entretiens avec le jury, voire en procédant à des tests. Normalement, on devient enseignant par vocation — il en était du moins ainsi de notre temps.

A l'école, la qualité de l'enseignement pourrait être améliorée par le retour à une pédagogie simple, celle que pratiquaient les maîtres avant la guerre. Ils donnaient l'exemple et exigeaient de l'enfant un effort continu et régulier. Le sérieux de l'enseignement, la qualité de la formation dépendent, nous le savons tous, de la qualité des maîtres, de l'image qu'ils offrent d'eux-mêmes et de la considération que le pays a pour eux. Hélas, pour améliorer cette situation, nous nous heurtons, il faut bien le reconnaître, non seulement à des contraintes financières, mais aussi à des querelles de doctrine et des particularismes corporatifs.

J'en viens à la formation professionnelle.

A bien des égards, les formations professionnelles sont mal adaptées, trop dépendantes des équipements, des installations et des capacités d'accueil et aussi du personnel en place. Très souvent, il est vrai, les professions et les partenaires sociaux sont tenus à l'écart d'un système qui se réforme sur lui-même. L'image de marque des différents métiers, la hiérarchie de ceux-ci n'a guère été modifiée depuis longtemps. Or, la reconnaissance de la dignité de chaque métier est nécessaire.

Dans ce domaine, pour obtenir plus d'efficacité, pour introduire davantage de souplesse, il convient de développer vigoureusement l'apprentissage et l'enseignement en alternance qui exigent, l'un comme l'autre, concertation et coopération entre le système éducatif et les professions.

Or quelle est la place de l'apprentissage dans la mise en place de la réforme ? Quelles mesures envisagez-vous de prendre pour mettre à égalité les deux types de formation, celle que dispense l'enseignement technique et celle que donne l'apprentissage ?

A mon avis, il n'y a qu'une solution : fixer à l'âge de quinze ans le début de l'apprentissage. Alors, oui, vous mettez tout le monde sur un pied d'égalité. Pour le moment, on peut encore entrer dans les collèges d'enseignement technique à quatorze ans pour obtenir un CAP en trois ans.

Actuellement, l'emploi est au centre de nos préoccupations. Dès lors, il serait bon de se livrer à une réflexion d'ensemble sur la formation initiale et sur l'orientation. Il y a lieu d'améliorer le système en vigueur et d'étudier des mesures qui favoriseraient une véritable insertion professionnelle.

M. Lucien Neuwirth, rapporteur spécial. Très bien !

M. Antoine Gissinger. Pour autant, par souci de formation professionnelle, on ne saurait négliger la formation générale qui ouvre l'esprit et développe les capacités d'adaptation indispensables à la vie professionnelle.

Enfin, est-il nécessaire d'y insister, l'égalité des chances, donnée par la création d'un collège unique, n'est pas une concession faite à un égalitarisme utopique. Ce n'est nullement la négation de la diversité. Il est des enfants, nul ne saurait le discuter, que rebute un enseignement abstrait, même tempéré, ou altéré, dirai-je, par la non directivité et le laxisme.

C'est pourquoi il faut condamner ceux qui refusent de reconnaître toute diversité car, par là-même, ils veulent priver nombre d'enfants d'un enseignement plus pratique et mieux adapté à leurs goûts, à leur adresse et à leurs aptitudes. Au fond, cela revient à reconnaître que l'enfant n'est ni une unité de compte ni, encore moins, une entité abstraite.

Ainsi, monsieur le ministre, c'est cette diversité qui nous oblige à poursuivre la réflexion en cours sur le rythme scolaire. Notre seule préoccupation doit être l'avenir de nos enfants et cet avenir c'est leur insertion dans la société des hommes.

Oh, je le sais bien, l'organisation de l'année scolaire, avec l'alternance de vacances longues et de semaines trop chargées est un véritable casse-tête. Pourtant, dans ce domaine, certains pays pourraient nous donner d'utiles exemples.

Selon nous, l'éducation doit rester une grande affaire nationale. Pégy disait qu'une « société qui ne sait pas enseigner est une société qui ne sait pas s'enseigner... une société qui ne s'aime pas ».

En vérité, monsieur le ministre, mes chers collègues, la société a l'école qu'elle mérite mais elle est aussi le fruit et le reflet de l'école qu'elle se donne. D'où ma question et mes propositions

pour l'école de l'avenir. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Mme le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation.

M. le ministre de l'éducation. Madame le président, je vous remercie de me donner la parole. Si je vous l'ai demandée en cet instant du débat c'est parce qu'il me paraît utile de répondre dès maintenant aux quatre premières interventions qui ont été si riches.

Je regrette que M. Mitterrand ne soit plus là...

M. Joseph Franceschi. Il n'est pas de tradition qu'un ministre réponde aux orateurs au milieu de la discussion. M. Mitterrand ignorait que vous alliez prendre la parole maintenant. Je vous prie de l'excuser.

M. Antoine Glissinger. Il n'avait qu'à rester en séance, comme nous !

M. Gilbert Faure. Allons donc, il y en a d'autres qui manquent.

M. le ministre de l'éducation. Je déplore d'autant plus l'absence de M. Mitterrand que ce dernier, après avoir commencé par définir des objectifs qui, apparemment, étaient identiques aux miens, est passé à une critique en termes quantitatifs et non pas qualitatifs, alors qu'il affirmait que la priorité devait être accordée aux problèmes d'ordre qualitatif.

De surcroît, M. Mitterrand a commis quelques erreurs.

Il a d'abord estimé à 71 p. 100 le taux de scolarisation à seize ans. Il existe, en effet, un document émanant du ministère de l'éducation qui donne le taux de 74,3 p. 100. Malheureusement, M. Mitterrand n'a pas tenu compte d'un renvoi qui précise que ce chiffre s'entend à l'exclusion de l'apprentissage, de l'enseignement supérieur et des autres ministères, ce qui représente un écart considérable.

Deuxième erreur : M. Mitterrand a fait état d'une baisse du nombre des enseignants. Je tiens à rappeler qu'en 1979, leur effectif augmentera d'au moins 9 000 enseignants, ce qui aura aussi des répercussions dans le second degré.

Troisièmement, il a indiqué que l'évolution des bourses se caractérisait par une réduction de l'aide aux plus défavorisés, alors que c'est la politique inverse que nous suivons.

M. Louis Mexandeau. Mais non, monsieur le ministre, et vous le savez bien !

M. le ministre de l'éducation. Mais si, monsieur Mexandeau !

Quant à la critique portant sur l'effet supposé de ségrégation de notre système scolaire, je ne puis laisser dire que l'orientation des élèves les plus défavorisés vers les formations courtes fassent partie des objectifs du Gouvernement. J'en appelle au ministre aujourd'hui parmi nous, qui a fait voter la loi du 11 juillet 1975. Il peut porter témoignage que la réforme du collège unique a précisément pour but, en supprimant toute ségrégation entre les élèves, de tendre à une meilleure égalisation des chances et que la mise en place d'une pédagogie différenciée, en fonction des aptitudes de chaque enfant, répond directement à ce souci d'égalisation ou de moindre inégalité. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

De même que la réforme de Jules Ferry à laquelle M. Mitterrand a fait allusion a été mise en place en deux décennies, de même la réalisation des objectifs du collège unique en matière d'égalité sociale et culturelle demandera plusieurs années.

En tout état de cause, et malgré le défi que représente la mise en place d'une pédagogie nouvelle, il est absolument faux et finalement trop facile d'accuser le Gouvernement de vouloir construire une école soumise aux seuls besoins de l'économie.

Par ailleurs, l'intervention de M. Mitterrand contenait des procès d'intention car vous avez pu constater que je n'ai à aucun moment, ou pratiquement pas, utilisé l'argument démographique.

En ce qui concerne l'enseignement préélémentaire, je n'ai pas à tenir les promesses de M. Mitterrand. Nous avions fait, nous la majorité, dans le cadre du programme de Blois, des promesses. Chacun peut constater, à la lecture du projet de loi de finances, que nous tenons nos promesses, mais simplement les nôtres. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. Mitterrand a également affirmé qu'il fallait parler de qualité, mais toute son intervention a porté sur les problèmes quantitatifs. S'agissant des normes, je préfère, sans aucune hésitation à des classes de vingt-cinq élèves, des classes de vingt-sept ou vingt-huit, mais confiées à des maîtres bien formés. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

En ce qui concerne d'ailleurs la formation des maîtres, j'ai effectivement parlé de « redéploiement ». M. Mitterrand affirme que ce n'est pas possible. Pourtant, notre volonté apparaît dans le projet de budget. Depuis la préparation de celui-ci, j'ai beaucoup travaillé avec M. Pelletier, secrétaire d'Etat,

sur cette question, qui nécessite de profondes études. C'est grâce à ce redéploiement que j'espère pouvoir faire face aux besoins de formation des maîtres. Comme je l'ai indiqué à la commission des affaires culturelles, je suis prêt, d'ici à la fin de l'année, à faire le point sur les différents aspects de ce problème.

En définitive, j'ai l'impression que M. Mitterrand ne veut pas voir la vérité en face, telle qu'elle s'est exprimée au cours des journées de l'OCDE. Il me demande de ne pas m'appuyer sur l'argument selon lequel tous les pays du monde font ce que nous sommes en train de faire. Mais alors, M. Mitterrand voudrait-il avoir raison contre tout le monde. Ne craint-il pas, une fois de plus, d'avoir tort dans les faits. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. Xavier Hamelin. Mais c'est évident !

M. le ministre de l'éducation. Il serait infiniment préférable, dans l'intérêt des enfants et des adolescents de notre pays, de promouvoir un véritable consensus autour des grands objectifs de l'éducation sur lesquels nous sommes, en réalité — les premières paroles de M. Mitterrand le prouvent — tous d'accord. Si nous étions capables d'un véritable effort collectif, visant à tirer le meilleur parti des ressources mises à la disposition du système éducatif par le Parlement et l'Etat, nous ferions progresser plus rapidement les enseignements primaire et secondaire. A force de vouloir démontrer, au besoin en mettant le système en panne, que tout va mal dans l'école, on compromet gravement l'avenir de nos enfants. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Nous savons tous que l'Etat a fait le maximum pour l'éducation et qu'il appartient maintenant à tous les responsables de faire preuve de bon sens, de courage et de rigueur pour utiliser au mieux les moyens financiers mis à la disposition de nos écoles par les contribuables. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Il y a un temps pour le débat démocratique au sein de cette Assemblée. Il y a aussi un temps, beaucoup plus long, pour enseigner l'effort, le civisme et le sens des responsabilités sans lesquels aucune nation ne peut construire valablement son avenir.

Je vais répondre maintenant à M. Gaudin.

La participation du ministère de l'éducation aux dépenses de formation continue des personnels enseignants sous contrat de l'enseignement privé a fait l'objet, pour la première fois, en 1977, d'une inscription budgétaire de 5 millions de francs. Ce crédit est passé à 22,8 millions de francs en 1978 et atteindra 25,9 millions de francs pour 1979. Cette dernière augmentation de 13,5 p. 100 ne répond pas intégralement, il est vrai, aux préoccupations qu'a suscitées chez les responsables des établissements d'enseignement privé l'application de la loi du 25 novembre 1977.

Mais le projet de budget pour 1979 ne pouvait évidemment pas faire face, immédiatement, à la totalité des conséquences de cette loi dont la mise en œuvre nécessite un échelonnement dans le temps et il a retenu en priorité diverses autres dispositions.

Il est possible, d'ailleurs, que certaines de ces dispositions, notamment celles ayant trait à l'assouplissement des conditions de passation de contrat, aient fait l'objet d'une mesure budgétaire d'un niveau relativement élevé. S'il se révélait que certaines dotations ainsi fixées étaient effectivement excédentaires, je ne verrai aucun obstacle à ce que, dans les limites de l'équilibre du chapitre consacré à l'enseignement privé, cet excédent serve à augmenter les crédits ouverts pour la formation continue des maîtres. Cela répond je crois, monsieur Gaudin, à votre première préoccupation.

En matière de retraite des personnels de l'enseignement privé, la loi du 25 novembre 1977 sur la liberté de l'enseignement a prévu que les règles de cessation d'activité régissant les enseignants titulaires de l'enseignement public s'appliqueraient aux maîtres, contractuels ou agréés, ayant le même niveau de formation.

Pour la détermination des bénéficiaires, le ministère de l'éducation s'en tient à la définition du décret du 8 mars 1978 qui, en application des mêmes dispositions de la loi sur la liberté de l'enseignement, a étendu, au profit des mêmes catégories de personnels, diverses mesures sociales relatives aux enseignants titulaires. Cette formule n'avait d'ailleurs soulevé aucune objection de la part du Conseil d'Etat.

Au demeurant, l'objectif du Gouvernement est de permettre à l'ensemble des maîtres contractuels ou agréés de l'enseignement privé d'être admis au bénéfice des nouvelles dispositions relatives aux retraites. A cet effet, il est prévu de faire jouer au profit des maîtres n'ayant pas une échelle de traitement d'enseignants titulaires, et par transposition de ce qui est fait pour les non-titulaires de l'enseignement public, des mesures qui les mettront à même d'accéder progressivement aux échelles indiciaires des maîtres titulaires. Ces opérations s'effectueront

dans le délai prévu par la loi du 25 novembre 1977, c'est-à-dire d'ici à la fin de l'année civile 1982.

Je crois, monsieur Gaudin, que cette réponse va dans le sens de ce que vous souhaitez.

L'intervention de M. Gissinger est tellement riche... (*Interruptions sur les bancs des communistes.*)

Plusieurs députés communistes. Vous ne répondez pas à M. Zarka ?

M. le ministre de l'éducation. Je garde son intervention pour la bonne bouche...

Je disais, monsieur Gissinger, que j'ai trouvé votre intervention tellement riche que je ne répondrai, pour l'instant, qu'à quatre problèmes fondamentaux que vous avez soulevés.

En ce qui concerne la formation des maîtres, la formation professionnelle, le rythme scolaire, soyez assuré, que pas un de vos propos n'est en contradiction avec ce que je pense.

Il est exact que le budget d'investissement est serré. M. Pelletier a procédé à l'évaluation des besoins futurs ; pour ma part, j'ai noté que tout n'était pas possible dans la conjoncture actuelle. En attendant la reprise, que l'effort accompli par la France permet d'espérer pour l'année prochaine, nous avons été contraints de privilégier les dépenses concernant les enseignants.

Quant à vous, monsieur Zarka, en parlant de duplicité à mon propos, vous m'avez injurié. Quand on ne fait pas preuve de respect à l'égard de son adversaire, on ne doit pas s'étonner que celui-ci vous ignore. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Zarka. C'est un moyen de vous « défilier » et de ne pas répondre aux questions précises que je vous ai posées.

M. le ministre de l'éducation. Néanmoins, je vous poserai deux questions précises.

M. Pierre Zarka. Répondez plutôt aux miennes !

M. le ministre de l'éducation. En organisant récemment l'agitation autour de certains lycées et dans certains d'entre eux, croyez-vous avoir contribué à améliorer l'éducation des jeunes Français ?

M. Louis Odru. C'est vous qui êtes responsable de l'agitation.

M. Jack Ralite. Allez poser votre question sur l'esplanade des Invalides !

M. le ministre de l'éducation. Seconde question précise à laquelle je demande à M. Zarka de répondre : comment les maires de certaines communes de la région parisienne, dont vous êtes, j'imagine, le porte-parole solidaire, justifieront-ils auprès de leurs contribuables la mise à la disposition des manifestants de moyens municipaux de toute nature, et notamment de cars et d'équipements de sonorisation. (*Exclamations sur les bancs des communistes.* — *Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Voilà quelle est votre participation réelle aux questions dont nous débattons aujourd'hui. Tout le reste de votre attitude et de vos déclarations n'est que littérature. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.* — *Protestations sur les bancs des communistes.*)

Mme le président. La parole est à M. Beaumont. (*Protestations sur les bancs des communistes.*)

M. Pierre Zarka. Madame le président, M. le ministre m'a posé deux questions. Je suis prêt à y répondre. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

J'avais la naïveté de croire que lorsqu'on posait des questions, c'était pour obtenir une réponse. Heureusement que les lycéens sont là et qu'ils ne vous laissent pas faire ; sinon il n'y aurait plus d'éducation nationale. Vous vous réfugiez dans la provocation, monsieur le ministre.

Rappels au règlement.

M. Louis Mexandeau. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

Mme le président. La parole est à M. Mexandeau, pour un rappel au règlement.

M. Louis Mexandeau. L'une des règles élémentaires de la démocratie veut que l'opposition soit sinon entendue du moins écoutée.

M. Jean-Claude Gaudin. Nous ne faisons que ça.

M. Louis Mexandeau. Si elle pose des questions, il serait tout à fait normal que le Gouvernement y réponde.

Or, je constate que depuis le début de la discussion budgétaire, plusieurs ministres n'ont répondu qu'aux questions posées par des membres de la majorité. Certains, parlant de leur banc, ont même poussé le manque de courtoisie jusqu'à se tourner ostensiblement du côté de la majorité, et donc à tourner le dos à l'opposition.

Votre attitude, monsieur le ministre, n'est ni pédagogique, serais-je tenté de dire, ni élégante.

M. Jacques Crossard. Ce n'est pas un rappel au règlement !

M. Louis Mexandeau. Vous vous contentez de répondre à un certain nombre de questions par d'autres questions. Pour ma part, je souhaite que celui auquel s'adressent les questions puisse avoir la possibilité de répondre et je suis sûr que M. Beaumont, à la différence de M. le ministre, va le lui permettre.

Mme le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation.

M. le ministre de l'éducation. Merci, monsieur Mexandeau, de m'apprendre la bonne façon de me tenir ! Nous avons devant nous de longues heures de discussion ; les membres du groupe communiste parleront encore beaucoup, j'en suis sûr, et j'aurai l'occasion de répondre.

M. Jack Ralite. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

Mme le président. La parole est à M. Ralite, pour un rappel au règlement.

M. Jack Ralite. Ce à quoi nous assistons est effarant.

M. Emmanuel Aubert. C'est vrai !

M. Jack Ralite. Nous posons, par l'intermédiaire de M. Zarka, des questions à M. le ministre de l'éducation et celui-ci non seulement n'y répond pas mais pose lui-même des questions à M. Zarka sans chercher à connaître ses réponses ! Mais où est votre démocratie ? (*Applaudissements sur les bancs des communistes.* — *Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Si M. Beullac à des questions à poser aux lycéens, aux étudiants et aux parents, qu'il aille sur l'esplanade des Invalides. (*Mêmes mouvements.*)

Je propose même qu'un autobus d'Aubervilliers l'y aille. Il n'a rien à craindre.

Mme le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation.

M. le ministre de l'éducation. Je constate une fois de plus que M. Ralite n'écoute pas : je viens de dire que j'aurai toute la nuit pour répondre aux orateurs du groupe communiste.

Education (suite).

Mme le président. Monsieur Beaumont, voulez-vous prendre la parole ?

M. Jean-Louis Beaumont. Merci, madame le président.

Le rapporteur de la commission des finances a raconté l'histoire d'un malade mort pour avoir eu affaire à un chirurgien malchanceux. Si la chance d'un malade c'est un bon médecin, celle d'un élève c'est un bon professeur. Cette évidence est au centre de mon propos car l'action éducative est d'abord une action personnalisée. Sans elle, il n'y a pas de pédagogie et pas de réforme pédagogique.

Quatre-vingts milliards de francs, plus de 850 000 personnes engagées dans l'action éducative : avec ce budget, notre pays continuera l'immense effort qu'il accomplit depuis très longtemps en faveur de l'école. Avec ce budget, et de loin, on pourrait croire que tout va bien et pourtant — vous venez d'en avoir un exemple — tel n'est pas le cas.

Tous ceux qui, dans nos villes et nos villages, participent à cette action éducative — responsables locaux, professeurs, directeurs, parents et élèves — se rendent compte que, malgré cet effort immense, de nombreuses écoles sont en proie à l'agitation et parfois, hélas ! détournées de leur mission qui est d'enseigner et d'éduquer.

Le résultat n'est pas brillant non plus à l'entrée des élèves dans la vie active ou dans l'enseignement supérieur. Et il est heureux que les Français soient intelligents et se rattrapent par leurs propres moyens !

Devant cette situation, chacun cherche un coupable. On accuse le Gouvernement de ne pas donner assez d'argent ni de moyens en personnel, les directeurs de ne pas diriger, les professeurs de ne pas enseigner, les élèves d'être mal élevés et incoercibles, les parents de fuir leurs responsabilités.

Bref, chacun rejette la faute sur le voisin.

Une minorité révoltée politise, mobilise et entraîne les enseignants, les parents et les élèves dans des actions illégales.

Elle en vient même à utiliser les élèves, et jusqu'aux plus petits, comme des otages, j'en ai eu un exemple récent dans la ville de Joinville-le-Pont. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

On bafoue l'idéal de notre école publique laïque qui était et devrait être la tolérance et le respect de l'autre.

Monsieur le ministre, avec le temps de parole dont disposent les députés non inscrits...

M. Georges Gosnat. Non-inscrit, mais giscardien !

M. Jean-Louis Beaumont. ...je ne peux qu'aller droit au but et sans détour, et je vous prie d'excuser ce que mes propos peuvent avoir d'abrupt.

Oui, ce budget correspond à un grand effort des Français, et je le voterai, car je ne ferai pas la politique du pire.

Oui, je reconnais que, malgré toutes les contraintes et en affrontant bien des menaces, vous avez tenté de mieux distribuer cet effort en fonction des changements que nous impose en ce moment notre dénatalité.

Non, je ne crois pas que ce projet de budget et les orientations qu'il traduit puissent apporter à nos écoles, à leurs directeurs et à leurs professeurs, cette part de pouvoir et de responsabilité sans lesquels il leur est devenu presque impossible de remplir leur mission.

Car c'est de cela qu'il s'agit.

En cent ans, nous avons centralisé l'essentiel du pouvoir éducatif en matière de gestion et de programmes. Et ce pouvoir central manipule constamment les règles de gestion et les programmes d'enseignement. Il en résulte que les professeurs n'ont plus la liberté d'action indispensable à leur mission ; que les directeurs n'ont pas vraiment les moyens de diriger ; que les uns et les autres doivent constamment garder les yeux tournés vers le centre d'où peut venir à tout moment une remise en cause de leurs initiatives les plus élémentaires.

Ainsi, ceux qui ont à l'égard de la France de demain la plus haute mission se trouvent livrés sans pouvoir aux rouages d'un monstrueux appareil où se diluent leurs efforts et où personne n'est vraiment responsable.

De plus, cet appareil est impotent. Comment voulez-vous que, dans cette situation, les professeurs puissent s'adapter à la diversité infinie des aptitudes, des moyens et des besoins de leurs élèves ? Or sans cette capacité d'adaptation il n'y aura jamais d'égalité des chances.

Comment voulez-vous, par ailleurs, que ces professeurs abandonnés puissent résister à la pression de cette minorité qui profite de l'impuissance de l'appareil pour y installer un pouvoir qui échappe à tout contrôle et fait bon marché de l'intérêt des élèves ?

C'est pourquoi je vous demande, monsieur le ministre, de consacrer une plus grande part de ce budget à la mise en œuvre des mesures propres à rendre aux personnes qui ont la charge de nos enfants la part de pouvoir et de responsabilité indispensables à leur mission ; aux directeurs le pouvoir de diriger, aux enseignants d'enseigner, aux parents de choisir — et de choisir vraiment — l'école de leurs enfants ; aux écoles de gérer leurs affaires en fonction des intérêts de leurs élèves ; mais à chacun aussi une responsabilité à la mesure de son pouvoir et qui soit mise en jeu au niveau même où ce pouvoir s'exerce. Alors seulement, chaque maître, chaque directeur, chaque parent et chaque école pourront donner à chaque élève ses chances !

Alors seulement, les adaptations, régulations et contrôles nécessaires pourront jouer au bon niveau, au lieu de se perdre entre l'école et la Rue de Grenelle.

Je ne crois pas qu'on y parvienne sans modifier les structures d'un appareil monstrueux que personne ne contrôle plus, pas même l'Etat. Ce ne sera pas facile, mais c'est l'intérêt des Français de le faire, et ce serait pour la France une chance de continuer sa route dans un monde qui, partout, bouillonne et se transforme.

Je suis persuadé que la majorité des Français soutiendrait les enseignants qui s'engageraient dans cette voie, dès lors qu'ils en verraient l'immense intérêt. Il est encore temps ; rien n'est encore perdu, grâce à tous ces hommes et à toutes ces femmes qui sont restés fidèles à leur vocation malgré les désaveux qu'on leur a infligés et la mauvaise image qu'on veut donner d'eux.

Et puisque les affaires des personnes sont au centre de toute l'action éducative, et en attendant cette réforme que j'appelle de mes vœux, permettez-moi pour terminer, monsieur le ministre, d'appeler votre attention sur trois de ces oublis ou retards qui pèsent lourd dans la perception que les enseignants ont de la sollicitude de l'Etat qui les emploie.

D'abord les chefs d'établissements du second degré et leurs adjoints n'ont pas encore perçu l'indemnité de responsabilité de direction dont le financement était inscrit au budget de 1978.

Ensuite, le grade de principal de collège, prévu par la loi, n'est pas encore créé.

Enfin, les directeurs et directrices des écoles élémentaires et maternelles n'ont pas été reconnus comme chefs d'établissement du premier degré à part entière.

Telles sont, monsieur le ministre, les observations que je tenais à vous présenter, et je vous remercie d'avoir bien voulu m'écouter. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Plusieurs députés communistes. Vous voyez bien que le ministre n'est pas là ! Il est parti !

Mme le président. La parole est à M. Delehedde.

M. André Delehedde. Mesdames, messieurs, si M. le ministre de l'éducation avait été présent, voici ce que j'aurais pu lui dire :

Monsieur le ministre, vous êtes aujourd'hui au pied du mur et, malheureusement pour vous, la courtoisie, aujourd'hui abandonnée, l'attention déférente portée aux interlocuteurs et les bonnes paroles distribuées ne sont d'aucune aide pour franchir le mur du budget.

Il nous faut, pour apprécier la réalité et la portée de ce projet de budget, examiner deux choses : d'abord, la situation actuelle du service éducatif ; ensuite, les moyens dont le Gouvernement entend se doter à travers les chiffres du budget.

Il me sera malheureusement facile de montrer, tout au long des minutes qui me sont imparties, qu'un service public déjà dégradé se voit doter de moyens insuffisants. Mon propos pourrait se réduire à l'énumération des constats de carence contenus dans les rapports de MM. Royer et Neuwirth, pour la commission des finances, ou dans le rapport pour avis de M. Pinte, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales : abandon du patrimoine, régression dans la politique de formation des personnels, aucun progrès dans le sens d'une véritable démocratisation de l'enseignement et d'une réelle égalité des chances. Voilà ce qui apparaît tout au long de ces rapports. Ce projet de budget se caractérise par une absence globale de moyens et par des redéploiements contestables. Le service public éducatif est malmené par le projet de budget pour 1979.

Si l'on examine la situation actuelle du service public éducatif, on constate un décalage important entre les discours du ministre ou de ces super-préfets de l'enseignement que sont devenus les recteurs, et les protestations des parents d'élèves et des syndicats d'enseignants et de personnels de l'éducation. Protestations depuis la rentrée, manifestations aujourd'hui.

Vous pouvez toujours, monsieur le ministre, tenter d'atténuer la portée de leur voix ; vous ne pouvez pas la marginaliser sous peine, devant l'ampleur de la protestation, de sombrer dans le ridicule. Cette voix est l'expression de la réalité. Il n'y a pas, dans le service public de l'éducation quelques ilots de dénuement ce que le ministre appelle parfois des valeurs ; il y a partout un service public sciemment, volontairement abandonné. La politique de ces dernières années se poursuit et même s'aggrave. Avec un style différent, le ministère de l'éducation reste le ministère des excuses, le ministère des alibis : dans le passé, avec l'expansion démographique, on ne pouvait tout faire ; puis, avec la crise du pétrole, on ne pouvait plus faire ; aujourd'hui, avec la baisse démographique, on ne doit plus rien faire.

M. Louis Mexandeau. Très bien !

M. André Delehedde. François Mitterrand a dit tout à l'heure ce qu'il fallait penser de ce dernier argument, que M. le ministre utilise, il est vrai, de moins en moins, car il a été déjà sérieusement contesté. Mon ami Louis Mexandeau reviendra sur ce sujet, mais un seul exemple montre la faiblesse de cette argumentation si l'on voulait simplement limiter à un maximum de vingt-cinq élèves les effectifs des classes, il faudrait créer 200 000 emplois d'enseignants.

J'en viens à l'analyse des grandes masses du budget.

Le budget de l'éducation passe de 69 779 millions de francs, en 1978, à 80 873 millions de francs, en 1979, ce qui représente une augmentation de 15,9 p. 100, alors que, dans le même temps, l'ensemble du budget de l'Etat n'augmente que de 15,2 p. 100. A première vue, le budget de l'éducation progresse donc plus que le budget de l'Etat. Toutefois, il est nécessaire d'apporter des correctifs à cette première analyse.

Si l'on ne tient pas compte des pensions civiles, qui, elles, croissent de 16,8 p. 100, et si l'on exclut les largesses à l'enseignement privé, qui augmentent de 21,6 p. 100, le budget du service public de l'éducation n'augmente plus que de 15 p. 100, ce qui est inférieur à la progression du budget de l'Etat. En termes financiers, cette situation est d'autant plus anormale que le budget de l'éducation comporte une part élevée et croissante de dépenses de personnels. La part de celles-ci passe de 86,19 p. 100, en 1978, à 87,61 p. 100, en 1979, alors que celle des dépenses de fonctionnement passe de 5,14 p. 100 à 4,91 p. 100, celle des interventions de 4,64 p. 100 à 4,24 p. 100 et celle des investissements de 4,03 p. 100 à 3,24 p. 100.

La part des investissements, qui diminue une nouvelle fois, apparaît scandaleusement faible. D'autres orateurs l'ont déjà dit.

Si l'on raisonne en termes d'entreprise, comment survivre alors que 3,24 p. 100 seulement du chiffre d'affaires sont consacrés à l'investissement ? Et ce n'est pas le transfert des charges d'équipement que l'on veut opérer en direction des collectivités locales qui pourra modifier de façon significative les ordres de grandeur. Les collectivités locales sont à bout de souffle. Le manque d'importance et de progressivité de leur ressource et une fiscalité désuète ne leur permettent plus de faire face aux charges que l'on voudrait leur faire supporter.

Les socialistes réclament et continueront de réclamer au cours des prochains mois un plan de rénovation et de reconstruction du parc immobilier scolaire.

M. Louis Maxandaou. Très bien !

M. André Delehedde. Dans cette période de crise, ce serait tout de même une bonne chose que de relancer le secteur du bâtiment et des travaux publics et, dans le même temps, de régler le problème du parc immobilier scolaire en pleine dégradation.

En fait, avec une réduction de plus de 5 p. 100 sur les autorisations de programme et de près de 7 p. 100 sur les crédits de paiement, le budget d'équipement de l'éducation sacrifie l'avenir.

Et l'on voit bien là apparaître le caractère essentiel de ce projet de budget pour 1979 : l'éducation n'est plus la priorité des priorités. On oublie qu'elle est la condition des progrès de la nation. On fusille l'attitude de consommateurs qu'adoptent, paraît-il, les parents d'élèves alors que, dans le même temps, on traite le service public comme une entreprise en recherchant la rentabilité à tout prix, comme si, le produit étant dépassé, on pouvait espérer arriver, par la suite, à une autre production.

Non, ce n'est pas en consommateurs que se comportent les parents d'élèves, mais en citoyens responsables, conscients de l'importance de l'éducation, conscients du fait que l'éducation est aussi leur affaire, l'affaire de tout un pays, en citoyens qui aimeraient que le Gouvernement ait la même attitude, les mêmes préoccupations, la même volonté qu'eux et partage leurs angoisses.

Et quand ces parents aperçoivent, autour d'eux, les bâtiments qui se désolent, et dont il faudrait subventionner la réfection, quand ils font le recensement des adaptations nécessaires pour répondre aux normes de la pédagogie et, bien sûr, de la sécurité, sans même parler du simple confort, ils ne peuvent penser que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Les personnels de l'éducation ressentent, eux aussi, ce projet de budget pour 1979 comme un projet de budget d'austérité.

Etablir la liste des difficultés rencontrées, catégorie par catégorie, m'entraînerait bien au-delà de mon temps de parole. Notons simplement, d'une manière générale, que le nombre de créations d'emplois est scandaleusement faible. Dans le projet de budget pour 1979, les créations nettes d'emploi ne seront que de 2 790, chiffre le plus bas jamais atteint depuis la guerre, de dix fois inférieur à celui qu'enregistrait vers 1970. J'ai indiqué tout à l'heure ce qu'il fallait penser des alibis invoqués pour justifier cette situation, et d'autres après moi reprendront ces arguments.

Quelques exemples significatifs vont me permettre d'illustrer mon propos.

Dans le premier cycle, on enregistre 75 suppressions de postes de PEGC, alors que n'apparaissent que 185 moyens nouveaux contre 423 l'année dernière. Dans les écoles normales et les centres de formation, 400 suppressions de professeurs d'écoles normales ont été décidées ainsi que 1 500 suppressions d'élèves-maîtres à la rentrée de 1978, 500 nouvelles suppressions étant prévues pour la rentrée de 1979. Dans les centres de formation des PEGC, 500 suppressions interviendront à la rentrée de 1979. Dans les lycées et collèges, le projet de budget prévoit la création de moins de 1 000 postes nouveaux pour l'enseignement long, contre 2 329 lors de la rentrée dernière.

Comment justifier le fait que l'on n'affecte que 908 postes nouveaux aux lycées ? Ce nombre apparaît insuffisant lorsqu'on sait que 15 600 nouveaux élèves sont attendus dans ces établissements à la rentrée de 1979.

Comment justifier la brutale réduction du recrutement des enseignants du second degré et l'insuffisance de créations de postes budgétaires, alors qu'en 1978-1979 les effectifs du second cycle croissent de 3 000 élèves et que ceux du premier cycle diminuent de 17 900 seulement ?

Mon ami Jean Laurain traitera tout à l'heure du malthusianisme qui caractérise les concours de recrutement.

Dans le même ordre d'idées, on ne peut que déplorer l'engagement du processus de liquidation des IPES. On ne peut que s'alarmer de la diminution brutale du nombre des postes mis au concours pour le CAPES puisque ce nombre passera de 3 500 en 1978 à 2 000 en 1979. Cette situation est d'autant plus inacceptable que la diminution du nombre des postes mis au concours

s'accompagne du maintien du recrutement de professeurs à des niveaux de formation moins élevés et de personnels auxiliaires, notamment dans le premier cycle.

Que signifient, dans ces conditions, les belles déclarations sur la qualité de l'enseignement ? Que deviennent les revendications des adjoints d'enseignement traités comme des titulaires à tout faire de l'éducation ? Que deviennent les engagements pris depuis deux ans à propos des revendications des professeurs techniques et des professeurs techniques adjoints, revendications qui attendent toujours un début de satisfaction ?

Devrai-je évoquer la situation du corps dont je suis issu, celui des personnels d'information et d'orientation ? Quelle est la situation de l'orientation que M. le ministre présentait tout à l'heure comme l'une des priorités de son projet de budget ? Nous en sommes à 2 629 conseillers, soit un pour 1 611 élèves. Pour en arriver à un conseiller pour 600 élèves, il faudrait procéder à un important recrutement. Or le projet de budget pour 1979 ne prévoit qu'un recrutement de 100 conseillers, contre 250 l'an dernier. Le malthusianisme joue à plein. Nous sommes donc bien loin de la politique d'orientation souhaitée. Les conseillers d'orientation n'ont plus les moyens d'assurer leur mission. Si l'on sait que, par ailleurs, l'ensemble du système éducatif ne tend en rien à réduire les inégalités et à promouvoir une véritable égalité des chances, on comprendra que leur mission devient de plus en plus difficile.

Et, quand paraîtra le statut des bibliothécaires-documentalistes, dont le nombre est partout insuffisant ?

Quand les personnels d'éducation pourront-ils véritablement accomplir leur mission, alors que, sur les 4 584 collèges, moins de 300 sont dotés d'un poste de conseiller d'éducation ?

Quand créera-t-on suffisamment de postes de maîtres d'internat et de surveillants d'externat pour revenir au barème de 1 962 ?

Qu'en est-il de la création de 150 circonscriptions d'inspection départementale de l'éducation nationale pour répondre, au moins, aux normes ministérielles ? Rien n'est prévu à cet effet dans le projet de budget.

Pourquoi l'indemnité pour charges administratives de ces personnels n'a-t-elle pas été revalorisée dans les mêmes proportions que celle d'autres personnels ?

Reprocherait-on aux inspecteurs départementaux de l'éducation nationale de jouer un rôle irremplaçable d'innovation, de conseil et d'assurer les relations avec les pouvoirs locaux ?

On pourrait multiplier à l'infini ce type de questions. Elles montrent à l'évidence que, pour l'essentiel, les conditions de travail et de carrière des personnels ne se sont pas améliorées et qu'elles se sont même dégradées.

Il n'est pas dans mon habitude de dresser des tableaux apocalyptiques, mais je me sens aujourd'hui autorisée à dénoncer fermement l'entreprise de liquidation du service public de l'éducation.

Aussi me faut-il, après d'autres, évoquer la part faite aux crédits de fonctionnement des établissements scolaires du second degré.

Depuis trois ans, l'évolution globale des crédits du chapitre 36-33 correspond à peine à l'évolution des prix. L'augmentation des crédits par élève n'a pas dépassé 3 p. 100 par an. Ni en 1977 ni en 1978 elle n'a suivi la hausse des prix.

Parmi ceux qui participent directement au fonctionnement des établissements, les agents ne sont pas les mieux traités. Est-il normal qu'un lycée d'enseignement professionnel ouvre avec quatre agents seulement ? Est-il normal que l'on refuse à ces personnels une promotion et de meilleures conditions de travail ?

En conclusion, ce projet de budget de l'éducation pour 1979 nie la priorité que le Gouvernement — et le Président de la République, si l'on se réfère au discours qu'il a prononcé à l'UNESCO — prétendent accorder à l'éducation.

« Budget préoccupant » estime M. Pinte, rapporteur pour avis. Et d'ajouter : « On ne sait si la priorité à l'éducation sera encore priorité l'an prochain. » Quand on connaît la modération habituelle de ses propos, on peut être inquiet.

Préoccupés, les socialistes le sont par l'insuffisance des moyens dont le Gouvernement entend doter le ministère de l'éducation pour l'année 1979.

Préoccupés, les socialistes le sont par l'abandon dans la pratique des principes dont vous vous réclamez et que M. le ministre et ses prédécesseurs ont plus ou moins empruntés à la gauche avant de les dévoyer.

Le collège unique, la grande idée de la réforme, qu'est-il devenu, sans soutien sérieux aux élèves en difficulté, souvent issus de milieux socialement défavorisés ? Ni les moyens ponctuels, tels que la création d'emplois ou d'heures d'enseignement, ni la modification du cadre d'ensemble en ce qui concerne la documentation et les conseillers d'éducation, n'ont été prévus. Le tronc commun est devenu un trou commun d'où ne peuvent

émérer que ceux qui sont dotés d'une force suffisante pour se hisser le long des parois ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Pierre Lataillade. Mais non !

M. André Delehedde. Combien restent au fond ? Combien y a-t-il de possibilités de sorties de l'appareil scolaire avant la fin de la scolarité obligatoire, tels les centres de formation des apprentis, encouragés souvent par le Gouvernement pour permettre, paraît-il, une meilleure adaptation à l'appareil de production ? Vision politique de courte portée, vision politique de classe !

Les socialistes ne cessent d'affirmer qu'une formation initiale de haut niveau est le facteur essentiel du progrès d'une nation et des possibilités d'adaptation de ses membres aux aspects changeants de la technique et des modes de production. Elle est source d'innovation et d'imagination, dont M. le ministre prônait tout à l'heure le rôle essentiel. Rien dans ses propos, rien dans les moyens qu'énumère le projet de budget qui nous est soumis n'est fait pour servir un tel dessein.

Aussi, les socialistes diront-ils non à ce projet de budget. Ils le diront d'autant plus fort qu'ils se demandent ce que pourraient être les nouvelles actions de redéploiement envisagées. Le rôle du Parlement risque, une fois de plus, d'être dévalorisé. Les mesures nouvelles qui figurent dans le fascicule bleu ont-elles une signification, si tout est susceptible d'être bientôt modifié par décrets de virement de crédits ou de transformation d'emploi, voire de radiations pures et simples, telles que celles qui ont été évoquées avant moi par d'autres orateurs ?

Je tiens, avant de conclure, à revenir très rapidement sur la seconde intervention de M. le ministre, qui nous a montré sa volonté de ne rien entendre.

Il a affirmé que François Mitterrand avait défini des objectifs apparemment identiques aux siens. J'ai dit ce qu'il fallait en penser : prendre les idées des autres pour en changer le contenu et le sens n'a aucune valeur. Il lui a reproché d'utiliser une statistique de laquelle il ressortait que seulement 71 p. 100 des enfants de seize ans étaient scolarisés, que les autres s'étaient évaporés, et il a précisé qu'il convenait d'ajouter à ce pourcentage les jeunes en apprentissage. L'apprentissage ferait-il partie du collégé unique ? Il faudrait nous le dire !

M. Louis Mexandeau. Très bien !

M. André Delehedde. Il a ajouté qu'il fallait également tenir compte de ceux qui étaient dans l'enseignement supérieur. Les petits génies qui entrent à l'université à seize ans ne sont pas, à ma connaissance, légion.

Il a reproché à François Mitterrand de parler d'une diminution du nombre des personnels, alors qu'il n'a fait état que d'une baisse du nombre des personnels en formation, que la lecture du « bleu » et des objectifs de programme permet de déceler aisément.

En ce qui concerne les bourses, il est exact — et je le souligne après François Mitterrand — que les plus défavorisés sont pénalisés. Le taux de la part de bourse passe de 160,5 francs à 165 francs. S'il augmentait de 10 p. 100, il atteindrait plus de 176 francs. Quand on sait qu'il y a quelques années une bourse couvrait les frais de restauration pour une année et, qu'avec le même nombre de parts, la somme allouée couvre maintenant les frais de restauration pour un trimestre, cela signifie bien que les familles les plus défavorisées sont pénalisées.

M. le ministre de l'éducation — je déplore qu'il ne soit pas là pour m'entendre — remplit en matière éducative un rôle irremplaçable : il a pour charge de donner bonne apparence au malthusianisme conservateur. Dans ces conditions, il doit comprendre que les socialistes ne peuvent ni l'approuver, ni approuver son projet de budget. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Pierre Lataillade. Voilà qui est surprenant !

Rappels au règlement.

M. Joseph Franceschi. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

Mme le président. La parole est à M. Franceschi, pour un rappel au règlement.

M. Joseph Franceschi. Madame le président, nous constatons que le débat se déroule désormais en l'absence du ministre.

Mme le président. Mais M. le secrétaire d'Etat est présent au banc du Gouvernement, mon cher collègue.

M. Joseph Franceschi. C'est au ministre que nous souhaitons nous adresser. Ne voulez-vous pas suspendre la séance en attendant son retour ?

M. Robert Wagner. Vous ne cherchez qu'à faire perdre du temps !

Mme le président. Monsieur Franceschi, le débat a déjà pris du retard et il reste de nombreux orateurs à entendre. Il n'est donc pas question de suspendre la séance.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation.

M. Jacques Pelletier, secrétaire d'Etat. Mesdames, messieurs, je puis vous assurer qu'un compte rendu fidèle de vos déclarations sera présenté à M. le ministre de l'éducation.

M. Joseph Franceschi. Nous avons des choses personnelles à lui dire.

M. Robert Wagner. Ecrivez-lui !

M. Louis Mexandeau. Madame le président, je demande la parole pour un rappel au règlement.

Mme le président. La parole est à M. Mexandeau, pour un rappel au règlement.

M. Louis Mexandeau. J'estime, une fois de plus, que les conditions dans lesquelles se déroule ce débat ne sont pas acceptables. Sans vouloir être désobligeant à l'égard de M. le secrétaire d'Etat, je lui rappelle qu'il ne gère que 3,37 p. 100 du budget de l'éducation.

Au nom du groupe socialiste, je demande donc une suspension de séance.

Mme le président. Monsieur Mexandeau, je prends acte de votre rappel au règlement. J'en ferai part à M. le président de l'Assemblée. Mais je vous fais observer que M. le ministre vient de regagner son banc.

M. Jean Delaneau. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

Mme le président. La parole est à M. Delaneau, pour un rappel au règlement.

M. Jean Delaneau. Je me permets d'observer que lorsque la parole a été donnée à un député, le règlement ne permet pas qu'on la donne à un autre député, même si celui-ci la demande pour un rappel au règlement. (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

C'est ce que dispose l'article 58 du règlement aux termes duquel « la parole est accordée à tout député qui la demande à cet effet soit sur-le-champ, soit si un orateur a la parole, à la fin de son intervention. »

Or, si je ne m'abuse, vous aviez, madame le président, donné la parole à M. About.

M. Gilbert Faure. Vous n'auriez donc pas dû l'avoir vous-même !

Mme le président. Je n'avais pas encore donné la parole à M. About quand M. Franceschi m'a demandé la parole pour un rappel au règlement.

Education (suite).

Mme le président. Je donne maintenant la parole à M. About, et à M. About seul.

M. Nicolas About. Mesdames, messieurs, nous n'ignorons pas l'effort qui a été fait depuis vingt ans pour assurer le développement du système éducatif et l'adapter à l'explosion démographique du début des années 1960. Mais, aujourd'hui, l'expansion démographique de notre pays semble malheureusement enrayée et il est donc naturel de songer à réorienter les grands axes de la politique éducative et ainsi de les adapter à ces nouvelles conditions.

En ce qui concerne le projet de budget pour 1979, il s'agit de redéployer les moyens existants en fonction de la régression de la population scolaire que nous sommes en droit d'attendre dans les cinq prochaines années. Ce redéploiement se traduit par une faible progression des créations de postes et surtout par une régression sensible du budget d'équipement : 5,1 p. 100 en francs courants, diminution qui, cumulée avec celle des budgets antérieurs, donne, sur cinq ans, une diminution en francs constants de plus de 50 p. 100.

C'est là que se pose le problème, monsieur le ministre, car si nous admettons que la régression des crédits est fondée sur une régression démographique globale, il nous faut admettre également que les difficultés que rencontre l'éducation dans notre pays ne sont pas tant liées au montant des crédits qu'à leur répartition, qui n'est pas effectuée en fonction de la connaissance des besoins.

Le redéploiement, dont on nous vante les mérites, se fait parfois douloureusement attendre. Pour prendre un exemple que je connais bien, savez-vous, monsieur le ministre, que la population des Yvelines, loin de stagner, a progressé de 3,4 p. 100 par an de 1968 à 1975 et que sa croissance prévisible est estimée à plus de 2 p. 100 l'an jusqu'en 1982 ?

D'une façon générale, on peut affirmer que l'évolution démographique est loin d'être homogène, certaines régions voyant leur population continuer à augmenter. Ainsi, dans la région parisienne, la grande couronne et principalement les villes nouvelles ont drainé une population jeune dont la croissance ne se stabilisera que dans plus de dix ans. Il faut donc que les budgets de l'éducation et les politiques de développement d'aujourd'hui à 1985 tiennent compte de la disparité des besoins.

Qu'il ne soit maintenant permis de plaider le dossier des constructions neuves. Il est certain que la situation économique de la France en 1979 n'est plus comparable à celle d'avant 1973. Le Gouvernement auquel vous appartenez, monsieur le ministre, poursuit une action courageuse et efficace pour le rétablissement de l'économie française. Les Français comprennent le langage de l'effort quand ils ont le sentiment que chacun d'entre eux en porte une partie sur ses épaules. Mais ils ne peuvent admettre les disparités qu'ils constatent dans certains domaines.

Pour l'avenir du pays, je sais que vous ne voulez pas de laissés pour compte de l'éducation. Alors, la première question à laquelle je souhaiterais que vous répondiez est la suivante : comment, avec une section d'investissement en diminution, prévoyez-vous d'augmenter de façon significative les dotations régionales, celles de l'Ile-de-France en particulier, pour répondre aux besoins les plus immédiats et les plus urgents ?

Dans le seul département des Yvelines qui n'est pas un des plus défavorisés, un seul CES a été financé en 1978 en dehors de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, alors qu'on estime à trois par an, pendant trois ans, le nombre des CES nécessaires à la satisfaction des besoins. Dans les communes d'Andrézy, du Vésinet, d'Epône, de Saint-Arnoult, les cours sont dispensés dans des salles préfabriquées, insalubres et impropres à l'enseignement. En ville nouvelle, la livraison de tranches de logements réalisées rend urgente une augmentation de la capacité d'accueil globale des équipements scolaires.

Vous pourriez m'objecter, monsieur le ministre, qu'il s'agit là de problèmes sectoriels, c'est possible, mais je suis loin d'en être persuadé. Il est évident que les difficultés que rencontre le département des Yvelines se retrouvent au niveau de la région parisienne dans son ensemble et de la grande couronne en particulier.

De toute manière, on ne peut reculer indéfiniment l'heure du règlement d'un problème, sous prétexte qu'il n'est que sectoriel. Des gouvernements précédents ont pris la responsabilité de certains mouvements démographiques : il nous faut maintenant en assumer les conséquences.

Un redéploiement des moyens s'impose, nous en sommes d'accord. Mais permettez-moi de faire remarquer, bien que cela soit une évidence, que s'il peut apparaître comme relativement facile de déplacer un enseignant d'une extrémité à l'autre du pays, il est par contre, à ma connaissance, impossible de déplacer des bâtiments dont la fréquentation est en baisse vers les endroits qui en ont besoin. C'est pour cela, monsieur le ministre, qu'il n'est pas acceptable de déduire d'une stabilisation globale de la demande en constructions scolaires une stabilisation réelle des besoins.

La diminution du budget d'investissement est d'autant plus grave et contestable que depuis deux ans on constate dans certaines régions une tendance à la diminution de la part destinée aux constructions neuves. En Ile-de-France, cette part représentait 45 p. 100 en 1973, 73 p. 100 de la dotation régionale ; elle en représentait 45 p. 100 en 1978 et elle ne serait que de 39,5 p. 100 pour 1979, alors que les besoins en constructions neuves ne font qu'augmenter.

La section de fonctionnement du projet de budget que vous nous présentez, monsieur le ministre, est en augmentation. Mais je note que les créations nettes de postes ne sont qu'en nombre limité, le but de la politique gouvernementale étant d'ajuster sur deux ans le nombre des emplois d'enseignant et de personnel à la diminution de la population scolaire, qui est attendue à partir de 1979. Le problème reste, dans des proportions moindres, il est vrai, le même que pour le budget d'investissement.

Il n'est pas normal que dans de nombreuses villes de France des enfants de cinq ans soient placés sur des listes d'attente et ne puissent avoir accès aux équipements scolaires, alors qu'ils étaient scolarisés les années précédentes ; il n'est pas normal que certains maires en soient réduits à ouvrir des classes maternelles « sauvages » pour tenter de satisfaire les besoins de la population. Il n'est pas plus normal que le remplacement d'enseignants absents soit assuré avec des retards tels qu'ils mettent en cause la qualité de l'enseignement reçu par nos enfants. Et je n'ose mentionner les conséquences que le manque de personnel de service des collèges entraîne pour l'organisation de certains secteurs, comme les cantines scolaires.

Le manque d'enseignants et de personnel qualifié est ressenti avec inquiétude par de nombreux parents, surtout dans les régions où la population scolaire a tendance à s'accroître.

La rentrée de 1978 a mis à jour, sur ce point, des carences. Je ne conteste pas, monsieur le ministre, votre volonté d'ajustement et de redéploiement des enseignants et du personnel, mais je souhaite vivement que ces choix qui sont indispensables au pays se traduisent plus rapidement dans les faits. Malheureusement, je crains que votre budget de fonctionnement ne le permette pas dès la rentrée de 1979.

En conséquence, monsieur le ministre, je ne pourrais vous suivre et voter votre budget que si vous me garantissiez que, dans les zones à progression démographique rapide, nous obtiendrons, d'une part, la construction, dans les délais les plus brefs, des équipements scolaires dont nous avons besoin ; d'autre part, la nomination d'enseignants et de personnel qualifié, suivant une grille originale, qui seule permettrait d'anticiper sur l'arrivée en cours d'année d'une population scolaire importante, afin de ne pas nuire à la qualité de l'enseignement qui est dispensé à nos enfants. (Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Mme le président. La parole est à M. Brunhes.

M. Jacques Brunhes. « Voici un visage de musicien, voici Mozart enfant, voici une belle promesse de la vie. Protégé, entouré, cultivé, que ne saurait-il devenir ? » Ainsi s'interroge Saint-Exupéry devant le visage d'un enfant avant que d'ajouter : « Ce qui me tourmente... c'est un peu, dans chacun de ces hommes, Mozart assassiné. »

Monsieur le ministre, combien de Mozart assassinés dans la France d'aujourd'hui, alors que depuis vingt ans votre majorité détient tous les pouvoirs ?

Vous parlez volontiers de l'ampleur extraordinaire des progrès accomplis dans le domaine de l'éducation. Vous avez cité et répété des chiffres. Pourtant, le 14 juin dernier, devant la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, vous nous disiez : « Je suis catastrophé — et je choisis le mot — par le nombre d'enfants qui arrivent en sixième ne sachant ni lire ni écrire. » Constat affligeant qui témoigne, malheureusement, que « l'ampleur extraordinaire », c'est celle d'un gaspillage insensé, mutilant pour la jeunesse, désastreux pour le pays !

Aujourd'hui, au cours moyen deuxième année, 40 p. 100 des enfants sont en retard dans leur scolarité. Dans le second degré, le taux d'échec atteint 57,8 p. 100 sur l'ensemble de la scolarité. Dans chaque classe d'âge, 40 p. 100 des élèves n'obtiennent ni diplôme professionnel, ni diplôme sanctionnant la scolarité, ni même un CAP. En dix ans, deux millions et demi de jeunes se sont ainsi retrouvés sur le marché de l'emploi sans aucune formation. Les retards scolaires sont devenus un véritable fléau social.

Ce bilan accablant est en fait celui des inégalités devant l'école et devant la formation, car ce sont toujours les mêmes enfants qui sont les victimes principales de votre politique.

Inégalités géographiques et régionales anciennes se perpétuent : pour ne prendre qu'un exemple, 68 p. 100 des jeunes de dix-sept ans poursuivaient des études dans l'académie de Toulouse, contre 39 p. 100 dans celle d'Amiens. Inégalités selon le sexe aussi : 2,6 p. 100 des femmes, contre 4,6 p. 100 des hommes, ont un diplôme de niveau égal ou supérieur au baccalauréat.

Mais les plus graves inégalités sont liées à l'origine sociale. Dès le cours préparatoire, huit sur dix des enfants qui redoublent sont de famille ouvrière. Dans le second degré, la proportion d'enfants d'origine ouvrière passe de 40 p. 100 en sixième à 22 p. 100 en seconde.

J'ai déjà eu l'occasion de vous dire, monsieur le ministre, et je ne me lasserai pas de le répéter, que dans mon département des Hauts-de-Seine, au classement des communes selon leur composition sociale correspond très exactement le classement pour les retards scolaires. Dans ma circonscription, 48,25 p. 100 des enfants qui entrent en sixième n'accèdent pas à la classe de troisième à Gennevilliers, et 57,35 p. 100 à Villeneuve-la-Garenne. Etrange collège unique, « cette pièce maîtresse » de votre réforme, qui élimine un enfant sur deux dans certaines villes ! Mais ce pourcentage tombe à 4,5 p. 100 à Neuilly et à 0,16 p. 100 à Sceaux, villes résidentielles du département.

A l'entrée dans l'enseignement supérieur, la proportion d'étudiants d'origine ouvrière n'est plus que de 12,5 p. 100 selon les statistiques les plus optimistes. Non seulement une telle ségrégation fait obstacle à la promotion des meilleurs, mais l'échec scolaire freine l'élévation du niveau moyen d'éducation,

Le facteur principal de cette ségrégation réside incontestablement dans l'inégalité des conditions de vie matérielles et culturelles des familles. L'école ne compense pas ces inégalités aggravées par la mise en place de la réforme. Or un enseignement ségrégatif ne peut pas être un enseignement de qualité dès lors que sa fonction sociale est de figer la société de classe.

Vous, vos prédécesseurs, le Président de la République lui-même, parlez beaucoup de l'égalité des chances et depuis longtemps, mais votre politique conduit en réalité au fixisme social.

La démocratisation est inconcevable sans un ensemble de mesures sociales tendant à assurer une égalisation progressive de l'accès des jeunes à l'éducation.

On cherche en vain des mesures de cet ordre dans votre budget.

Pourtant, que de promesses ! En 1969, M. Olivier Guichard promet que sera réalisée la gratuité des livres, fournitures et transports scolaires. M. Messmer promet en 1973, dans le programme de Provis — programme de législature, je le rappelle — la gratuité des frais scolaires.

Or cette gratuité promise depuis des années, inscrite dans les textes, n'est pas entrée dans les faits.

La scolarité devient une charge de plus en plus lourde pour les familles.

La hausse globale du coût de la rentrée scolaire est, cette année, de 11 p. 100. Imaginez ce que cela représente comme sacrifices pour les millions de chômeurs et de « smicards », ou simplement pour les familles modestes de notre pays !

Certes quelques mesures ont été prises sous la pression de l'opinion et des organisations.

Mesures sur lesquelles il y aurait beaucoup à dire, s'agissant d'une gratuité de pauvreté avec des manuels légers, d'une gratuité qui contribue à un appauvrissement des connaissances d'autant plus qu'elle s'accompagne d'une réduction d'horaires et de la suppression des dédoublements.

Aussi, la lenteur des mesures prises et la faiblesse des crédits nous permettent d'affirmer qu'il n'y a pas de la part du Gouvernement une volonté réelle de réaliser une authentique gratuité scolaire.

Cela va d'ailleurs tout à fait dans le sens des orientations « européennes ». Nous assistons à un « redéploiement » des charges d'éducation, conformément aux recommandations du rapport général de l'OCDE de juin 1970 sur les politiques d'enseignement : « Un surcroît de ressources accordé à l'enseignement correspond à une diminution des ressources disponibles pour d'autres activités en secteurs public et privé. »

On assiste à un transfert de plus en plus important des charges d'éducation sur les collectivités, sur les familles. L'école est de moins en moins gratuite.

Prenons l'exemple des bourses.

Votre budget ne prévoit qu'une augmentation de 2,8 p. 100 de la masse totale des bourses.

Le pouvoir d'achat des bourses d'études continuera à baisser et le nombre des boursiers à diminuer.

M. Jacques Pelletier, répondant à une question orale que je lui posais, le 14 juin dernier, déclarait : « Les bourses nationales sont le domaine où l'appui apporté aux moins favorisés est le plus évident. »

Or, l'enveloppe affectée au poste 43-71, à peu près constante en francs courants, ne cesse de se dégrader en francs constants.

Le crédit global s'est en fait dévalué de 42 p. 100 en six ans ; par là même, la valeur des bourses touchées par les familles s'est, elle aussi, dévaluée dans les mêmes proportions.

A ce propos, je voudrais, mes chers collègues, appeler votre attention sur deux points.

D'une part, le plafond d'ouverture de droit aux bourses est tellement bas — pour un enfant entrant en sixième cette année, le revenu mensuel d'une famille de trois enfants dont la mère ne travaille pas, ne doit pas avoir dépassé 2 320 francs en 1976, année de référence des déclarations d'impôts — qu'on mesure les limites des aides et la détresse réelle de ceux qui en bénéficient !

D'autre part, l'augmentation de la part de bourse votée au budget de 1978 n'est, en fait, servie aux boursiers que pour moitié, ce qui est, à proprement parler, un scandale. Vous sollicitez les familles les plus pauvres.

Par ailleurs, l'orientation que vous avez indiquée en commission, monsieur le ministre, et qui a été reprise par le rapporteur, est extrêmement préoccupante.

Sous prétexte qu'une gratuité — une gratuité de pauvreté — s'instaure dans le premier cycle, vous vous orientez vers la réduction du nombre des boursiers dans ce cycle. Pour donner davantage et d'autres, dites-vous. Vous voulez, dans les faits, reporter les faibles crédits disponibles sur le second cycle.

Nous contestons le système actuel des bourses à cause de son injustice et de son insuffisance. Mais leur suppression dans le premier cycle maintiendrait, voire aggraverait, l'inégalité des chances. Cette suppression est inacceptable. Vous savez bien que pour l'avenir des enfants de travailleurs, tout se joue avant seize ans.

Quant aux crédits pour les transports scolaires, décompte fait des ajustements, le taux de participation de l'Etat ne variera

guère en 1979. Nous sommes loin des 65 p. 100 prévus dans les textes ; plus loin encore de la gratuité totale promise par M. Haby pour 1976-1977.

L'inégalité financière des familles devant la scolarisation constitue l'un des aspects les plus criants de la sélection sociale.

Dans sa proposition de loi qu'il a déposée dès le début de cette législature, le groupe communiste a demandé qu'à tous les degrés de l'enseignement public, l'Etat assure la gratuité totale des études, des livres, des fournitures, de l'outillage, des vêtements de sport ; il a également demandé que les transports scolaires soient assurés gratuitement aux élèves et aux étudiants ; qu'une aide financière aux familles qui en ont besoin soit attribuée sur la base des critères sociaux, avec un taux qui suive l'évolution des prix ; qu'une prime de premier équipement soit attribuée par l'Etat aux élèves entrant dans l'enseignement technique.

Nous avons, l'an passé, fixé les moyens qu'il convenait de dégager au profit de cet effort important d'aide social.

Naturellement, la lutte contre l'échec scolaire recouvre l'ensemble du processus éducatif. La formation des maîtres, les contenus de l'enseignement, les rapports pédagogiques y jouent un rôle décisif.

La lutte contre les retards scolaires, qui est pour nous une priorité absolue, exige aussi la mise sur pied d'un vaste réseau de dépistage des difficultés, de soutien et de rattrapage dès la petite enfance et tout au long du cycle scolaire. Grâce à cet effort sans précédent, la discrimination à tous les niveaux pourrait commencer à s'effacer.

Face aux besoins immenses dont dépend l'avenir de notre jeunesse et de notre pays, vous vous flattez, monsieur le ministre, d'avoir le courage politique de prendre des mesures en fonction de vos possibilités.

Mais votre choix, c'est l'adaptation de l'école aux objectifs du grand capital. Votre choix, c'est le « redéploiement » scolaire qui s'inscrit dans la logique des « redéploiements » giscardiens. Votre moyen, c'est un budget d'austérité, donc d'ambitions médiocres, au service d'une orientation conservatrice confirmée et aggravée.

Monsieur le ministre, alors que se sont déroulées depuis la rentrée et que se déroulent encore aujourd'hui même des manifestations qui figurent parmi les plus importantes de celles que nous avons connues sur les problèmes de l'enseignement, il n'est sans doute pas utile que je vous dise que les travailleurs, les parents, les enseignants, les lycéens, les étudiants s'opposent non seulement aux conséquences de votre politique, mais aussi à ses causes. Nous sommes, quant à nous, parties prenantes dans ces luttes menées pour défendre ceux qui sont frappés de plein fouet par votre politique.

Notre réflexion sur l'école n'est pas qu'un rêve généreux. L'avenir de la France est lié à l'essor culturel de son peuple, à la prise en main par chaque individu de son propre destin. Nos projets réalistes, liés à nos ambitions pour la France de demain, s'opposent à la stratégie du déclin mise en œuvre par le régime que vous servez.

Vous pouvez compter, monsieur le ministre, sur notre détermination pour donner à la France une école de qualité, ouverte sur la vie et sur la connaissance, une école digne des hautes traditions de culture de notre pays. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

Mme le président. La parole est à M. Massoubre.

M. Jean-Louis Massoubre. C'est avec grand plaisir que j'ai noté dans votre déclaration, monsieur le ministre, la place privilégiée par vous accordée à l'enseignement professionnel et technique, que vous avez défini comme votre troisième priorité.

Je m'en suis réjoui à plusieurs titres.

D'abord parce qu'il s'agit d'un enseignement et d'une formation merveilleusement adaptés au tempérament national. Et l'époque n'est pas si lointaine — n'est-elle pas toujours rappelée avec nostalgie ? — où l'enseignement recueilli auprès du maître, l'exécution du chef-d'œuvre et le tour de France qui s'ensuivaient, modulaient l'habileté et le caractère de ces hommes qui ont si grandement contribué à la constitution du patrimoine national, ainsi qu'au prestige et à la richesse de notre pays.

Ensuite parce qu'à l'heure où, dans tous les pays et sous tous les types d'économie — vous avez eu, là aussi, raison de le rappeler — se pose avec acuité le même problème, celui de l'emploi, il se trouve que le développement de l'enseignement et de la formation professionnelle est considéré par les spécialistes comme l'un des plus prometteurs dans la recherche d'une solution.

Pour en être persuadé, il n'est d'ailleurs nullement besoin de spécialistes et de théoriciens. Il suffit de regarder autour de soi. Combien de blocages, de goulets d'étranglement subsistent encore, alors que dans tant de secteurs la demande excède très souvent l'offre !

Puis-je ajouter une considération plus générale ? A l'heure où notre civilisation souffre d'un certain étiolement, dû peut-être à

une intellectualisation excessive, le développement du travail manuel, qui est le plus souvent l'essence de l'enseignement technique et professionnel, n'est-il pas un moyen de renouer avec ce qui a été oublié ?

Ce qui a été oublié, c'est cette communion de l'homme avec son outil, avec ses gestes, qui ne constituait nullement, comme on a voulu le dire, une régression ou un stade d'activité révolu, mais au contraire une ouverture, un accord de l'homme avec son environnement. En ce sens, on peut dire que ce type d'enseignement, présenté à grand tort par certains beaux esprits comme rétrograde et limitatif, répond au besoin le plus profond de l'homme moderne, lequel souffre de cet excès de sécheresse, de cette intellectualisation systématique que d'aucuns prennent pour une panacée. De l'homme moderne qui souffre d'un manque d'ouverture, et qui ne peut la trouver dans le désordre des mots et des modes, de l'homme moderne qui aspire à retrouver cette ouverture au moyen d'un travail manuel qui n'est nullement séparations, activité subalterne, mais au contraire, dans sa parfaite exécution, communion avec le monde extérieur ; non pas asservissement, mais libération.

J'ai donc noté, monsieur le ministre, avec beaucoup de satisfaction vos intentions dans ce domaine.

S'il est un secteur où la rarefaction des investissements peut être regrettée, c'est bien celui-là.

Et, à ce propos, monsieur le ministre, je souhaite prendre un exemple, celui de ma propre circonscription.

Il s'agit d'une circonscription où la carte scolaire a pu être entièrement menée à bien, à trois exceptions près que je souhaite rapidement voir disparaître : le CEG de Villers-Bretonneux prévu en 1979 ; celui de Conty, dont la construction va prochainement démarrer, et le mini-CEG de Boyes dont la nécessité nouvelle s'impose en raison du développement récent et très rapide de la ville.

Mais, malgré ces résultats, brillants dans l'ensemble, puisque tous les chefs-lieux de cantons sont ou vont être pourvus d'un CEG ou d'un CES, une anomalie très grave subsiste : il n'y a encore aucun établissement technique digne de ce nom dans ma circonscription.

Un espoir était apparu dans cette grisaille : la construction du lycée d'enseignement professionnel de Montdidier, décidée il y a deux ans en deux tranches successives. Et la première vient aujourd'hui d'être réalisée.

Le financement de ces deux tranches avait été prévu en 1976-1977, au moyen des crédits alloués par le conseil régional, avec l'autorisation spéciale de votre département ministériel ainsi qu'avec celle du ministère des Finances, car il s'agissait d'un mode de financement nouveau. En 1977, il m'avait été demandé d'accepter que la moitié des crédits prévus pour cette opération puisse bénéficier à la réalisation de la première tranche d'un autre lycée d'enseignement professionnel situé dans une autre partie du département, à Rue. J'y avais consenti sur promesse formelle que la réalisation de la deuxième tranche du lycée d'enseignement professionnel de Montdidier ne souffre d'aucun retard, et cette promesse m'avait été faite par le précédent préfet.

Or, je viens d'apprendre que, contre l'avis de vos services, le préfet actuel, en sa qualité de président de la conférence administrative régionale, vient de décider de reporter à 1980 la réalisation de la deuxième tranche de travaux prévue pour 1979. Le coût de cette rupture de chantier a été évalué : il s'élève à un million de francs.

Je ne puis, monsieur le ministre, accepter cela, car ce n'est pas acceptable. Il est inadmissible que soit interrompu un chantier destiné à la réalisation d'une opération prévue depuis plusieurs années. Sans même parler du scandale que constitue une promesse non tenue.

Je vous confirme que vos services ont souhaité de la manière la plus formelle la poursuite des travaux. Ils pensent, en bons fonctionnaires — et je les approuve —, qu'aucune raison ne peut justifier un pareil gaspillage de fonds publics.

Une telle rupture de chantier coûte, je le répète, 100 millions d'anciens francs. Ce n'est pas une approximation, c'est un chiffre précis qui résulte d'une enquête approfondie menée sur ce cas particulier.

Je me vois contraint, monsieur le ministre, de vous demander de prescrire une enquête, et au plus haut niveau, sur ces faits très graves. Si satisfaction ne m'était pas donnée, je ne pourrais — je le dis avec regret — voter ni votre budget, ni l'ensemble de la loi de finances. Comment un parlementaire digne de ce nom pourrait-il, en effet, accepter une telle dilapidation des deniers publics, aussi ridicule et aussi considérable ?

Par la même occasion, je souhaite que vous accélériez la réalisation de deux autres établissements techniques : le lycée d'enseignement professionnel de Roye et celui de Corbie.

Le lycée d'enseignement professionnel de Roye qui a été conçu comme complémentaire de celui de Montdidier — l'un apportant une formation commerciale, l'autre une formation technique — ne peut que souffrir des retards qui affectent

l'opération de Montdidier. Les besoins se révèlent très urgents, dans ces deux villes qui sont les plus importantes de l'arrondissement, alors que celui-ci, en matière d'enseignement technique, se présente comme un véritable désert puisqu'aucun établissement de ce type d'enseignement n'a pu encore y être implanté.

Je souhaite également la réalisation aussi rapide que possible d'un lycée d'enseignement professionnel à Corbie. Et pour deux raisons. D'abord parce que, comme dans les cas précédents, il y a un vide total. Ensuite, parce que cette commune dispose déjà de locaux convenables. Ce sont des bâtiments peut-être un peu vétustes, mais qui peuvent être rénovés facilement. Ils proviennent de l'ancien lycée de Corbie qui a été supprimé il y a quelques années à cause de son exigüité et des impératifs de la polyvalence.

Telles sont, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, les observations que je voulais formuler sur la nécessité de développer l'enseignement technique et professionnel et sur les graves retards qui subsistent dans ce domaine.

Je vous ai donné en exemple des cas précis.

J'ai souligné des retards.

Je vous ai indiqué mon refus de laisser gaspiller les rares deniers dont nous disposons en ces périodes d'inévitable austerité budgétaire, et j'ai tout particulièrement appelé votre attention sur l'éventualité d'un gaspillage inutile et sans contrepartie de cent millions d'anciens francs.

Mais je connais votre détermination. Je fais confiance à votre autorité ainsi qu'à celle de M. le secrétaire d'Etat pour qu'une enquête approfondie soit menée dans les meilleurs délais. Il y va de l'avenir de l'enseignement professionnel et technique dans ma région qui est totalement dépourvue de ce type d'enseignement et qui pourtant le réclame avec insistance depuis des années. (Applaudissements sur divers bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Mme le président. La parole est à M. Franceschi.

M. Joseph Franceschi. « Porter notre jeunesse vers les sommets de la connaissance et de l'intelligence et non vers la facilité. Imaginer avec elle une société où la justice prend la forme du progrès et non celle d'une absurde destruction de l'intelligence. Je suis convaincu que la qualité de notre vie future dépendra, pour chacun de nous et pour les collectivités internationales, de la qualité de notre école.

« Parce que le rôle des enseignants est devenu à ce point complexe et décisif, ils ont droit, de notre part, à une aide... »

« Il nous faut assurément réaménager la formation initiale des maîtres, aménager leur formation permanente, mieux suivre et mieux diffuser leurs initiatives. »

Vous reconnaissez, mes chers collègues, ces paroles belles et bonnes prononcées par M. Valéry Giscard d'Estaing, il y a quelques jours, à l'occasion de la XX^e conférence générale de l'UNESCO.

Hélas, monsieur le ministre de l'éducation, le projet de budget que vous nous présentez ne permettra pas d'améliorer « la qualité de notre école ». Il ne permettra pas d'apporter « une aide » nouvelle aux enseignants, aide à laquelle « ils ont droit ». Il ne permettra pas de « réaménager la formation des maîtres ».

La qualité de la politique d'un pays ne peut se mesurer uniquement aux intentions affichées, aussi nobles soient-elles. La cohérence et la force d'une politique se mesurent aux choix qui sont faits, notamment en matière budgétaire.

M. Gilbert Faure. C'est vrai !

M. Joseph Franceschi. Les propositions du chef de l'Etat que j'ai rappelées semblent traduire la préoccupation d'une large majorité d'élus ou de citoyens. Mais nous, socialistes, nous observons que depuis vingt ans les budgets sont en contradiction avec de telles propositions.

Quant au projet de loi de finances pour 1979, il existe une complète distorsion entre ses prévisions et les paroles du chef de l'Etat. En effet, il ne dégage aucun moyen qui permettrait de donner un commencement de réponse aux revendications clairement exprimées par les parents et les enseignants.

On parle beaucoup depuis la rentrée d'une importante négociation entre le syndicat national des instituteurs et des professeurs d'enseignement général de collège et le ministère de l'éducation sur la réforme des maîtres et sur la revalorisation morale et matérielle de la fonction d'instituteur. La presse écrite, la radio, la télévision y font un large écho, prouvant ainsi que l'opinion publique accueille très favorablement l'idée d'une réforme qui, selon le titre d'un hebdomadaire, « sauverait l'ins-truction primaire, socle de tout enseignement ».

Mais de quoi s'agit-il ?

Depuis longtemps, nous avons tiré la sonnette d'alarme devant la dégradation du système éducatif français et la vanité qu'il y avait à vouloir engager une réforme des collèges, des lycées et de l'enseignement supérieur sans modifier et améliorer la base de l'édifice que constitue l'école élémentaire.

Je vois, monsieur le ministre, que vous m'approuvez. Oui, pour nous, la revalorisation du métier d'enseignant est une exigence de notre temps. La formation des maîtres du premier et du second degré est une nécessité fondamentale; celle des instituteurs, une priorité puisque ceux-ci sont responsables de l'enseignement à un moment où tout commence et où tout conditionne l'avenir des jeunes.

Il faut que tous les maîtres, à commencer par les instituteurs, reçoivent désormais une véritable formation initiale et continue, théorique et pratique, dans des centres universitaires appropriés et suivent, en outre, des cours de recherche pédagogique appliquée. Or tel n'a pas été le cas jusqu'à maintenant.

En effet, pendant vingt ans, les deux tiers des instituteurs et institutrices recrutés n'ont reçu aucune véritable formation initiale. On embauchait de simples bacheliers auxquels on confiait pendant trois ans, voire quatre ou cinq ans, le remplacement des maîtres absents. Leur formation se faisait donc sur le tas, au détriment, à l'évidence, des enfants. Cet état de fait doit cesser à compter de cette année puisque le SNI-PEGC a au moins obtenu que tous les instituteurs passent désormais par l'école normale et que cesse le recrutement d'auxiliaires.

Mais la formation qui est assurée dans ces centres de formation, est encore nettement insuffisante et les professeurs qui y exercent n'ont pas eux-mêmes la qualification nécessaire.

La formation des professeurs des écoles normales est donc également une nécessité liée à la rénovation de celle des instituteurs. Mais sans doute jugiez-vous, monsieur le ministre, leur nombre excessif puisque vous venez de supprimer quatre cents postes de professeurs d'école normale en même temps, d'ailleurs, que vous réduisiez ceux des élèves maîtres de mille cinq cents.

Cette formation initiale des instituteurs, actuellement étalée sur deux ans, doit être nettement prolongée et être, dans une première étape, portée à trois années. Elle doit être, en outre, assurée en concomitance par des professeurs de l'université, par les actuels professeurs d'école normale, par les inspecteurs départementaux de l'éducation nationale et par des maîtres formateurs. A ce propos, le parti socialiste tient à réaffirmer le rôle que doit jouer l'université française dans toutes ses composantes pour la formation des maîtres.

Il faut, enfin, que la sanction des études prenne en compte le niveau réellement atteint et qu'elle soit reconnue comme un diplôme universitaire.

Vous avez vous-même reconnu, monsieur le ministre, le bien-fondé de telles modifications du niveau de formation des instituteurs. J'ai en effet noté quelques phrases lapidaires prononcées au cours de votre intervention à cette tribune, qui le prouvent : « D'importantes évolutions sont actuellement en préparation », « Priorité des priorités, la formation des instituteurs ». Toutefois vous ne nous avez rien annoncé de précis ou de concret, ni dans vos actes, ni dans vos intentions.

De telles modifications ne seraient certes pas sans conséquence sur la rémunération des instituteurs. Mais la revalorisation de la condition matérielle et donc morale s'impose comme une exigence actuelle.

M. Gilbert Faure. Très bien !

M. Joseph Franceschi. Ce relèvement des rémunérations peut-il d'ailleurs ne pas être fondé sur la reconnaissance de l'égalité de dignité et de l'égalité responsabilité des tâches d'enseignement ?

Dans la fonction publique, les enseignants du premier et du second degré — instituteurs, PEGC, professeurs — se trouvent de plus en plus déclassés. Au sein de la FEN, le SNI-PEGC et le SNES, notamment, attendent avec impatience que le Gouvernement prenne en compte leurs revendications prioritaires. Qu'attendez-vous, monsieur le ministre, pour conclure favorablement les négociations engagées avec ses syndicats et avec la FEN dans son ensemble, dont le parti socialiste soutient les actions ?

Actuellement par exemple, l'instituteur débute dans la carrière aux environs de 2 800 francs. Il doit enseigner pendant sept ou huit ans pour parvenir à un salaire mensuel de 3 500 francs, qui plafonnera en fin de carrière autour de 4 800 francs.

Ce n'est donc pas une carrière attractive pour des jeunes. Or, pour la rendre telle, il faut, en premier lieu, la rémunérer mieux.

Mais nous défendons aussi la dignité des autres enseignants, car nous n'oublions pas qu'ils ont en charge l'investissement le plus précieux de notre pays : celui de la jeunesse française.

Tel est l'objet d'un débat qui nous concerne tous. Il s'agit de faire en sorte que le budget de 1979 traduise cette volonté politique précise et clairement affirmée.

Nous n'ignorons, certes pas, les difficultés et particulièrement le risque de rupture de parité de la fonction publique. Mais pour reprendre la conclusion d'un article d'un hebdomadaire : « Devant un impératif aussi vital, dont dépend le niveau intellectuel et

technologique de la France du troisième millénaire, ce risque ne doit-il pas être couru ? La véritable folie ne consisterait-elle pas à refuser de le prendre ? »

Monsieur le ministre, nous attendons. Les instituteurs, les professeurs attendent. Le pays aussi attend votre réponse. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Mme le président. La parole est à M. Fuchs.

M. Jean-Paul Fuchs. Madame le président, permettez-moi de me faire en quelques mots, l'interprète de mon collègue absent, M. Juvenin, député de la Polynésie française, qui souhaite la création de 206 postes d'instituteur pour rattraper dix ans de retard et la création prochaine de soixante autres postes pour que l'enseignement soit vraiment de qualité en Polynésie française.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, l'éducation nationale, ses structures, sa conception, ses effectifs, ses moyens, en locaux et en personnels, ont considérablement évolué au cours de ces dernières années.

Il est juste de reconnaître — comme vous l'avez fait tout à l'heure — l'effort des pouvoirs publics. Si, de 1966 à 1978, la progression des effectifs des élèves de l'enseignement public a été de 13,7 p. 100, celle des personnels a été de 52 p. 100 et celle du budget de l'éducation de 74,7 p. 100 en francs constants. La part de budget de l'éducation dans le budget de l'Etat passe, comme l'a rappelé M. le ministre, de 13,1 p. 100 à 17,6 p. 100.

Il convient en outre de rappeler qu'en 1966, huit classes maternelles sur dix comptaient plus de trente-cinq élèves, qu'en 1977, deux seulement dépassaient cet effectif, qu'à ces deux dates, 20 p. 100 contre 35 p. 100 des classes des collèges avaient plus de trente élèves.

Il faut aussi savoir que, pour la seule année 1978, plus de 6 000 classes ont été construites dans l'enseignement primaire.

Enfin, il faut, au nom de l'objectivité, indiquer — le rapport du Conseil économique et social l'a fortement souligné — que la baisse des effectifs, en particulier des maternelles et du primaire, s'accroîtra et atteindra plusieurs centaines de milliers d'élèves.

Monsieur le ministre, nous approuvons les priorités que vous avez arrêtées concernant la rénovation de l'école primaire, la formation professionnelle et technique, une meilleure orientation et la formation des maîtres.

Nous appuyons votre décision de décentraliser, car une machine centralisée, aussi rodée soit-elle, ne peut accueillir sans ratés 12,5 millions d'élèves dans 68 000 établissements et organiser le travail de 850 000 agents.

Il n'en reste pas moins que les crédits du budget de l'éducation auraient dû être plus importants — et vous le souhaitiez aussi, monsieur le ministre — pour résoudre les nombreux problèmes en suspens.

La dernière rentrée scolaire en est en partie l'illustration. Mais les quelques bavures ont été, il faut l'affirmer avec force, montées en épingle et largement exploitées politiquement. Elles existent pourtant.

La première raison est que, au fil des années, les ministères ont annoncé des mesures difficilement applicables.

Lorsqu'en 1969, le ministère annonçait cinq heures hebdomadaires d'éducation physique dans tous les établissements secondaires, on savait que l'on ne pourrait tenir les engagements dans un avenir proche.

Lorsqu'on proposait en 1975 la construction d'ateliers — sans consulter les municipalités — on savait qu'on ne pourrait pas tous les construire en une ou deux années.

Lorsqu'on modifie les programmes de technologie et qu'on ne donne pas les moyens de transformation des salles, on suscite évidemment des protestations.

En politique, il faut, pour être crédible, tenir ses engagements.

La deuxième raison est que certaines mesures ont été prises trop tardivement.

Les nominations ministérielles parviennent avec du retard aux rectorats.

La répartition du contingentement des heures supplémentaires s'est faite par attributions successives tardives. Dois-je rappeler que les deux heures supplémentaires d'éducation physique annoncées au début de septembre ont contribué à créer un malaise dans certains collèges ou lycées ?

Nous vous demandons, monsieur le ministre, de tout faire à l'avenir pour que de telles mesures ne se renouvelent pas.

Enfin, la troisième raison tient au manque de moyens. Les orateurs qui m'ont précédé y ont insisté. De nombreux postes demandés par les établissements n'ont pu être ouverts, le besoin étant particulièrement criant dans les disciplines artistiques. Des classes sont surchargées, en particulier dans le second cycle.

Le projet de budget pour 1979 permettra-t-il à la prochaine rentrée de se dérouler dans de meilleures conditions ?

Parce que vous mettez l'accent sur les sixièmes et les cinquièmes en fonction de la réforme — et vous avez raison de ne pas vouloir innover à votre tour — pouvez-vous alléger le second cycle ?

Pourrez-vous créer les postes de surveillants, d'agents, indispensables à une bonne marche des établissements ?

Pourrez-vous créer et animer les centres documentaires, bases de la rénovation de l'enseignement ?

Pourrez-vous accorder à chaque établissement la somme nécessaire par élève pour que l'enseignement y soit assuré dans de bonnes conditions ?

Pourrez-vous tenir les engagements de votre prédécesseur qui promettait de parvenir à l'unification des heures de travail des différentes catégories ? En effet, si l'on parle de collège unique, il semble normal que les enseignants assurent le même nombre d'heures d'enseignement, quel que soit leur corps d'origine.

Pourrez-vous, avec votre budget, accueillir tous les élèves dans des locaux décentes ? Dans le département que je représente, 15 p. 100 des enfants se trouvent encore — comme le rappelait d'ailleurs M. Gissinger — dans des classes mobiles.

Pourrez-vous — j'en doute avec un tel projet de budget — envisager l'intégration dans le salaire de l'indemnité de logement des instituteurs ? Elle varie du simple au quadruple selon les municipalités. Elle n'est pas perçue par tous les instituteurs. Enfin, je ne comprends pas pourquoi, en 1978, cette indemnité est encore à la charge des communes !

Mais, au-delà des contingences strictement budgétaires, je souhaite connaître votre sentiment sur la conception et sur certaines méthodes de notre enseignement.

J'appelle d'abord de mes vœux une refonte totale de la télévision scolaire. Le budget en est très élevé, puisqu'il atteint plus de 200 millions de francs. L'efficacité est incertaine.

Il ne s'agit pas d'associer sporadiquement mais d'intégrer progressivement la télévision dans un système pédagogique en fonction d'objectifs à atteindre pour des élèves intéressés.

Je suis abasourdi d'apprendre qu'il est quasiment impossible à la télévision scolaire d'obtenir en prêt ou en location des émissions de TF1, A2 ou FR3. C'est une refonte totale qu'il faudrait mener en liaison étroite avec le ministère des affaires culturelles.

Je souhaite que, dans la formation des jeunes, on attache une part bien plus grande aux arts plastiques en particulier, à la musique, à la créativité, à la sensibilité.

Non seulement, nous manquons de professeurs de musique dans les écoles normales, dans les collèges et lycées, mais ces matières sont souvent, à tort, considérées comme superflues.

Il conviendrait que, dans la formation des jeunes, on attache plus de valeur à la culture et aux langues régionales. Le jacobinisme a fait trop de mal dans ce domaine. L'assimilation du patrimoine local, de la culture d'une région seraient, pour les jeunes, un enrichissement, et leur offrirait un moyen supplémentaire de lutter contre l'uniformisation de notre civilisation.

Je demande aussi que l'on attache plus d'importance au travail manuel, que l'on prévoie des stages dans les entreprises pour tous les jeunes, que la sélection ne se fasse pas par l'échec, que l'intelligence manuelle soit reconnue par le corps enseignant à sa juste valeur. La revalorisation du travail manuel en France et sa dignité passent par un changement de mentalité à l'école.

Les mentalités évoluent rapidement. Les jeunes, les lycéens, en partie de par la formation qu'on leur donne, n'acceptent plus l'autorité imposée. Les enseignants désirent ne plus seulement enseigner, mais éduquer, participer en équipe par la concertation à l'avenir des jeunes, à la marche de leur établissement ; les parents de plus en plus souhaitent contester et collaborer. C'est pourquoi nous estimons, monsieur le ministre, que les responsabilités des chefs d'établissement et des enseignants soient accrues et que, dans un cadre donné, ils prennent des initiatives pédagogiques.

Il nous semble ensuite inconcevable, au xx^e siècle, qu'un établissement scolaire puisse se recroqueviller sur lui-même. L'école doit non seulement s'ouvrir dans son enseignement et dans ses contacts sur le monde du travail, mais aussi s'intégrer avec ses moyens, ses locaux dans la vie même du quartier et de la cité.

Nous oublions trop souvent que vous êtes à la tête d'un ministère non pas de l'instruction publique ou de l'enseignement, mais de l'éducation nationale.

Votre tâche est noble, exaltante, monsieur le ministre ; mais elle est terriblement difficile.

Ce budget, même s'il augmente de 15,98 p. 100, ne répondra pas à tous nos vœux, ne résoudra pas tous nos problèmes...

Mais la situation économique est difficile ; les besoins, dans tous les autres domaines, sont pressants.

Nous avons apprécié, par ailleurs, la façon avec laquelle vous avez appréhendé les problèmes de l'éducation dès votre arrivée au ministère. C'est pourquoi nous vous faisons confiance. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Mme le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 5 —

RENVOIS POUR AVIS

Mme le président. La commission de la production et des échanges demande à donner son avis sur :

1. — Le projet de loi relatif à la modération du prix de l'eau, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (n° 661) ;

2. — Le projet de loi relatif au régime des loyers en 1979, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (n° 662).

Il n'y a pas d'opposition ?...

Les renvois pour avis sont ordonnés.

— 6 —

ORDRE DU JOUR

Mme le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1979, n° 560 (rapport n° 570 de M. Fernand Icart, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Education et article 78 (suite).

Annexe n° 16 (Dépenses ordinaires). — M. Jean Royer, rapporteur spécial ; avis n° 571, tome VIII (Education), de M. Etienne Pinte, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; annexe n° 17 (Constructions scolaires). — M. Lucien Neuwirth, rapporteur spécial.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quarante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
JACQUES RAYMOND TEMIN.